

**LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE
EN BASSE-NORMANDIE**

RAPPORT

présenté au Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie

par Dominique BAHON

Décembre 2005

S O M M A I R E

S I G L E S	7
INTRODUCTION	9
PREMIÈRE PARTIE	
L'ÉVOLUTION DU SPORT EN BASSE-NORMANDIE	11
I - LES STRUCTURES ET LES ORGANES DE DÉCISION DU SECTEUR SPORTIF EN BASSE-NORMANDIE	11
A - LES ACTEURS DU MOUVEMENT SPORTIF	11
1°/ Les fédérations sportives et leurs groupements territoriaux	12
2°/ Les instances impliquées dans l'organisation et le développement du sport.	13
B - LES VOIES D'IMPLICATION DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET DE SES SERVICES DÉCONCENTRÉS	16
1°/ Les actions menées dans le cadre de la pleine autorité de l'État	16
2°/ Les relations de partenariat avec les fédérations sportives	17
C - LES VOIES D'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	18
1°/ La loi sur le sport et les collectivités territoriales	19
2°/ Les politiques sportives des collectivités territoriales	19
II - L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE EN BASSE-NORMANDIE	23
A - LA PLACE ET L'INFLUENCE DES DIFFÉRENTES FÉDÉRATIONS SPORTIVES EN BASSE-NORMANDIE	23
1°/ Les Fédérations Unisport des disciplines olympiques.....	23
2°/ Les Fédérations Unisport des disciplines non-olympiques	27
3°/ Les Fédérations Multisports.....	29
4°/ La pratique sportive non licenciée	36
B - LE SPORT DE HAUT NIVEAU EN BASSE-NORMANDIE	36
1°/ Définition du sport de haut niveau	36
2°/ L'état des lieux en Basse-Normandie.....	37
C - LA PLACE DES FEMMES DANS LA PRATIQUE SPORTIVE	40
1°/ La pratique des femmes dans les disciplines olympiques	40
2°/ La pratique des femmes dans les disciplines non olympiques	41
3°/ Les femmes et le sport de haut niveau.....	42
D - LA PRATIQUE DU SPORT DANS LES TROIS DÉPARTEMENTS DE LA BASSE-NORMANDIE	43
1°/ Les disciplines unisport olympiques	43
2°/ Les disciplines unisport non-olympiques.....	44
3°/ Les fédérations multisports.....	44
4°/ Les sportifs de haut niveau.....	45
III - LE CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF	46
A - LES STRUCTURES MÉDICO-SPORTIVES	46
B - LA FORMATION DES MÉDECINS DU SPORT	47
1°/ La Capacité de médecine et biologie du sport	47
2°/ Le Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaire (DESC)	47

C -	LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE	48
1°/	La prévention	49
2°/	La lutte antidopage	49
3°/	Une nouvelle loi : la loi Lamour	50
DEUXIÈME PARTIE		
LES FORMATIONS ET LE DISPOSITIF DE L'EMPLOI DANS LE SPORT EN		
BASSE-NORMANDIE		
51		
I -	LES FORMATIONS DES SPORTIFS ET DES PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS À LEURS	
	CÔTÉS	51
A -	LES FORMATIONS DESTINÉES AUX SPORTIFS	51
1°/	Les Sections Sportives Scolaires (SSS).....	51
2°/	Les filières d'accès au sport de haut niveau : les Pôles.....	54
B -	LES FILIÈRES DE FORMATION AUX MÉTIERS DU SPORT EN BASSE-NORMANDIE	61
1°/	Les formations professionnelles proposées par le ministère de la Jeunesse, des	
	Sports et de la Vie associative.....	61
2°/	Les formations en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	
	(STAPS) proposées par le ministère de l'Éducation Nationale	65
II -	LE DISPOSITIF DE L'EMPLOI DANS LE SPORT EN BASSE-NORMANDIE	67
A -	LES MÉTIERS DU SPORT	67
1°/	Les métiers du Sport professionnel	67
2°/	Les Professeurs d'éducation physique et sportive	68
3°/	Les Moniteurs et Éducateurs sportifs	68
4°/	Les métiers de la Fonction publique.....	69
5°/	Les métiers autour du sport.....	70
6°/	Les métiers liés aux loisirs.....	72
B -	LE PLAN SPORT EMPLOI ET LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT SPORT EMPLOI	72
C -	LE DÉVELOPPEMENT DES "EMPLOIS JEUNES"	73
D -	LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT	74
1°/	La représentation du personnel au sein des entreprises du secteur sportif	75
2°/	L'adaptation des contrats de travail aux spécificités de la branche	75
3°/	Encadrement des salaires et classification professionnelle	76
4°/	Les mesures spécifiques au sport professionnel	76
E -	LA RECONFIGURATION DU PAYSAGE DES CONTRATS AIDES ET DE LA FORMATION	
	PROFESSIONNELLE AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL	77
1°/	Les contrats de travail aidés par les pouvoirs publics dans le secteur associatif	77
2°/	La réforme de la formation professionnelle	80
TROISIÈME PARTIE		
81		
LES FINANCEURS DU SPORT		
81		
I -	L'ÉTAT	81
A -	LA PLACE DE LA BASSE-NORMANDIE PAR RAPPORT À LA FRANCE	81
B -	LA RÉPARTITION DU FNDS EN BASSE-NORMANDIE	82
1°/	Les actions des clubs, des comités départementaux et des ligues/comités	
	régionaux.....	83
2°/	Les actions spécifiques des ligues et des comités départementaux	83
3°/	L'aide à l'emploi	84

4°/	Les aides spécifiques de l'État pour les formations aux métiers du sport et de l'animation	84
II -	LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN BASSE-NORMANDIE	85
A -	L'IMPLICATION DES COMMUNES	85
1°/	Le financement du sport par les communes en France	85
2°/	Le financement du sport par les communes en Basse-Normandie	85
B -	LES POLITIQUES DÉVELOPPÉES PAR LES COLLECTIVITÉS DÉPARTEMENTALES.....	87
1°/	Le Conseil Général du Calvados.....	87
2°/	Le Conseil Général de la Manche	90
3°/	Le Conseil Général de l'Orne	92
C -	LE CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE.....	95
1°/	La politique sportive régionale.....	95
2°/	Les dispositifs pilotés dans le cadre d'autres politiques sectorielles régionales.....	98
III -	LES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES	99
A -	POURQUOI LE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ?.....	99
B -	LES ENTREPRISES PARTENAIRES DU SPORT EN BASSE-NORMANDIE.....	100
A N N E X E S.....		101

SIGLES

CESR = Conseil Économique et Social Régional
FFSU = Fédération Française des Sports Universitaires
UGSEL = Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre
USEP = Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
UNSS = Union Nationale des Sports Scolaires
UNCU = Union Nationale des Clubs Universitaires
FFSE = Fédération Française du Sport d'Entreprise
PME = Petite et Moyenne Entreprise
PMI = Petite et Moyenne Industrie
CNSHN = Commission Nationale du Sport de Haut Niveau
CPEF = Centre Permanent d'Entraînement et de Formation
CTR = Conseiller Technique Régional
FFB = Fédération Française de Basket-ball
CIFAC = Centre Interprofessionnel de Formation de l'Artisanat du Calvados
INSEP = Institut National du Sport et de l'Éducation Physique
DRJS = Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
DDJS = Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
BEESAN = Brevet d'État d'Éducateur Spécialisé 1^{er} degré option Activités de la Natation
UFR = Unité de Formation et de Recherche
STAPS = Sciences et Techniques des Activités Physiques Sportives
CREPS = Centre Régionale d'Éducation Populaire et de Sport
CROUS = Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
SSS = Sections Sportives Scolaires
EPS = Éducation Physique et Sportive
SUAPS = Service Universitaire des Activités Physiques, Sportives et de plein air
APS = Activité Physique et Sportive
BEES = Brevet d'État d'Éducateur Sportif
DEDPAD = Diplôme d'État de Directeur de Projet d'Animation et de Développement
DEFA = Diplôme d'État relatif aux Fonctions d'Animations
BEATEP = Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire
BEATAP = Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports
BPJEPS = Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
ANPE = Agence Nationale Pour l'Emploi
SFMS = Société Française de Médecine du Sport
DESC = Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaire
IRMS = Institut Régional de la Médecine du Sport
CHU = Centre Hospitalier Universitaire
CRMS = Centre Régional Médico-Sportif
CMS = Centre Médico-Sportif
FNDS = Fonds National pour le Développement du Sport
ETR = Équipe Technique Régionale
CROS = Comité Régional Olympique et Sportif
CDOS = Comité Départementale Olympique et Sportif.
MJSVA = Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

INTRODUCTION

Le Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie a souhaité procéder à l'actualisation des observations relatives au développement de la pratique sportive dans la région qu'il a menées en 1991¹.

Cette démarche s'inscrit dans le contexte de l'évolution récente que représente, pour la branche des métiers du sport, l'adoption de la première Convention Collective Nationale du Sport en France.

Elle se réalise parallèlement au travail de recensement des équipements sportifs que conduit le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative aux niveaux national, régional et départemental.

Enfin, elle fait écho à l'intérêt que le Conseil Régional de Basse-Normandie porte au développement du secteur sportif à travers la politique que met en œuvre la Direction de la Jeunesse et des Sports nouvellement instituée au sein des services de la Région.

Une première partie consacrée à l'état de la pratique sportive en Basse - Normandie évoque les structures et les organes de décision du secteur sportif, présente l'évolution de la pratique sportive dans la région, et aborde les questions relatives au contrôle médico-sportif.

Une deuxième partie est dédiée aux formations et au dispositif de l'emploi dans le sport en Basse-Normandie.

Enfin, l'intervention de l'État, des collectivités territoriales en Basse-Normandie et de différents partenaires économiques dans le financement du sport est mise en lumière dans une troisième partie.

¹ Avis sur le Développement de la pratique sportive en Basse-Normandie du Comité Économique et Social de Basse-Normandie - 27 juin 1991.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉVOLUTION DU SPORT EN BASSE-NORMANDIE

I- LES STRUCTURES ET LES ORGANES DE DÉCISION DU SECTEUR SPORTIF EN BASSE-NORMANDIE

La loi du 16 juillet 1984² stipule que « *le développement des activités physiques et sportives constitue un droit pour chacun quels que soient son sexe, son âge, ses capacités ou sa condition sociale* ».

Chaque individu a le choix d'une pratique, soit dans le cadre d'une structure, soit à titre individuel et il convient de souligner qu'en 2003, la Basse-Normandie comptait 323 933 licenciés au sein d'une association sportive.

Pour cela, différentes structures et institutions interviennent dans le domaine sportif ; Mouvement sportif, services de l'État, collectivités territoriales constituent des réseaux qui présentent une structuration verticale avec une répartition des missions différentes par échelon (national, régional, départemental, local).

Le Mouvement sportif se développe en toute indépendance, les services centraux et déconcentrés de l'État impulsent une politique de développement national et les collectivités territoriales concourent à ce développement conformément aux priorités qu'elles définissent.

A - LES ACTEURS DU MOUVEMENT SPORTIF

Le Mouvement sportif se compose en France des différents acteurs que représentent les fédérations sportives et leurs déclinaisons territoriales d'une part, les instances impliquées dans l'organisation et le développement du sport en France que sont le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et ses représentations sur le territoire d'autre part.

² Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives fixant le cadre du "service public du sport".

1°/ LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET LEURS GROUPEMENTS TERRITORIAUX

Les fédérations sportives incarnent, au niveau national, l'unité des différentes formes de pratique sportive en France et assument les nécessaires liens de solidarité entre le sport amateur et le sport professionnel.

La loi du 1^{er} août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives les définit comme étant *"les fédérations unisport ou multisports, les fédérations affinitaires et les fédérations sportives scolaires et universitaires"*.

Sur le territoire, ces fédérations se déclinent à travers différentes structures qui confèrent une pluralité de degrés à la vie sportive française ; les fédérations rayonnent ainsi à travers leurs ligues (ou comités), à l'échelon régional, puis à travers leurs comités départementaux et enfin au sein de chaque club sportif implanté localement.

Cette organisation repose essentiellement sur le secteur associatif (soit près de 170 000 entités) qui accueillait la majorité des publics détenteurs d'une licence (soit 14 millions de licences recensées) en 2001 grâce à l'implication de plus de 2 millions de bénévoles.

Les fédérations ont reçu, de l'État, le pouvoir d'organiser, de promouvoir, d'animer la pratique des activités de leur(s) discipline(s) dans le cadre d'une relative autonomie.

Elles font l'objet d'un agrément de l'État et participent ainsi à l'exécution d'une mission de service public : promotion de l'éducation par les activités physiques et sportives, développement et organisation de la pratique qui en découle, mise en œuvre d'actions de formation et de perfectionnement des cadres bénévoles, attribution des licences et des titres fédéraux.

Soumises au contrôle de l'État, elles doivent adopter des statuts et un règlement disciplinaire précis.

De plus, certaines d'entre elles disposent d'une délégation de pouvoirs de l'État (ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - MJSVA), renouvelée tous les 4 ans, qui les autorise à organiser les compétitions sportives officielles de rangs départemental, régional, national et international.

La charge leur est également confiée de définir les normes techniques et administratives propres à leur discipline, de même que les règles relatives à l'organisation de leurs compétitions.

Enfin, la loi du 1^{er} août 2003 précédemment citée a apporté une plus grande liberté d'organisation aux fédérations ; conférant une valeur législative au principe d'unité au sein de chacune des entités fédérales entre les différentes formes de pratiques (sport amateur et professionnel), le texte a autorisé par ailleurs la participation à la vie fédérale des partenaires économiques impliqués dans le développement de la pratique sportive.

Avant que la place et l'influence des fédérations et des disciplines sportives pratiquées en Basse-Normandie soient présentées ultérieurement dans ce rapport, il est intéressant de mettre en lumière quelques données relatives à la situation nationale.

Ainsi, 29 fédérations unisport de disciplines olympiques, 58 fédérations unisport de disciplines non olympiques, 25 fédérations ou unions nationales multisports peuvent être comptabilisées en 2003.

2°/ LES INSTANCES IMPLIQUÉES DANS L'ORGANISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT.

2.1 - Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

Fondé en 1908 sous le nom de "Comité national des sports", le CNOSF est une association reconnue d'utilité publique en 1922 qui tient son siège à Paris ; à travers ses différentes missions, la structure agit avec les fédérations nationales qui lui sont affiliées, au profit de l'intérêt général dans le domaine sportif.

Tel qu'il ressort de l'encadré ci-après, les champs d'intervention du CNOSF sont de diverses natures.

Le conseil d'administration du Comité National se compose de membres de droit qui, de nationalité française, sont en activité au sein du Comité International Olympique (CIO).

Il comprend par ailleurs des membres élus pour 4 ans par l'Assemblée générale : 23 représentants des fédérations olympiques, 2 athlètes (1 homme et 1 femme) ayant participé à des Jeux Olympiques, 8 représentants des fédérations sportives nationales, 4 des fédérations multisports et affinitaires, 2 des fédérations scolaires et universitaires, 2 des Comités Régionaux et Départementaux Olympiques et Sportifs, et enfin 2 membres sortants du conseil d'administration.

Avec l'État et le ministère de la Jeunesse et des Sports, le CNOSF assure une représentation du Mouvement sportif au sein d'autres instances : Commission Nationale du Sport de Haut - Niveau (CNSHN), Fonds National du Développement du Sport (FNDS), Conseil National des Activités Physiques et Sportives (CNAPS) et comités s'y rapportant.

Pour finir, le CNOSF dispose de ressources annuelles émanant de sources multiples parmi lesquelles figurent les cotisations et souscriptions des membres, les subventions des pouvoirs publics, les droits versés à l'occasion de la retransmission des manifestations sportives à la radio et à la télévision, le produit des droits de partenariat et de licence relatifs à la commercialisation de l'emblème du CNOSF...

2.2 - Les Comités Régionaux et Départementaux Olympiques et Sportifs : les CROS et les CDOS

Il s'agit là des organes régionaux et départementaux du CNOSF auxquels ce dernier reconnaît compétence et pouvoirs pour mettre en œuvre, en son nom et sous son contrôle, certaines de ses missions dans le ressort des territoires régionaux et départementaux.

Le Comité National Olympique et Sportif Français a pour objet de :

1 - Propager les principes fondamentaux de l'Olympisme...notamment en contribuant à la diffusion de l'Olympisme dans les programmes de formation et d'enseignement ; de veiller à la création et aux activités d'institutions...se consacrant à l'éducation olympique et à la mise en œuvre de programmes culturels en relation avec le Mouvement olympique ; d'agir contre toute forme de discrimination et de violence dans le sport et contre l'usage de substances ou de procédés interdits par le CIO ou les Fédérations Internationales et conformément au code antidopage du mouvement olympique ; de participer aux actions en faveur de la paix et de la promotion des femmes dans le sport ; de prendre en compte de manière responsable les problèmes d'environnement ; et, plus généralement, d'assurer le respect de la Charte olympique, de définir, en conformité avec elle, les règles déontologiques du sport et de veiller à leur observation ;

2 - Participer à la prévention du dopage et d'agir (...) contre l'usage des substances ou procédés interdits par le CIO, les FI et la législation en vigueur ;

3 - Promouvoir l'unité du mouvement sportif dont les composantes sont les fédérations sportives, les groupements sportifs qui leur sont affiliés et leurs licenciés ; de représenter le mouvement sportif, notamment dans les instances dont l'objet est de contribuer directement ou indirectement au développement du sport ou à la mise en œuvre des fonctions sociales qui lui sont reconnues ; de faciliter le règlement des conflits nés au sein du mouvement sportif, par voie de conciliation ou d'arbitrage ; d'agir en justice pour la défense des intérêts collectifs du mouvement sportif ;

4 - Entreprendre, au nom des fédérations ou avec elles et dans le respect de leurs prérogatives, toutes activités d'intérêt commun de nature à encourager le développement du sport de haut niveau ainsi que du sport pour tous, notamment dans le domaine de la promotion des sportifs sur le plan social, de la formation initiale et continue des dirigeants, cadres et techniciens, ou encore dans celui de la recherche, de la prospective, de la documentation et de la communication ;

5 - Constituer, organiser et diriger la délégation française aux Jeux olympiques et aux compétitions multisports régionales, continentales ou mondiales patronnées par le CIO ; il est responsable du comportement des membres de ses délégations ; il a l'obligation de participer aux jeux de l'Olympiade en y envoyant des athlètes ;

6 - Désigner la ville française qui peut présenter sa candidature à l'organisation des Jeux olympiques ;

7 - S'opposer à tout usage du symbole, du drapeau, de la devise et de l'hymne olympiques qui serait contraire aux dispositions de la Charte olympique et de veiller à la protection des termes "olympique" et "olympiade" ;

8 - Œuvrer, conformément à la Charte olympique, pour maintenir des relations d'harmonie et de coopération avec l'État et les collectivités publiques. Toutefois, le C.N.O.S.F. doit préserver son autonomie et résister à toutes les pressions, y compris celles d'ordre politique, religieux ou économique, qui peuvent l'empêcher de se conformer à la Charte olympique.

(Art 2 des statuts du CNOSF adoptés le 14 Mai 2003)

De statut associatif, les CROS et les CDOS sont composés des organismes régionaux et départementaux des fédérations et groupements nationaux (ligues ou comités régionaux, comités départementaux) membres du CNOSF.

Disposant d'une organisation compatible avec les dispositions des statuts et du règlement intérieur du CNOSF, les CROS et les CDOS font l'objet d'une reconnaissance par le conseil d'administration de l'organe national.

Au sein du CNOSF, le conseil national des CROS et des CDOS rassemble les entités territoriales dans leur ensemble (28 CROS³, 96 CDOS) et présente une vocation consultative.

a) Le CROS de Basse-Normandie

Le CROS de Basse-Normandie a été créé en 1973 à Caen ; en tant que représentant du CNOSF, il a pour missions de :

- sauvegarder et développer les valeurs de l'Olympisme, mener des actions de lutte contre la violence et le dopage, promouvoir les valeurs de fair-play et d'éthique,
- contribuer à la protection et au développement du patrimoine sportif régional, favoriser le déploiement de la pratique sportive dans la région.

En tant qu'instance décentralisée, le CROS représente le sport régional, au nom des ligues et des comités régionaux rassemblés en son sein, tant auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports que du Conseil Régional de Basse-Normandie.

Dans ce contexte, 64 ligues ou comités régionaux sont affiliés au CROS de Basse-Normandie : 52 ligues unisports et 8 ligues multisports ou affinitaires et 4 ligues scolaires ou universitaires.

b) Les CDOS du Calvados, de la Manche et de l'Orne

À l'échelon départemental, les CDOS représentent le CNOSF et appliquent la politique définie par ce dernier.

En tant qu'organes de consultation, ils participent aux travaux de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports pour la ventilation des subventions attribuées aux clubs sportifs dans le cadre du Fonds national du sport (FNDS).

³ On comptabilise 23 CROS en métropole (CROS Provence/Alpes et CROS Côte - d'Azur) auxquels s'ajoutent les CROS de Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane et Mayotte.

Parallèlement, ils s'imposent comme interlocuteurs privilégiés des Conseils généraux pour la mise en place des politiques sportives départementales et nourrissent d'étroites relations avec les pays et les établissements de coopération intercommunale.

Le CDOS du Calvados a été institué en 1983 à Caen ; il rassemble aujourd'hui 24 comités olympiques, 14 comités nationaux sportifs, 6 comités multisports ou affinitaires, 3 comités scolaires ou universitaires.

Dans ce cadre, 47 disciplines sportives, 1070 clubs et 124000 licenciés environ sont représentés.

Dans la Manche, 50 comités sportifs sont affiliés au CDOS ; 24 sont liés à une fédération olympique, 17 dépendent d'une fédération nationale sportive, 5 sont rattachés à une fédération multisports ou affinitaire, 3 émanent d'une fédération scolaire ou universitaire et enfin 1 résulte de plusieurs fédérations associées.

À travers ces comités départementaux, près de 1210 clubs ou associations et plus de 123 200 licenciés et adhérents sont représentés.

Dans l'Orne, le CDOS rassemble 45 comités départementaux qui représentent plus de 875 clubs locaux et plus de 53 600 licenciés ; parmi ces structures départementales, 19 dépendent d'une fédération unisport olympique, 17 sont attachées à une fédération unisport non olympique, 6 sont liées à une fédération multisports ou affinitaire et enfin 3 sont en relation avec une fédération scolaire ou universitaire.

B - LES VOIES D'IMPLICATION DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET DE SES SERVICES DÉCONCENTRÉS

1°/ LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA PLEINE AUTORITÉ DE L'ÉTAT

Dans le cadre de prérogatives qui lui sont propres, l'État impulse au niveau central des politiques publiques dans le domaine du sport et conduit un certain nombre de missions sur les territoires régionaux et départementaux avec l'aide de ses services déconcentrés : Directions régionales et départementales de la Jeunesse et des Sports (DRJS et DDJS).

1.1 - Les prérogatives de l'État dans les champs de l'enseignement et de la formation

L'enseignement de l'éducation physique et sportive est de la responsabilité de l'État et se trouve placé sous l'autorité du ministère de l'Éducation Nationale.

Les formations qui amènent à exercer les professions d'enseignement ou d'encadrement des activités physiques et sportives sont placées, quant à elles, sous

l'autorité du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ; celui-ci délivre ainsi près de 10000 diplômes professionnels du sport, chaque année.

1.2 - Les voies d'intervention prioritaires dans la politique sportive définie et mise en œuvre par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Impliquant tant les services centraux que les organes déconcentrés du ministère, plusieurs missions sont développées de manière prioritaire à l'heure actuelle.

Le ministère s'applique tout d'abord à tisser et structurer l'environnement juridique et la réglementation du sport en préparant les textes législatifs et réglementaires liés à ce domaine.

Vérifiant la juste application des règles de droit sur le terrain, il œuvre en faveur de l'encadrement juridique du sport de façon large comme en direction de la régulation du sport professionnel ; il détermine également les règles propices à la préservation de la santé de différents publics (athlètes, pratiquants amateurs ou professionnels, spectateurs) et à la lutte contre le dopage.

De façon concrète et au-delà de son action normative, le ministère favorise l'accès de la pratique sportive pour le plus grand nombre et accompagne la mise en lumière et le développement de la dimension éducative et sociale du sport.

Il organise par ailleurs des actions de prévention et de lutte contre le dopage (réalisation de contrôles) et se fait le garant du dispositif qui hisse en France les athlètes au rang du sport de haut - niveau.

Il inscrit en outre ses différentes actions dans une démarche d'aménagement rationnel du territoire et dans une approche orientée en faveur du développement durable.

Enfin, il concourt au développement du rayonnement international de notre pays en soutenant la présence française dans les manifestations planétaires et en accompagnant l'accueil et l'organisation sur le sol national des compétitions européennes et mondiales.

2°/ LES RELATIONS DE PARTENARIAT AVEC LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

L'État soutient les fédérations sportives et leurs organes déconcentrés de diverses natures (aides financières, mise à disposition de personnels⁴...) et attend de celles-ci qu'elles s'impliquent dans les voies suivantes :

⁴ Pour la mise en œuvre des politiques sportives, l'État procure 1631 cadres techniques aux fédérations unisport et 82 aux fédérations multisports impliqués dans l'encadrement national du sport de haut - niveau et dans l'animation sportive au sein des comités régionaux et départementaux.

- Structuration, développement et coordination des filières du sport de haut - niveau : découverte des jeunes talents, organisation de stages de formation, etc.
- Mise en place d'actions pour faire découvrir et valoriser une pluralité de disciplines sportives en direction d'un large public : enfants et jeunes scolarisés, personnes handicapées, femmes, personnes âgées, etc.
- Accueil d'évènements sportifs internationaux.

Il convient de souligner que les relations partenariales entre l'État et les fédérations sportives se déploient particulièrement au travers des cadres contractuels que constituent les conventions pluriannuelles d'objectifs (validité de 4 ans).

Ces documents fixent les objectifs sportifs que les fédérations s'engagent à atteindre tant dans le domaine du sport de haut - niveau que dans celui du sport de masse.

Ces objectifs résident ainsi dans l'organisation de stages et de compétitions, dans la préparation des athlètes aux Jeux Olympiques, dans la structuration, le développement, la coordination des filières d'accès au sport de haut - niveau et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement individualisées en faveur des sportifs engagés dans ces filières.

Ils consistent également à mettre en place un encadrement médical et paramédical des équipes, à développer les activités sportives et à encourager les projets aptes à développer l'emploi dans le secteur sportif.

En outre, les conventions d'objectifs visent à mobiliser les fédérations autour de certains axes prioritaires de la politique du ministère de la Jeunesse et des Sports : accueil des jeunes dans les clubs, déploiement de la pratique des femmes et de la prise de responsabilité par celles-ci dans les instances dirigeantes fédérales, lutte contre l'exclusion et intégration des publics présentant un handicap, protection de la santé des sportifs...

La mise en œuvre de ces liens contractuels entre l'État et les fédérations a légitimé la répartition de près de 84,10 millions d'euros en 2003 entre 29 fédérations olympiques (53,84 millions d'euros), 55 fédérations non olympiques (19,82 millions d'euros), et les fédérations multisports (10,43 millions d'euros).

C - LES VOIES D'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le développement des politiques sportive n'a fait l'objet d'aucun transfert de compétences au profit des collectivités territoriales à l'occasion des différents mouvements de décentralisation en France.

Communes, Départements et Régions initient et accompagnent toutefois dans les faits des politiques sportives en s'appuyant sur la clause générale de leurs compétences ; ainsi l'action des conseils généraux dans le domaine sportif peut être orientée vers le social, celle des conseils régionaux vers la formation, etc.

1°/ LA LOI SUR LE SPORT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La loi Buffet du 6 juillet 2000⁵ précise que les collectivités territoriales "*contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives*".

1.1 - La prise en charge des équipements nécessaires à la pratique du sport dans le cadre scolaire

Elle pose l'obligation de la prise en compte et de la prise charge des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive dans le cadre scolaire dès la construction de tout établissement d'enseignement ; d'autre part, il est fait obligation de passer des conventions entre les établissements scolaires, la collectivité de rattachement et les propriétaires d'équipement.

1.2 - Un cadre posé aux soutiens apportés par les collectivités territoriales au secteur sportif

La loi Buffet a apporté des modifications significatives quant à l'intervention des collectivités en faveur des clubs sportifs (associations et sociétés) et à l'égard des sportifs.

Ainsi, les petites associations peuvent bénéficier de garanties d'emprunt de la part des collectivités.

Puis, des subventions peuvent être versées aux associations sportives ou aux sociétés qu'elles constituent pour l'accomplissement de missions d'intérêt général : formation, perfectionnement, insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs, participation à des actions éducatives d'intégration ou de cohésion sociale.

Dans le respect des plafonds imposés par l'État, les collectivités peuvent également verser des aides à des sociétés sportives professionnelles en exécution de prestation de services ou de toute convention dont l'objet est sans lien avec les missions d'intérêt général.

Les agents des collectivités territoriales recrutés à temps partiel sont autorisés à cumuler un emploi dans la collectivité et un emploi dans une association ou une société sportive et à recevoir en contre - partie un salaire de la dite association ou société.

2°/ LES POLITIQUES SPORTIVES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La nature et le rayonnement des politiques sportives des collectivités territoriales bas - normandes font l'objet d'une approche particulière dans le cadre de la partie intitulée "Les financeurs du sport", à la fin de ce rapport.

⁵ Loi modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Toutefois, il est intéressant d'observer ici quels sont les publics cibles, les grands domaines d'actions et la nature des interventions que visent généralement sur les territoires les politiques portées par les Communes, les Départements et les Régions.

2.1 - Le positionnement des municipalités

Les premiers bénéficiaires des politiques sportives développées par les communes ou leurs groupements sont les jeunes publics dont la demande en dehors des dispositifs scolaires tend à être fréquemment prise en compte.

Les enjeux prioritaires que visent ces politiques sont l'éducation et l'intégration sociale devant d'autres finalités que sont ensuite le développement du loisir et la prévention de la santé.

Les grands domaines d'intervention des communes concernent tout d'abord le secteur des équipements sportifs qui recouvrent des enjeux financiers importants dans les budgets communaux et des enjeux identitaires (valorisation du territoire communal, structuration de l'espace local...).

Leur implication réside par ailleurs dans l'apport de soutiens matériels (notamment dans les petites et moyennes communes) plus que financiers (ceux-ci augmentent dans les villes plus importantes) au sport local : mise à disposition des équipements aux associations et aux écoles...

Puis, le soutien en personnel constitue le troisième secteur de soutien municipal dans l'ordre d'importance et s'oriente vers le secteur scolaire plutôt que vers le secteur associatif.

Enfin, le secteur de l'animation et de la promotion sportive se présente comme l'un des champs le moins privilégié par les communes.

2.2 - Le positionnement des conseils généraux

Les bénéficiaires des politiques sportives départementales sont divers et variés : communes et structures intercommunales, comités départementaux, CDOS, clubs, sportifs de haut niveau, publics scolaires...

Les actions conduites par les conseils généraux en direction de ces publics et acteurs peuvent recouvrir différents secteurs :

- *Équipement, aménagement* (construction d'équipements pour la pratique sportive dans les collèges, financement d'équipements à vocation départementale),
- *Soutiens financiers* (clubs, CDOS, comités départementaux...), *en personnel* (mise à disposition d'agents), *mise en place ou prise en charge d'actions de formation*,
- *Animation* (en milieu rural, hors temps scolaire et pendant les vacances, auprès des clubs, dans les écoles de sport...),

- *Promotion, manifestations* (organisation ou co-organisation, sponsoring d'évènements sportifs),
- *Assistance Conseil* (en gestion de club, en conception d'équipements).

Il ressort toutefois d'une étude relative à l'action sportive des conseils généraux, présentée à l'occasion de la rencontre "Le sport au service de l'équilibre des territoires"⁶, que les politiques sportives départementales présentent une grande hétérogénéité.

Certains axes forts se dégagent cependant et concernent le soutien au sport de haut niveau, l'aide à l'investissement en équipement, l'appui à la formation des bénévoles et le financement des manifestations sportives.

2.3 - Le positionnement des conseils régionaux

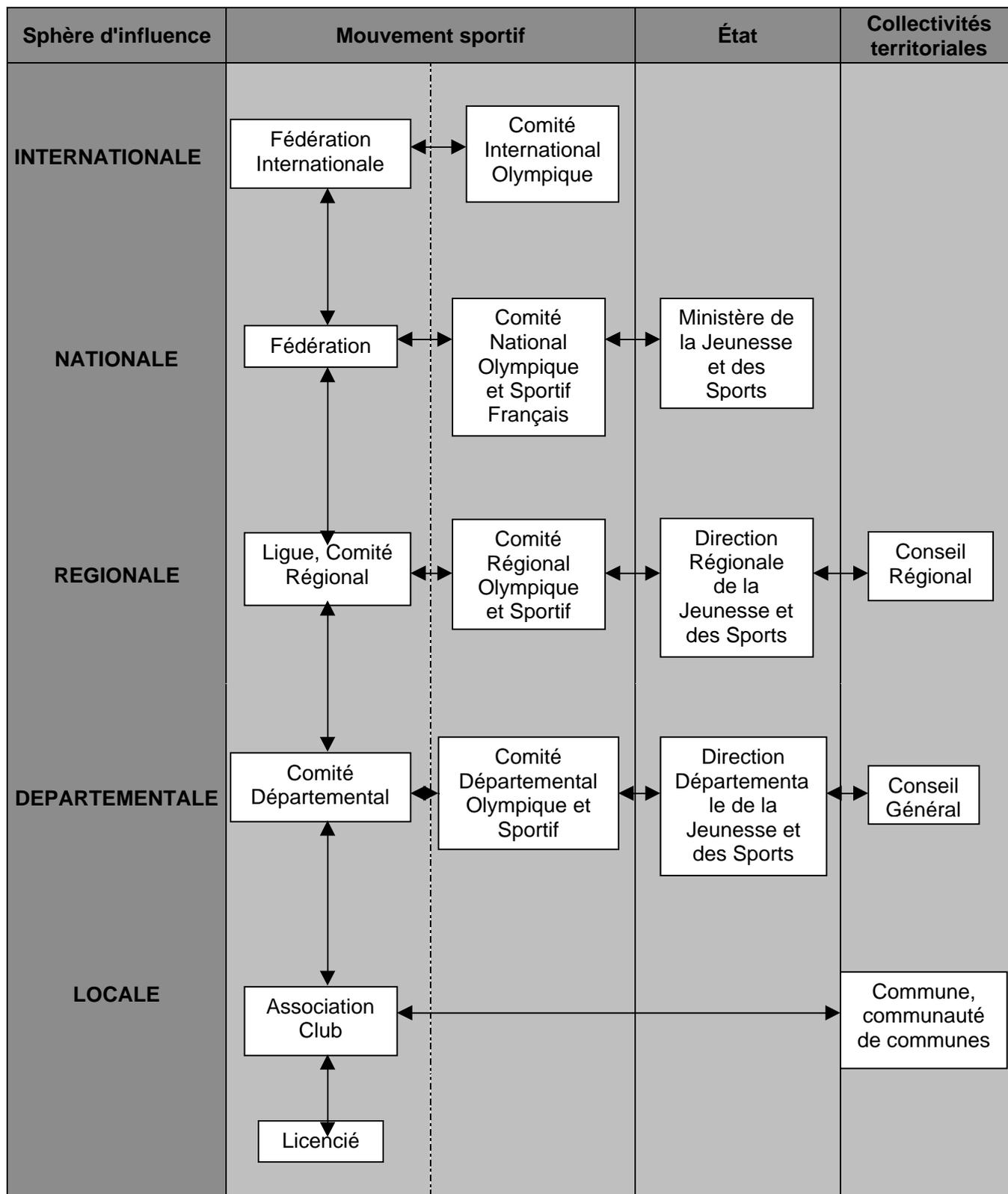
Les conseils régionaux consacrent en général leur politique sportive aux structures et aux sportifs de haut niveau, au mouvement sportif, et aux publics scolaires.

Ainsi, des subventions sont attribuées aux clubs sportifs de niveau national et des investissements sont réalisés en faveur de la construction d'équipements sportifs structurants ; les sportifs de haut niveau perçoivent également des aides régionales versées de façon collective (financement des Pôles France et Espoirs) ou individuelle (bourses).

Les ligues et comités régionaux, les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS) bénéficient également de soutiens régionaux : subventions globales ou au regard de plans d'actions ou de contrats d'objectifs, financements d'équipements sportifs de ligue, de manifestations sportives, de formations à l'attention des cadres dirigeants...

Enfin, les conseils régionaux financent, en investissement et en fonctionnement, les équipements nécessaires à la pratique sportive dans les lycées.

⁶ Nantes le 10 février 2000



Les structures et organes de décision du milieu sportif français

II - L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE EN BASSE-NORMANDIE**A - LA PLACE ET L'INFLUENCE DES DIFFÉRENTES FÉDÉRATIONS
SPORTIVES EN BASSE-NORMANDIE****1°/ LES FÉDÉRATIONS UNISPORT DES DISCIPLINES OLYMPIQUES**

Globalement sur les 28⁷ disciplines olympiques, la Basse-Normandie totalise 176 063 licences, (2,61% des licences françaises), soit une augmentation de 18,56% entre 1989 et 2003 contre 20,66% en France (cf. annexe n° 1).

En B-N	En 1989	En B-N	En 2003	Évolution	Pour mémoire Évolution France
Football	46 860	Football	49 557	+ 5,76%	+ 18,97%
Tennis	33 718	Tennis	25 516	- 24,33%	- 22,78%
Judo	11 726	Équitation	14 466	+ 196,92%	+ 173,47%
Voile	9 246	Judo	14 325	+ 22,16%	+ 16,86%
Basket	8 709	Voile	12 636	+ 36,66%	+ 53,12%
Handball	5 073	Handball	9 585	+ 88,95%	+ 68,08%
Tennis de table	4 974	Basket	9 359	+ 7,46%	+ 23,86%

Tableau n° 1 : Les sports les plus pratiqués en valeur absolue en 1989 et 2003

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative.

Dans le détail, comme le montre le tableau ci-dessus, le sport le plus pratiqué demeure largement le football avec 49 557 licenciés, soit une augmentation de 5,76% entre 1989 et 2003 contre une augmentation française globale de 18,97%. Le football reste donc le sport le plus populaire à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale et les victoires respectives de l'équipe de France à la coupe du monde 1998 et au championnat d'Europe des nations 2000, ainsi que la médiatisation accrue favorisée par le développement des droits télévisés, ont probablement eu pour effet de conforter cette tendance. Toutefois, on remarque que l'augmentation du nombre de licenciés en Basse-Normandie est plus faible que celle observée en France. C'est sans doute le fait de l'absence de clubs bas-normands parmi l'élite sur la période qui s'étend de 1998 à 2003. Cependant, le Stade Malherbe de Caen est remonté en première ligue pour la saison 2004-2005, ce qui a eu peut-être pour effet d'attirer 1 477 nouveaux licenciés en l'espace d'une saison.

Après le football, le sport remportant le plus l'adhésion des bas-normands, est le tennis : même s'il perd 24,33% de ses effectifs entre 1989 et 2003, il totalise

⁷ Entre 1996 et 2000, deux nouvelles disciplines ont été affiliées au collège des fédérations olympiques. Il s'agit du triathlon et du taekwondo. Aux premiers jeux olympiques de l'ère moderne en 1896, il y eut 9 disciplines : athlétisme, cyclisme, escrime, gymnastique, haltérophilie, lutte, natation, tennis et tir.

encore 25 516 licenciés. Ce phénomène n'est pas propre à la Basse-Normandie puisque la fédération française de tennis a enregistré une baisse de 22,78% du nombre de ses licenciés. C'est d'ailleurs la plus forte diminution en termes d'effectifs constatés en Basse-Normandie (-8 202 licenciés) comme en France (-310 414 licenciés). L'absence de bas-normands au meilleur niveau national ne peut expliquer à elle seule cette forte diminution. En effet, l'émergence d'autres sports de raquettes comme le badminton (+2 765 licenciés en Basse-Normandie) et le tennis de table (+1 568 licenciés) a accentué cette tendance. D'autre part, beaucoup de clubs ne sont pas affiliés et la pratique sans licence est très forte.

Troisième discipline par le nombre de ses licenciés en 1989, le judo, avec 14 325 licenciés en 2003 a été dépassé par l'équitation (14 466 licenciés) et occupe aujourd'hui la quatrième place. Viennent ensuite la voile et le handball, totalisant respectivement 12 636 et 9 585 licenciés. On remarque aussi que le basket-ball qui figurait à la cinquième place en 1989 a rétrogradé à la septième place en 2003. Toutefois, son nombre de pratiquants est passé de 8 709 à 9 359.

Les sports comptant les plus faibles effectifs en Basse-Normandie sont le pentathlon moderne (aucune licence enregistrée en 2003), le triathlon (193 licenciés), la lutte (233 licenciés), le hockey/gazon (277 licenciés), le taekwondo (370 licenciés) et l'aviron (383 licenciés).

Disciplines	Effectifs 1989	Effectifs 2003	Variation en valeur absolue	Variation en % en B-N	Variation en % en Fr.
<u>Positives :</u>					
Badminton	685	3 450	+ 2 765	+ 403,65	+ 532,04
Gymnastique	1 958	6 329	+ 4 371	+ 223,24	+ 60,07
Équitation	4 872	14 466	+ 9 594	+196,92	+ 173,47
Tir à l'arc	765	1 514	+ 749	+ 97,91	+ 47,88
Handball	5 073	9 594	+ 4 521	+ 88,95	+ 68,88
<u>Négatives :</u>					
Volley-ball	2 418	1 501	- 917	- 37,92	- 7,77
Tennis	33 718	25 516	- 8 202	- 24,33	- 22,78
Hockey/gazon	330	277	- 53	- 16,06	- 10,20
Cyclisme	3 812	3 718	- 94	- 2,47	+ 21,29

Tableau n° 2 : Les plus fortes évolutions de 1989 à 2003

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative.

Les évolutions les plus fortes enregistrées entre 1989 et 2003 ont bénéficié au badminton (+403,65%), à la gymnastique (+223,24%), à l'équitation (+196,92%), au tir à l'arc (+97,91%) et au handball (+88,95%).

Concernant le badminton, il est intéressant de noter que c'était déjà la plus forte progression entre 1983 et 1989 d'après l'étude réalisée par le CESR de Basse-Normandie sur le développement de la pratique sportive. Ces résultats s'inscrivent dans la dynamique nationale puisque sur la même période, le nombre de licenciés enregistrés par la fédération française de badminton a crû de 532,04%.

La forte progression du nombre de licenciés en gymnastique est toutefois à nuancer. En effet, en 1989, le trampoline et la gymnastique étaient deux disciplines appartenant chacune à une fédération spécifique. Or, en 2003, les deux disciplines se sont regroupées au sein de la fédération française de gymnastique.

L'équitation en Basse-Normandie (première progression en valeur absolue avec +9 594 licenciés) a une histoire très forte et compte beaucoup de personnes concernées par sa pratique. Dans une région où la pratique du cheval dans un cadre de loisirs se développe tous les ans et où près de 7 000 éleveurs participent à la valorisation du cheval, la filière équine constitue une ressource pour l'économie de la région, génératrice de plus de 7 500 emplois (équivalents à temps plein) et de flux économiques annuels estimés au moins à 270 millions d'euros (non compris les investissements immobiliers et mobiliers). Sa place au niveau européen et mondial ainsi que son potentiel de développement avec le tourisme équestre en font une région de projets par excellence.

D'ailleurs, lors de la CIATE du 12 juillet 2005, le gouvernement a retenu le principe de pôle de compétitivité de la filière équine pour la Basse-Normandie. L'objectif principal de ce pôle est de mettre en synergie les acteurs économiques du secteur « cheval », composés d'un grand nombre de petites entreprises agricoles, artisanales, commerciales et industrielles, ainsi que les acteurs de la recherche et de la formation, afin de faire de la Basse-Normandie la première région européenne de la filière. Dans ce cadre, il n'est pas étonnant que la Basse-Normandie se soit portée candidate à l'organisation des championnats du monde équestre de 2010.

À l'instar de l'équitation, le tir à l'arc est une spécificité propre de la Basse-Normandie. En revanche en ce qui concerne le handball, cette progression est sans doute liée à l'engouement national engendré par les résultats de l'équipe de France ces dernières années (médaillon de bronze aux Jeux Olympiques en 1992, championne du monde en 1995 et 2001 pour l'équipe masculine et championne du monde en 2003 pour l'équipe féminine). À noter parmi toutes ces disciplines, seul le badminton a eu une évolution légèrement inférieure à celle constatée en France.

Les évolutions négatives entre 1989 et 2003 concernent quatre disciplines : le volley-ball (-37,92%), le tennis (-24,33%), le hockey/gazon (-16,06%) et le cyclisme (-2,47%). Il est intéressant de noter que si seulement quatre disciplines sont concernées par une évolution négative en Basse-Normandie, cinq le sont en France (cf. annexe n°1). Il s'agit du tennis (-22,78%), du base-ball (-14,86%), du hockey/gazon (-10,20%), du volley-ball (-7,77%) et de l'aviron (-0,35%).

Les sports mieux représentés en Basse-Normandie comparativement à la France, au nombre de 14 sur 26 en 1983, de 19 sur 26 en 1989, sont aujourd'hui 16 sur 28. L'attrait des bas-normands pour les disciplines olympiques est donc toujours bien réel, même si celui-ci semble s'essouffler un petit peu. En effet, le poids de la population sportive bas-normande est passé de 2,73% à 2,61% entre 1989 et 2003 (cf. annexe n° 1).

En 1983 (pour mémoire poids de la population bas-normande : 2,48)		En 1989 (pour mémoire poids de la population bas-normande : 2,46)		En 2003 (pour mémoire poids de la population bas-normande : 2,41)	
1 Voile	4,51%	1 Voile	5,73%	1 Base-Ball	6,20%
2 Cyclisme	4,39%	2 Cyclisme	5,03%	2 Voile	5,11%
3 Tennis de Table	4,19%	3 Badminton	4,78%	3 Cyclisme	4,04%
4 Boxe	3,65%	4 Tennis de Table	4,03%	4 Badminton	3,81%
5 Hockey/gazon	3,35%	5 Hockey/gazon	3,91%	5 Tennis de Table	3,67%
6 Sports de Glace	3,19%	6 Canoë-Kayak	3,35%	6 Hockey/gazon	3,65%
7 Football	3,06%	7 Sports de glace	3,01%	7 Canoë-Kayak	3,58%
8 Haltérophilie	3,06%	8 Équitation	2,93%	8 Équitation	3,18%
<i>14 au-dessus de notre poids et 12 au-dessous</i>		<i>19 au-dessus de notre poids et 7 au-dessous</i>		<i>16 au-dessus de notre poids et 12 au-dessous</i>	

Tableau n° 3 : Les sports les mieux représentés en Basse-Normandie comparativement à la France en 1983, 1989 et 2003

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative.

Tel qu'il ressort du tableau ci-dessus, la tête du classement est occupée par le base-ball avec 6,20% des licences françaises, alors qu'avant 1990, aucun licencié n'était enregistré en Basse-Normandie. Cette discipline s'est donc particulièrement bien développée dans la région puisqu'elle est passée de 0 à 535 licenciés entre 1989 et 2003, alors que sur le plan national, ses effectifs ont subi une baisse de 14,86% sur la même période.

Comme en 1989, la voile (5,11% des licences françaises) devance le cyclisme (4,04%) puis le badminton (3,81%), le tennis de table (3,67%) et enfin le canoë-kayak (3,65%). Il est intéressant de noter que l'équitation occupe une place de plus en plus importante en Basse-Normandie comparativement à la France (2,66% des licences françaises en 1983, puis 2,93% en 1989 et enfin 3,18% en 2003).

L'attrait des bas-normands pour les sports collectifs (football, basket, handball, hockey/gazon, sports de glace, volley-ball et base-ball) qui avait été mis en évidence dans les précédentes études n'est plus d'actualité. En effet, ils ne représentent plus que 2,46% des licenciés français, contre pratiquement 2,70% en 1989 et 2,96% en 1983. Ce résultat paraît assez logique car les quatre plus fortes progressions (cf. Tableau n° 2) en termes de pourcentage, en Basse-Normandie, concernent des disciplines individuelles (badminton, gymnastique, équitation, tir à l'arc) et que deux des trois plus fortes évolutions négatives appartiennent aux sports collectifs (volley-ball et hockey sur gazon).

Les cinq disciplines les moins représentées concernent le pentathlon moderne (aucun pratiquant), le taekwondo (0,80% des licences françaises), le triathlon (1,04%), l'aviron (1,15%) et le volley-ball (1,68%).

2°/ LES FÉDÉRATIONS UNISPORT DES DISCIPLINES NON-OLYMPIQUES

Sur l'ensemble des 55 disciplines renseignées, la Basse-Normandie compte 44 818 licenciés (1,85% des licences françaises) et enregistre une forte progression par rapport à celle de la France (70,49% contre 41,41%) (cf. annexe n° 5).

En B-N	En 1989	En B-N	En 2003	Évolution	Pour mémoire Évolution France
Pétanque et jeu provençal	6 793	Golf	8 549	+ 72,29%	+ 111,84%
Golf	4 962	Pétanque et jeu provençal	7 195	+ 6,23%	- 19,25%
Karaté	2 775	Karaté	3 862	+ 39,17%	+ 13,14%
Études et sports sous-marins	2 128	Études et sports sous-marins	3 151	+ 48,07%	+ 26,53%
Rugby	1 761	Randonnée pédestre	2 892	-	-
Course d'orientation	1 168	Cyclotourisme	2 860	-	-

Tableau n° 4 : Les sports les plus pratiqués en valeur absolue en 1989 et 2003

Ce tableau indique que les quatre épreuves les plus pratiquées sont les mêmes qu'en 1989 avec cependant une légère différence. En effet, cette fois c'est le golf (8 549 licenciés en 2003) qui devance la pétanque et le jeu provençal (7 195 licenciés). Suivent le karaté et arts martiaux (3 862 licenciés) et les études et sports sous-marins⁸ (3 151 licenciés).

Alors que le rugby passe de la cinquième à la septième place (2 162 licenciés) et que la course d'orientation disparaît du haut du classement (68 licenciés), on peut souligner l'avènement de deux disciplines : la randonnée pédestre (2 892 licenciés) et le cyclotourisme (2 860 licenciés).

Le tableau ci-après montre que les deux évolutions les plus fortes enregistrées entre 1989 et 2003 ont concerné des disciplines à petits effectifs comme le "surf et skate" (+1 616,67 % contre 6,78% en France) et le planeur ULM (+303,12% contre 50,98% en France). Le roller skating qui remplace aujourd'hui le patinage sur roulettes propose beaucoup plus de disciplines que son prédécesseur et a ainsi connu une forte progression (+239,66% contre 180,42% en France).

Comme entre 1983 et 1989, le golf a connu une progression assez importante (+72,29%) mais moins forte qu'en France (+111,84%). Il est intéressant de noter que les sports automobiles et le squash qui avaient connu des évolutions négatives entre 1983 et 1989 ont cette fois enregistré de belles évolutions positives avec pour les sports automobiles +140,46% contre +86,34% en France et pour le squash +55,25% contre -5,52% en France.

⁸ Étude et sports sous-marins regroupent des épreuves comme l'apnée, l'archéologie, la biologie, le hockey subaquatique, la nage avec palmes, l'orientation et le tir sur cible.

Disciplines	Effectifs 1989	Effectifs 2003	Variation en valeur absolue	Variation en % en B-N	Variation en % en Fr.
<u>Positives :</u>					
Surf et Skate	6	103	+ 97	+ 1616,67	+ 6,78
Planeurs ULM	32	129	+ 97	+ 303,12	+ 50,98
Roller skating	406	1 379	+ 973	+ 239,66	+ 180,42
Sport automobile	692	1 664	+ 972	+ 140,46	+ 86,34
Golf	4 962	8 549	+ 3587	+ 72,29	+ 111,84
Foot américain	35	56	+ 21	+ 60,00	+ 348,70
Squash	257	399	+ 142	+ 55,25	- 5,52
<u>Négatives :</u>					
Pelote basque	16	0	- 16	- 100	+ 12,67
Course d'orient.	1 168	61	- 1 107	- 94,54	- 81,86
Parachutisme	532	149	- 383	- 72	- 54,16
Twirling bâton	424	243	- 181	- 42,69	- 12,84

Tableau n° 5 : Les plus fortes évolutions entre 1989 et 2003

Les évolutions négatives ont principalement affecté la pelote basque et la course d'orientation. En effet, la pelote basque qui comptait 16 licenciés en 1989 n'en compte aucun aujourd'hui. La course d'orientation quant à elle a perdu 94,54% de ses effectifs en Basse-Normandie, ce qui s'inscrit dans la dynamique nationale (-81,86% en France). Il est intéressant de noter que, comme entre 1989 et 2003, le parachutisme a connu une régression assez importante. En effet, son nombre de licenciés a chuté de 778 à 532 entre 1983 et 1989 et de 532 à 149 entre 1989 et 2003.

Le sport le mieux représenté en Basse-Normandie comparativement à la France est comme en 1983 et 1989, le char à voile (11,09% des licences françaises) comme il apparaît dans le tableau suivant. La place du char à voile semble normale dans une région maritime qui possède 470 kilomètres de côtes et de nombreuses plages aux caractéristiques favorables pour le sport (cf. étude sur le développement des activités liées aux vents).

Il n'est pas surprenant de trouver respectivement en deuxième et troisième positions les sports automobiles (3,63%) et le roller skating (3,37%) qui ont toujours été présents dans la tête du classement depuis 1983.

En 1983 (pour mémoire poids population bas-normande : 2,48%)		En 1989 (pour mémoire poids population bas-normande : 2,46%)		En 2003 (pour mémoire poids population bas-normande : 2,41%)	
1 Char à voile	7,70%	1 Char à voile	5,33%	1 Char à voile	11,09%
2 Patinage/roulettes	3,97%	2 Motonautisme	4,58%	2 Sports automobiles	3,63%
3 Sports automobiles	3,59%	3 Twirling bâton	4,12%	3 Roller skating	3,37%
4 Course d'orientation	3,05%	4 Course d'orientation	3,62%	4 Ball-trap	3,25%
5 Golf	2,85%	5 Golf	3,11%	5 Vol libre	3,11%
6 Motocyclisme	2,81%	6 Sports automobiles	2,80%	6 Aérostation	2,95%
7 Aéronautique	2,48%	7 Patinage/roulettes	2,78%	7 Twirling bâton	2,71%
<i>7 au-dessus de notre poids et 25 au-dessous</i>		<i>7 au-dessus de notre poids et 25 au-dessous</i>		<i>12 au-dessus de notre poids et 43 au-dessous</i>	

**Tableau n° 6 : Les sports les mieux représentés en Basse-Normandie
comparativement à la France en 1983, 1989 et 2003**

En revanche, outre les disciplines non pratiquées en Basse-Normandie (jeu de balles au tambourin, ballon au poing, course camarguaise, javelot tir sur table, jeu de paume, joutes et sauvetage nautique, longue paume, padel, pêches sportives à la mouche, pelote basque, rugby à XIII et sauvetage et secourisme), quelques sports se distinguent par la faiblesse de leurs effectifs comparés à la France. C'est le cas du billard (0,91%), des sports de boule (0,54%), de la boxe française (0,65%), de la course landaise (0,04%), du football américain (0,47%), de la giravation (0,35%), du kick boxing (0,44%), de la pêche en mer (0,11%), du rugby (0,99%) et de la spéléologie (0,67%).

3°/ LES FÉDÉRATIONS MULTISPORTS

3.1- Les Fédérations Affinitaires

Les fédérations multisports et affinitaires ne présentent pas de distinction particulière les unes au regard des autres, d'un point de vue juridique.

Dans leur approche historique, certaines fédérations affinitaires ont été créées autour de liens d'affinités idéologiques (Espérance Arabe, Fédération Maccabi) ou syndicales (Fédération française du sport travailliste par exemple).

Les autres ne constituent pas un tout uniforme ; on y trouve ainsi, à titre d'exemple, la pratique d'activités physiques et sportives à des fins multiples (Fédération française pour l'entraînement physique dans le monde moderne) ou établie sur une logique territoriale (Fédération nationale du sport en milieu rural).

Fédérations affinitaires	14	50	61	BN	France	Taux BN/F
FF des Clubs Alpins	234	155	149	538	84913	0,63%
FF d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire	7500	11110	2920	21530	520547	4,14%
FF de l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne	1064	179	48	1291	159905	0,81%
FF de la Retraite Sportive	459	0	360	819	36078	2,27%
FF du Sport Travailleiste	0	10	0	10	11605	0,09%
F des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense	462	3577	0	4039	173964	2,32%
F Nationale du Sport en Milieu Rural	0	0	0	0	105726	0%
F Sportive et Culturel de France	203	1027	1200	2430	183779	1,32%
F Sportive et Culturel Maccabi	0	0	0	0	5469	0%
F Sportive et Gymnique du Travail	0	0	2148	2148	257718	0,83%
F Sportive de la Police Française	55	28	24	107	19801	0,54%
Centre Nautique des Glénans	54	25	20	99	11200	0,88%
Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique	3805	927	885	5617	384486	1,46%
Union Nationale Sportive Léo Lagrange	1354	419	0	1773	59396	2,99%
FF su Sport d'Entreprise	0	0	0	1	1649	0,06%
FF omnisports des personnels de l'Éducation Nationale et Jeunesse et Sports	46	0	0	46	11968	0,38%
Total	15236	17457	7754	40448	2028204	1,99%

Tableau n°7 : Effectifs et répartition des bas-normands dans les fédérations affinitaires en 2003

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative

a) Le sport en entreprise

Les fédérations affinitaires du sport au travail ont pour objet de favoriser la pratique sportive dans les associations créées au sein d'entreprises industrielles ou commerciales, d'administrations et des professions libérales, d'unir ces associations sportives par des liens amicaux et sportifs, de réunir régulièrement les responsables sport d'entreprise des fédérations sportives et aussi de promouvoir l'idée du sport dans l'entreprise. Elles sont : la Fédération Française du Sport Travailleiste, la Fédération Sportive et Gymnique du Travail et la Fédération Française du Sport en Entreprise.

Les bienfaits du sport d'entreprise sont évidents. En effet, les salariés développent de grandes qualités de contact, mais aussi de compétitivité. Car si le sport est d'abord un indice de bonne santé (moins de fatigue, d'absentéisme, de stress, de tabagisme et d'alcoolisme), on constate que les salariés impliqués au sein d'une telle association sont souvent ceux qui s'investissent le plus dans la vie de

l'entreprise. Hors du cadre professionnel, le sport d'entreprise permet de nouer et de développer des échanges qui auront rarement lieu au travail du fait de la hiérarchie.

Fédération	Effectifs en Basse-Normandie	Effectifs en France	Taux BN/F
FFST	10	11605	0,09%
FSGT	2148	257718	0,83%
FFSE	1	1649	0,06%
Total	2159	270972	0,80%

Tableau n° 8 : La pratique sportive en entreprise en 2003

En 2003, la Basse-Normandie occupe le 14^{ème} rang en termes d'effectifs en ce qui concerne la pratique sportive en entreprise et le 13^{ème} rang si l'on prend en compte le poids de la population. Ainsi, la Basse-Normandie est une région qui n'est pas vraiment dynamique en ce qui concerne le sport en entreprise. D'ailleurs, le nombre moyen de sportifs en entreprise en France est de 12317 alors qu'il n'est que de 2159 en Basse-Normandie. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'Île de France est la région la plus active dans ce domaine avec 124467 sportifs recensés.

Évidemment, ces résultats s'expliquent par le fait qu'une région comme l'Île de France possède énormément de grandes entreprises. Ces dernières proposent, du fait de leur taille, de nombreuses activités sportives à leurs salariés. En revanche, la Basse-Normandie qui est composée avant tout de petites et moyennes entreprises (PME) et de petites et moyennes industries (PMI) ne peut pas développer véritablement le sport en entreprise. Par exemple, il paraît difficile de monter une équipe de football (environ 13 personnes) dans une PME.

b) Le sport pour le personnel d'Administration d'État

Les fédérations qui regroupent les personnels sportifs des Administrations d'État sont : la Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale et Jeunesse et Sports (2F OPEN-JS), la Fédération Sportive de la Police Française (FSPF) et la Fédération Française des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (FFCSAD).

Fédération	Effectifs en Basse-Normandie	Effectifs en France	Taux BN/France
FFCSAD	4039	173964	2,32%
FSPF	107	19801	0,54%
2F OPEN-JS	46	11968	0,38%
Total	4192	205733	2,04%

Tableau n°9 : Effectifs bas-normands et français dans les fédérations pour le personnel d'état en 2003

Source : MJSVA

Les effectifs bas-normands pour ces fédérations représentent 2,04% des licences nationales, soit un petit peu moins que la représentativité bas-normande dans la population nationale.

c) Le sport et les affinités territoriales

Ces fédérations ont pour objectif le développement de la pratique sportive dans des régions particulières. Elles sont : la Fédération Française des Clubs Alpins et de montagne (FFCA), la Fédération Nationale de Sport en Milieu Rural (FNSMR) et le Centre Nautique des Glénans (CNG).

Fédération	Effectifs en Basse-Normandie	Effectifs en France	Taux BN/France
FFCA	538	84913	0,63%
FNSMR	0	105726	0%
CNG	99	11200	0,88%
Total	637	201839	0,32%

Tableau n°10 : Effectifs bas-normands et français dans les fédérations affinitaires d'un point de vue territoriale en 2003

Source : MJSVA

Comme le montre le tableau précédent, les affinités territoriales bas-normandes occupent une partie négligeable des licences françaises. Notons toutefois que la FNSMR n'a aucun licenciés en Basse-Normandie, région pourtant assez rurale.

d) Le sport et les affinités idéologiques

Ces fédérations ont pour objectif commun le développement de l'esprit sportif au travers de regroupements idéologiques. Parmi elles, on retrouve la Fédération Sportive Léo Lagrange (FSL), l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP), la Fédération Sportive et Culturelle Française (FSCF) et la Fédération Sportive et Culturelle Maccabi (FSCM)

Fédération	Effectifs en Basse-Normandie	Effectifs en France	Taux BN/France
FSL	1773	59396	2,99%
UFOLEP	5617	384486	1,46%
FSCF	2430	183779	1,32%
FSCM	0	5469	0%
Total	9820	633130	0,32%

Tableau n°11 : Effectifs bas-normands et français dans les fédérations Affinitaires d'un point de vue idéologique en 2003

Source : MJSVA

Comme le montre le tableau ci-dessus, les licences bas-normandes ne représentent pas une partie importante des licences nationales. Cependant, la part de licenciés de notre région dans la Fédération Sportive Léo Lagrange est remarquable car supérieure au taux de représentation de la population bas-normande au niveau national.

e) *Le sport pour l'entraînement physique*

Ces Fédérations ont pour mission commune de donner le goût de l'effort à travers l'effort physique. Elles sont la Fédération Française pour l'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et la Fédération Française pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne (FFEPMM).

Fédération	Effectifs en Basse-Normandie	Effectifs en France	Taux BN/France
FFEPGV	21530	520547	4,14%
FFEPMM	1291	159905	0,81%
Total	22821	680452	3,35%

Tableau n°12 : Effectifs bas-normands et français dans les fédérations pour le personnel d'état en 2003

Source : MJSVA

Ce tableau montre que les effectifs bas-normands pour ces fédérations représentent 3,35% des licences nationales soit une part remarquable dans les licences nationales avec une forte représentation bas-normande dans la FFEPGV.

3.2 - Les Fédérations spécifiques aux personnes en situation de handicap

En France, 3 fédérations distinctes gèrent la pratique sportive des personnes handicapées: la Fédération Française Handisport (FFH) qui concerne les handicapés moteurs et visuels, la Fédération Sportive des Sourds de France (FSSF) qui œuvre pour les personnes atteintes de déficiences auditives et la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) qui s'adresse aux handicapés mentaux.

Fédération	Effectifs en Basse-Normandie	Effectifs en France	Taux BN/France
FFH	179	13395	1,34%
FSSF	88	3485	2,53%
FFSA	115	24269	0,47%
Total	382	41149	0,93%

Tableau n° 13 : Effectifs bas-normands et français dans les fédérations pour les personnes en situation de handicap en 2003.

Source : MJSVA

En 2003, ces trois fédérations totalisaient 382 licenciés en Basse-Normandie. Toutes trois membres du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), elles ont pour objectif principal de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées.

Toutefois, de nombreux publics présentant un handicap pratiquent une activité physique et sportive régulière sans être adhérent auprès d'une fédération, il importe de le souligner.

3.3- Les Fédérations scolaires et universitaires.

Le sport est un facteur d'équilibre, d'hygiène et de santé. Il contribue au développement de la personnalité par les actes de socialisation qu'il implique, par le respect des règles communicatives et la confrontation avec soi-même et les autres. Il ne faut pas oublier également son rôle de rééducation.

Ce rôle éducatif est précisé dans l'article 2 de la loi de 1984 : « *L'éducation physique et sportive et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles* ».

Les fédérations scolaires et universitaires sont placées sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale. En application de l'article 10 de la loi du 16 juillet 1984, ces fédérations doivent avoir des statuts approuvés par décret en Conseil d'État. Il en est ainsi pour la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire), pour l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), l'USEP (Union Sportive d'Enseignement du Premier degré). Deux sont membres du CNOSF sans statut approuvé par décret en Conseil d'État : l'UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre) et l'UNCU (Union Nationale des Clubs Universitaires).

	Calvados	Manche	Orne	B-N	France
FFSU	?	?	?	1606	83 220
UGSEL	15 905	9 860	8 604	34 369	730 743
UNCU	368	0	0	368	82 130
UNSS	8 856	6 696	4 544	20 096	806 103
USEP	3 707	1 332	744	5 783	756 252
TOTAL	28 836	17 888	13 892	62 222	2 458 448

Tableau n° 14 : Nombre de licenciés pour les différentes fédérations scolaires et universitaires en 2003

Dans l'enseignement public, l'USEP est chargée de l'animation sportive dans les écoles ; elle concerne 5 783 licenciés en Basse-Normandie. Pour le secondaire, il s'agit de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), ouverte à tous les collégiens et lycéens scolarisés dans le public ; 20 096 jeunes sont licenciés en Basse-Normandie. Dans le supérieur, c'est la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) principalement avec 1 606 licenciés en Basse-Normandie, ainsi que l'UNCU (Union Nationale des clubs Universitaires) avec 368 licenciés qui sont compétentes.

L'UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre) est l'organisme national de l'enseignement catholique aux niveaux du premier et du second degré. Toutes ces fédérations proposent des licences permettant de pratiquer de multiples activités. La part des licences bas-normandes par rapport aux licences françaises est donnée par le tableau suivant :

	Part de la B-N en 2000	Part de la B-N en 2001	Part de la B-N en 2002	Part de la B-N en 2003
FFSU	1,85	1,90	2,03	1,93
UGSEL	4,95	4,48	4,18	4,70
UNCU	0,32	0,32	0,45	0,45
UNSS	2,42	2,46	2,49	2,49
USEP	0,95	0,82	0,89	0,76
Total :	2,61	2,43	2,42	2,53

Tableau n° 15 : Part des licences de fédérations scolaires et universitaires bas-normandes en 2000, 2001, 2002 et 2003 par rapport aux licences métropolitaines

Tout d'abord, on remarque que pour l'ensemble des fédérations scolaires et universitaires, la part des licences bas-normandes par rapport aux licences métropolitaines a connu une baisse de 2000 à 2001 (2,61% contre 2,43%) puis a légèrement fléchi à 2,42% en 2002 pour remonter à 2,53% en 2003. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le poids des effectifs bas-normands des fédérations scolaires et universitaires (2,53%) est supérieur au poids de la population bas-normande. On peut donc dire de manière générale que le sport en milieu scolaire et universitaire est bien représenté en Basse-Normandie comparativement à la France.

D'autre part, il est bon de relever également que les trois fédérations du premier et du second degré sont largement bien représentées comparativement à la France (2,63% des licences françaises en 2003). Ce résultat est d'ailleurs significatif de la bonne santé du sport dans une région car les écoles primaires et, dans une moindre mesure, les collèges jouent un rôle important dans l'initiation au sport.

Plus particulièrement, on s'aperçoit que l'UGSEL est la fédération la mieux représentée par rapport à la France (4,70% des licences françaises). Le passé à fort accent catholique de la région est sans doute à l'origine de ce résultat.

À l'inverse, les deux fédérations représentant le niveau d'enseignement supérieur ont une place assez faible par rapport à la France (1,19% des licences françaises).

L'annexe 2 permet d'apprécier la place de la Basse-Normandie par rapport aux autres régions françaises, concernant la pratique sportive. En effet, avec un taux de pratique de 12,26% pour les fédérations olympiques, la Basse-Normandie est très bien placée puisqu'elle occupe la septième position.

En revanche, la Basse-Normandie n'est plus qu'à la 17^{ème} place pour la pratique des sports de fédérations non olympiques. Son taux de pratique est de 3,12% contre 4,06% pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Ce phénomène est caractéristique d'une région rurale où la population s'adonne à des activités populaires et médiatisées qui sont pour la plupart regroupées au sein de la famille des fédérations olympiques (football, cyclisme, tennis, handball...) au détriment de disciplines plus récentes ou innovantes comme le billard, le bowling ou encore le football américain qui sont reconnues comme des disciplines non olympiques.

Enfin, si l'on s'intéresse aux fédérations scolaires et universitaires, on remarque qu'en termes de taux de pratique, la Basse-Normandie est en milieu de tableau où elle occupe la 10^{ème} place. Son taux de pratique est de 4,33% qui est légèrement supérieur à celui de la France (4.12%).

4°/ LA PRATIQUE SPORTIVE NON LICENCIÉE

Pour finir, il importe de souligner qu'une pratique sportive importante se déroule dans le cadre de sites naturels nombreux et variés dans la région : plans d'eau, rivières, littoral maritime, forêts, sentiers de randonnées pédestres ou équestres, parcours de santé, de VTT, etc.

Résultant du libre choix des pratiquants sans impliquer la nécessité de souscrire une licence auprès d'un club, ces activités physiques et sportives se révèlent occasionnelles ou répétées ; complexes à recenser et à quantifier, elles ne sauraient néanmoins être laissées de côté notamment par les collectivités territoriales qui impulsent et accompagnent des politiques publiques sportives sur leurs territoires.

B - LE SPORT DE HAUT NIVEAU EN BASSE-NORMANDIE

1°/ DÉFINITION DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par des textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau. Le sport de haut niveau repose sur quatre critères bien établis qui sont : la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives, les compétitions de référence, la liste des sportifs de haut niveau, et les filières des sportifs de haut niveau.

Toutes les disciplines sportives inscrites au programme des Jeux Olympiques sont automatiquement reconnues de haut niveau. À ces disciplines, s'ajoutent d'autres disciplines⁹ pour lesquelles la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) a reconnu le caractère de haut niveau, après avoir examiné certains critères assez techniques. La reconnaissance du caractère de haut niveau est accordée pour une olympiade à une discipline sportive, pour sa pratique féminine et masculine.

Ce sont les compétitions officielles figurant au calendrier des fédérations sportives internationales et qui amènent à l'établissement d'un classement de référence. Il s'agit des Jeux Olympiques, des Championnats du Monde et des Championnats d'Europe.

Personne ne peut être inscrit sur ces listes sans pratiquer une discipline sportive reconnue de haut niveau par la CNSHN. Depuis 1982, la qualité de sportif

⁹ Aéronautique, automobile, billard, bowling, course d'orientation, étude et sports sous-marins, football américain, golf, handisport, karaté, escalade, parachutisme, pelote basque, pétanque, roller skating, rugby, rugby à XIII, savate, ski nautique, sports de boules, squash, surf, vol à voile et vol libre.

de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêté par le ministère chargé des sports. Cette inscription s'effectue dans les catégories Jeunes, Seniors, Élite et Reconversion qui comptent respectivement 67, 33, 12 et 0 bas-normands en 2005.

Les sportifs de haut niveau sont donc au nombre de 112 en Basse-Normandie. Mais à côté de ceux-ci, le Ministère des Sports établit 2 autres listes de sportifs ayant un très bon niveau: la liste des espoirs et la liste des partenaires d'entraînements¹⁰ qui regroupent respectivement 129 et 7 bas-normands en 2005.

Une remarque peut être faite sur ces listes de haut niveau. En effet, si on retrouve bien nos cyclistes professionnels ou autres basketteurs professionnels, les footballeurs ayant le statut de professionnels ne figurent pas sur ces listes.

2°/ L'ÉTAT DES LIEUX EN BASSE-NORMANDIE

Sur les 22 régions de la France métropolitaine, la Basse-Normandie n'occupe que la 20^{ème} place en termes d'effectifs de sportifs de haut niveau et la dernière si l'en prend en compte le poids de la population.

	Sportifs de haut niveau	Poids/population régionale
Basse-Normandie	248	17,27
Score le plus fort	2 231	36,04
Score le plus faible	82	17,27
Moyenne	681,45	25,20
Écart type	578,85	5,13

Tableau n° 16 : Place du sport de haut niveau en Basse-Normandie comparativement aux autres régions.

Avec seulement 248 sportifs de haut et de très bon niveau¹¹, la Basse-Normandie est l'une des régions les moins dynamiques de France. En effet, elle accuse un profond retard, dans la formation professionnelle via les « pôles », et dans les équipements permettant la pratique du haut niveau. Nous développerons ces points ultérieurement dans l'étude.

	Haut niveau en 1994	Haut niveau en 2005	Évolution (94/2005)
Basse-Normandie	328	248	- 24,39%
France	17 828	14 992	- 15,91%
Poids/France	1,84%	1,65%	- 0,19%

Tableau n° 17 : Évolution du haut niveau en Basse-Normandie

¹⁰ Certaines disciplines sportives nécessitent des partenaires d'entraînement. C'est pourquoi, les directeurs techniques nationaux choisissent des sportifs de très bon niveau pour participer à la préparation des équipes de France.

¹¹ On prend en compte les sportifs de haut niveau ainsi que les espoirs et les partenaires d'entraînement.

Dans ce tableau, on constate que le nombre de sportifs de haut niveau en Basse-Normandie a décliné de 328 à 248, soit une évolution négative de 24,39%. On peut d'ailleurs faire le même constat à l'échelle nationale puisque le nombre de sportifs de haut niveau est passé de 17 828 à 14 992, soit une diminution de 15,91%. Ce phénomène est donc d'envergure nationale et s'explique par la politique menée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. En effet, le Ministre des Sports souhaite réduire la liste des sportifs de haut niveau jugée trop coûteuse.

Toutefois, on remarque avec regret que la Basse-Normandie a subi une diminution encore plus importante que l'ensemble du territoire national puisque le poids de la Basse-Normandie par rapport à la France est passé de 1,84% à 1,65%. Cette évolution est très regrettable dans la mesure où l'on connaît l'importance que joue le haut niveau dans la promotion de l'image sportive, mais aussi et surtout l'effet d'entraînement qu'il a auprès des jeunes.

Disciplines	Effectifs en 1994	Disciplines	Effectifs en 2005
1 Équitation	32	1 Judo	32
2 Athlétisme	27	2 Basket	25
3 Natation	25	3 Canoë-kayak	21
4 Judo	21	4 Équitation	19
5 Cyclisme	20	5 Tennis de table	15
6 Voile	18	6 Cyclisme	12
7 Canoë-kayak	17	6 Sports de glace	12
8 Haltérophilie	16	8 Natation	11

Tableau n° 18 : Les disciplines de haut niveau les mieux représentées en valeur absolue en Basse-Normandie en 1994 et 2005

Quatrième discipline par le nombre de ses sportifs de haut niveau (21) en 1994, le judo est aujourd'hui en tête avec 32 sportifs de haut niveau. Plusieurs disciplines qui ne figuraient pas dans le classement en 1994 ont fait leur entrée. C'est le cas notamment du basket qui se place en deuxième position (25 sportifs de haut niveau) et du tennis de table (15 sportifs de haut niveau) qui se classe cinquième.

Il est intéressant de noter le bon comportement du canoë-kayak qui occupe la troisième place avec 21 sportifs de référence alors qu'il n'occupait que la septième place en 1994 avec 17 sportifs du même niveau. Ces quatre disciplines présentent, en Basse-Normandie, le point commun de posséder des filières d'accès au haut niveau. Nous étudierons plus profondément ces structures, appelées « Pôles », dans la suite de l'étude.

En revanche, l'équitation qui occupait la tête du classement en 1994 avec 32 sportifs de haut niveau rétrograde aujourd'hui à la quatrième place avec 19 sportifs concernés, ce qui montre les répercussions pour une région de ne pas disposer d'une filière d'accès au haut niveau. En effet, l'absence d'une telle structure engendre la fuite des athlètes vers d'autres régions.

De même, la natation qui se plaçait en troisième position en 1994 avec 25 sportifs de référence est descendue au huitième rang avec seulement 11 sportifs de

haut niveau. Ce phénomène s'explique sans doute par la disparition du pôle Espoir de natation de Caen. Cinquième en 1994 par le nombre de sportifs de haut niveau (20), le cyclisme occupe aujourd'hui le sixième rang avec seulement 12 sportifs de haut niveau. Plusieurs disciplines qui figuraient dans le classement en 1994 ont disparu aujourd'hui. C'est le cas pour l'athlétisme qui occupait la seconde place en 1994 avec 27 sportifs de haut niveau, de la voile (18 sportifs de haut niveau) et de l'haltérophilie (16 sportifs de haut niveau).

Disciplines	Poids/France 1994	Disciplines	Poids/France 2005
1 Haltérophilie	7,34%	1 Aéronautique	8,96%
2 Équitation	7,16%	2 Tennis de table	8,43%
3 Sports sous-marins	5,68%	3 Équitation	5,14%
4 Tennis de table	4,05%	4 Vol à voile	4,65%
5 Voile	4,04%	5 Canoë-kayak	4,62%
6 Base-ball	3,94%	6 Basket-ball	4,31%
7 Aéronautique	3,70%	7 Haltérophilie	4,17%
8 Tir à l'arc	3,68%	8 Judo	3,26%

Tableau n° 19 : Les disciplines sportives de haut niveau les mieux représentées en Basse-Normandie comparativement à la France en 1994 et 2005

Les disciplines sportives de haut niveau les mieux représentées en Basse-Normandie comparativement à la France sont au nombre de 12 sur 56, observation qui confirme bien les difficultés rencontrées par les bas-normands pour la pratique du sport de haut niveau. L'aéronautique occupe la tête du classement avec 8,96% des sportifs de haut niveau français alors que cette discipline n'occupait que la septième place en 1994. Au deuxième rang, on retrouve le tennis de table (8,43%) qui progresse de deux places puis l'équitation (5,14%) qui perd une place. Il est intéressant de noter que plusieurs sports sont entrés dans le classement : le vol à voile (4,65%), suivi de très près par le canoë-kayak (4,62%), le basket-ball (4,31%) et le judo (3,26%).

En revanche, d'autres disciplines sont sorties du classement : études et sports sous-marins, voile, base-ball et tir à l'arc. On peut aussi remarquer que l'haltérophilie, qui occupait la tête du classement en 1994, rétrograde au septième rang avec 4,17% des sportifs de haut niveau.

L'étude de la pratique sportive de haut niveau nous a permis de mettre en lumière les spécialités de la région. Ainsi, le judo, le canoë-kayak, le tennis de table, l'équitation, le basket-ball, l'aéronautique et dans une moindre mesure le cyclisme, les sports de glace et l'haltérophilie sont les disciplines qui reflètent l'image de la Basse-Normandie.

C - LA PLACE DES FEMMES DANS LA PRATIQUE SPORTIVE

1°/ LA PRATIQUE DES FEMMES DANS LES DISCIPLINES OLYMPIQUES

D'après l'annexe n°3, la place des femmes, dans la pratique sportive des disciplines olympiques, est de plus en plus importante. En effet, elle est passée de 20,17% en 1983 à 30,23% en 1990 pour s'envoler à 35,33% en 2003. D'ailleurs, la part que représentent les femmes dans le sport bas-normand est plus élevée que dans le sport français (35,33% en Basse-Normandie contre 26,85% en France). Le sport féminin dans les disciplines olympiques est donc parfaitement bien représenté en Basse-Normandie.

Ce phénomène est le fruit de nombreuses réflexions, portant sur le thème de la femme dans le sport, menées par le mouvement sportif bas-normand. D'ailleurs, lors des Cinquièmes Rencontres du CROS qui se sont tenues le 15 octobre 2004, les discussions se sont concentrées autour de deux axes : la pratique sportive des femmes et l'encadrement au féminin.

Disciplines	% de femme en 1990	Disciplines	% de femme en 2003
1 Gymnastique	75,93	1 Gymnastique	84,71
2 Tennis	65,56	2 Équitation	69,83
3 Équitation	63,46	3 Natation	53,74
4 Natation	50,85	4 Sports de glace	45,79
5 Basket-ball	45,00	5 Volley-ball	43,17
6 Badminton	40,97	6 Badminton	42,63
7 Sports de glace	40,43	7 Athlétisme	37,58

Tableau n° 20 : Les disciplines sportives olympiques ayant le plus de licenciées féminines en Basse-Normandie en 1990 et 2003

Comme l'indique le tableau précédent, la gymnastique est la discipline la mieux représentée chez les femmes en 2003 avec 84,71%. Il est intéressant de noter que c'était déjà le cas en 1990 avec 75,93%. Ce résultat n'est pas très étonnant car la gymnastique a toujours été inscrite dans la culture féminine.

L'équitation et la natation ont gagné une place et pointent en deuxième et troisième positions en 2003 avec respectivement 69,83% et 53,74%. De même les sports de glace, qui étaient septièmes en 1990, ont gagné 3 places et sont désormais quatrièmes du classement avec 45,79%.

On peut aussi noter l'apparition, à la cinquième place de ce classement, du volley-ball (43,17% des licences féminines), et à la septième place, de l'athlétisme (37,58%). Le badminton reste sixième avec 42,63%.

En revanche, le tennis, second en 1990 avec 65,56% a disparu du classement. En effet, le taux de pratique féminine du tennis en Basse-Normandie est tombé à 33,74%. De même, le basket-ball, cinquième en 1990, n'apparaît plus dans ce classement. Le taux de pratique féminine en Basse-Normandie ayant effectivement décliné de 45% en 1990 à 36,25% en 2003. Ce résultat peut sembler paradoxal

lorsque l'on connaît le très bon niveau du basket-ball féminin en Basse-Normandie avec l'équipe de Mondeville.

2°/ LA PRATIQUE DES FEMMES DANS LES DISCIPLINES NON OLYMPIQUES

D'après l'annexe n°7, la place de la femme, dans la pratique sportive des disciplines non olympiques, est de plus en plus importante. En effet, en 20 ans, elle est passée de 15,06% à 26,42%. D'ailleurs, la part que représentent les femmes dans le sport bas-normand est plus élevée que dans le sport français (26,42% en Basse-Normandie contre 24,30% en France). Ainsi, le sport féminin est assez bien représenté en Basse-Normandie.

Disciplines	% de femme en B-N en 2003	Disciplines	% de femme en France en 2003
1 Twirling bâton	95,34	1 Twirling bâton	91,75
2 Randonnée pédestre	61,51	2 Randonnée pédestre	61,64
3 Roller skating	47,90	3 Roller skating	43,14
4 Course d'orientation	46,36	4 Montagne et escalade	36,83
5 Montagne et escalade	36,91	5 Course d'orientation	34,10
6 Ski nautique	36,67	6 Ski nautique	33,67
7 Spéléologie	29,51	7 Golf	27,30

Tableau n° 21 : Les disciplines non olympiques ayant les taux de pratique féminine les plus élevés en Basse-Normandie et en France en 2003.

Ici, nous n'effectuerons pas une étude comparative par rapport à l'année 1990 car trop d'informations sont manquantes. Ainsi, dans un souci de rigueur, nous effectuerons une analyse comparativement à la France en 2003.

À la première place du classement, on retrouve en Basse-Normandie comme en France, avec respectivement 95,34% et 91,75% de licences féminines, le twirling bâton. Ce résultat s'explique par le fait que cette discipline est une spécificité féminine.

Ensuite, nous retrouvons des disciplines qui ressemblent beaucoup plus à des loisirs qu'à des sports. Ainsi, en seconde position, la randonnée pédestre (61,51% en Basse-Normandie contre 61,64% en France) devance le roller skating (47,90% en Basse-Normandie contre 43,14% en France).

Quatrième en Basse-Normandie, la course d'orientation (46,36%) se positionne devant la montagne et escalade (36,91%). En revanche, sur l'ensemble de la France, c'est la montagne et escalade (36,83%) qui devance la course d'orientation (34,10%). Enfin, en sixième position nous retrouvons, en Basse-Normandie comme en France, le ski nautique avec respectivement 36,67% et 33,67%.

Ainsi, les disciplines non olympiques les mieux représentées en Basse-Normandie sont relativement les mêmes qu'en France. Ces disciplines ne sont donc pas des spécificités bas-normandes mais au contraire des disciplines qui s'inscrivent dans une dynamique nationale.

3°/ LES FEMMES ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU

En 2003, il y avait 107 femmes pratiquant des sports de haut niveau en Basse-Normandie soit 43,15% des sportifs de haut niveau (40,54% des sportives classées sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, 45,26% classées sur la liste ministérielle des espoirs et des partenaires d'entraînement).

Sport	Homme			Femme			total	taux femme
	HN	Espoir	Total	HN	Espoir	Total		
Basketball	3	6	9	7	9	16	25	64,00%
Natation	0	5	5	0	6	6	11	54,55%
Tennis de table	2	5	7	3	5	8	15	53,33%
Judo	7	8	15	11	6	17	32	53,13%
Canoë Kayak	9	5	14	5	2	7	21	33,33%
Équitation	11	2	13	3	3	6	19	31,58%
Sports de Glace	4	3	7	1	2	3	10	30,00%
Cyclisme	3	6	9	0	3	3	12	25,00%

Tableau n°22 : répartition homme/femme chez les sportifs de haut niveau pour les sports les plus représentés en Basse-Normandie

Source : MJSVA

D'après le tableau précédent, les sports qui, en valeur absolue, sont les plus concernés par la pratique féminine de haut niveau sont le Judo (17), le Basket (16), le Tennis de Table (8) et le Canoë Kayak (7) et l'Équitation (6).

Cependant, certains sports ont une pratique féminine en haut niveau à 100% (le Volley-ball, le Tir à l'Arc, les Sports sous-marins, le Rugby, la Pétanque, la Gymnastique, l'Escalade).

Les sports les mieux représentés correspondent à des activités à forte participation féminine dans les licences régionales (Gymnastique, Équitation, Natation) ou à des pratiques qui s'inscrivent dans une logique de haut niveau à l'échelon régional soit à travers les pôles (Basket, Tennis de Table, Judo, ...) soit par l'intermédiaire des clubs de niveau national (Basket, Rugby...).

**D - LA PRATIQUE DU SPORT DANS LES TROIS DÉPARTEMENTS DE LA
BASSE-NORMANDIE**

		Calvados	Manche	Orne	Non- réparti	Basse- Normandie	France
Fédérations olympiques	Effectif	81 642	63 356	31 065	0	176 063	6 735 399
	Taux de pratique	12,35%	13,04%	10,66%		12,24%	11,25%
Fédérations non olympiques	Effectif	20 195	15 247	8 984	391	44 818	2 420 266
	Taux de pratique	3,05%	3,14%	3,08%		3,12%	4,04%
Fédérations multisports	Effectif	44 418	35 372	21 655	1 607	103 052	4 569 243
	Taux de pratique	4,36%	3,68%	4,77%		4,33%	4,11%
Dont Fédérations affinitaires	Effectif	15 236	17 457	7 754	1	40 448	2 069 152
	Taux de pratique	2,30%	3,59%	2,66%		2,81%	3,46%
Dont Fédérations Scolaires et universitaires	Effectif	28 836	17 888	13 892	1 606	62 222	2 458 448
	Taux de pratique	4,36%	3,68%	4,77%		4,33%	4,11%
Dont Fédérations handisports	Effectif	346	27	9	0	382	41 643
	Taux de pratique	0,05%	0,01%	0,00%		0,03%	0,07%
Total :	Effectif	146 255	113 975	61 704	1998	323 933	13 724 908
	Taux de pratique	22,12%	23,46%	21,17%		22,52%	22,93%

Tableau n°23 : Effectifs et taux de pratique dans chaque département par type de fédérations en 2003

Source : MJSVA

Pour l'ensemble des fédérations, la Manche avec un taux de pratique de 23,46% devance le Calvados (22,12%) et l'Orne (21,17%). Il est intéressant de noter que le classement est le même qu'en 1982 ; toutefois les trois départements se sont très bien développés. En effet, en matière de pratique sportive, le Calvados et l'Orne ont fortement réduit leur retard et la Manche est passée au-dessus de la moyenne nationale qui s'élève à 22,93%.

1°/ LES DISCIPLINES UNISPORT OLYMPIQUES

La Manche occupe la première place avec un taux de pratique égal à 13,04% devant le Calvados (12,35%) et l'Orne (10,66%). Il est intéressant de rappeler que la Basse-Normandie avec un taux de pratique qui atteint 12,24% est au-dessus de la moyenne nationale (11,25%). Ainsi, la Manche et le Calvados ont un taux de

pratique plus élevée qu'en France contrairement à l'Orne qui se situe en deçà de la moyenne.

Dans le détail (voir annexe n°2), les sports les mieux représentés comparativement à la France sont :

- le hockey sur gazon (3,65% des licences françaises), la voile (2,53%) et l'haltérophilie (2,04%) pour le Calvados,
- le base-ball (5,69%), la voile (2,58%) et le cyclisme (1,86%) pour la Manche,
- le badminton (0,92%), le cyclisme (0,86%) et l'équitation (0,80%) pour l'Orne.

2°/ LES DISCIPLINES UNISPORT NON-OLYMPIQUES

La Manche occupe toujours la première place avec un taux de pratique égal à 3,14% devant l'Orne (3,08%) et le Calvados (3,05%). On peut d'ailleurs remarquer que la Basse-Normandie avec un taux de pratique qui atteint 3,12% est au-dessous de la moyenne nationale (4,04%). Ainsi, les trois départements de la région ont un taux de pratique moins élevé qu'en France, ce qui traduit un moindre développement de ces disciplines. En effet, la diversité d'offre en matière de pratique sportive est plus importante dans les régions plus peuplées, plus dynamiques industriellement, plus urbaines.

Les sports les mieux représentés comparativement à la France (cf. annexe n° 6) sont :

- le char à voile (5,94% des licences françaises), le vol libre (2,61%) et le ball-trap et tire à balle (1,92%), pour le Calvados
- le char à voile (5,16%), le surf et le skate (2,01%) et les sports automobiles (1,68%), pour la Manche
- le ski nautique (1,79%), les sports automobiles (1,01%) et le cyclotourisme (0,87%), pour l'Orne.

3°/ LES FÉDÉRATIONS MULTISPORTS

3.1 - Les fédérations affinitaires

La Manche occupe la tête du classement avec un taux de pratique de 3,59% précédant l'Orne (2,66%) et le Calvados (2,30%). La Basse-Normandie qui possède un taux de pratique de 2,81% est au-dessous de la moyenne nationale qui s'élève à 3,46%. D'ailleurs, la Manche est le seul département bas-normand dépassant le taux moyen de l'ensemble des départements français.

3.2 - Les fédérations scolaires et universitaires

L'Orne, avec un taux de pratique de 4,77%, devance le Calvados (4,36%) et la Manche (3,68%). Dans ce domaine, avec un taux de pratique de 4,33%, la Basse-Normandie se place légèrement au-dessus de la moyenne nationale (4,11%). Ainsi, l'Orne se place nettement au-dessus de la moyenne nationale, le Calvados se situe légèrement au-dessus alors que la Manche se trouve en dessous.

3.3 - Les fédérations pour les personnes en situation de handicap

Avec 346 licenciés sur 382 pour l'ensemble de la région et largement au-dessus de la moyenne nationale, le Calvados est le département qui s'investit le plus dans ce domaine.

Ce phénomène est sans aucun doute le fruit de la création du Comité Départemental Handisport du Calvados en 1997. Il regroupe douze disciplines : voile, char à voile, natation, équitation, basket, athlétisme, torball (jeu pour aveugles et mal voyants), tennis, tennis de table, escrime, cyclisme et plongée sous-marine. À cela s'ajoutera bientôt un deltaplane à Pont d'Ouilly.

Dans la Manche et dans l'Orne, on recense respectivement 27 et 9 sportifs licenciés.

4°/ LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Le Calvados compte 144 athlètes de haut niveau (64 sur liste de haut niveau et 77 sur liste espoir) pour 31 sports représentés mais avec une moyenne de 21,34 sportifs inscrits sur les listes ministérielles pour 100 000 habitants, le Calvados est quand même en dessous de la moyenne nationale de 26,57.

La Manche compte 69 athlètes de haut niveau (32 sur liste de haut niveau et 37 sur liste espoir) pour 21 sports représentés avec une moyenne de 14,20 sportifs inscrits sur les listes ministérielles pour 100 000 habitants.

L'Orne compte 39 athlètes de haut niveau (16 sur liste haut niveau et 23 sur liste espoir) pour 16 sports représentés et pour une moyenne de 13,38 athlètes sur les listes pour 100 000 habitants.

Les sports comptant le plus d'athlètes par disciplines sont :

- pour le Calvados : le Basket-Ball (25), le Judo (11), le Tennis de Table (11) et les Sports de Glace (10).
- pour la Manche : le Canoë-Kayak (10), l'Équitation (8) et le Judo (7).
- pour l'Orne: le Judo (14), l'Équitation (4) et le Canoë-Kayak (4).

III - LE CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

Le contrôle est une obligation légale liée à la pratique des activités physiques de tous les niveaux. En effet, que le sportif soit amateur ou de haut - niveau, il doit passer obligatoirement une visite médicale. Mais la médecine sportive joue également un rôle dans la préparation de l'athlète et dans la lutte contre le dopage.

A - LES STRUCTURES MÉDICO-SPORTIVES

L'implantation et l'équipement de structures médico-sportives existent en Basse-Normandie. En effet, on recense un Institut Régional de la Médecine Sportive (IRMS) au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Caen, un Centre Régional Médico-Sportif (CRMS) au campus 2 à Caen et trois Centres Médico-Sportif (CMS). Le premier se situe à Cherbourg, le second à Granville et le troisième à la Ferté-Macé.

À l'IRMS, il n'y a ni consultations d'urgence, ni soins. En effet, dans cette structure, on pratique des tests physiologiques et on intervient sur des problèmes pathologiques liés à la pratique sportive. Au besoin, il est fait appel à un kinésithérapeute, un rhumatologue, un traumatologue ou un cardiologue. On peut classer les personnes consultant l'IRMS en trois catégories : les sportifs de haut niveau, les sportifs individuels qui cherchent à améliorer leurs performances et ceux qui veulent reprendre une activité physique. Ainsi, chaque année, 800 sportifs sont soumis à un test d'effort (environ une heure) adapté selon la discipline pratiquée, le sujet traité et le type de mesures souhaité (rythmes cardiaque et respiratoire...). C'est une étape essentielle dans la prévention d'accidents puisque, tous les ans, l'on dénombre, en France, 1 500 morts par la pratique sportive. L'Institut joue donc un rôle préventif, principalement, dans le dépistage d'anomalies cardiaques, et permet au sportif, d'apprendre à mieux connaître son corps afin d'optimiser ses performances.

Le fonctionnement des centres médico-sportifs se rapproche de l'IRMS. En effet, agréés par le Directeur régional et départemental, les centres médico-sportifs jouent un rôle essentiel dans le cadre de la prévention de la santé des sportifs et présentent des garanties de qualité et de sécurité notamment en matière de lutte antidopage. Les prestations que peuvent proposer les CMS s'adressent aux sportifs licenciés des fédérations sportives mais aussi scolaires et universitaires, ainsi qu'à tous les adeptes du sport, quel que soit leur niveau de pratique. La DRDJS prend en charge 2 visites annuelles pour les sportifs inscrits sur les listes ministérielles "haut niveau". Pour les autres licenciés, la DDJS peut prendre en charge 1 visite sur demande du comité départemental de la discipline sportive concernée.

B - LA FORMATION DES MÉDECINS DU SPORT

La Basse-Normandie compte 50 médecins du sport contre 794 sur l'ensemble de la métropole. Autrement dit, la Basse-Normandie représente 6,30% des médecins du sport français alors que la population bas - normande ne représente que 2,41% de la population française. Ces résultats s'expliquent par la très bonne formation proposée par notre région et en particulier par la ville de Caen. En effet, deux principaux diplômes spécialisés dans la médecine du sport peuvent être préparés à la faculté de médecine de Caen.

1°/ LA CAPACITÉ DE MÉDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT

La Capacité de Médecine et Biologie du Sport est destinée aux étudiants ayant obtenu le Doctorat en Médecine désirant acquérir des connaissances générales dans le domaine du sport et de l'activité physique. Ce diplôme prépare les étudiants à la pratique de la médecine du sport dans le cadre : de leur activité professionnelle (traumatologie, visite médicale de non contre - indication ...), des centres de médecine du sport (suivi médical des athlètes de haut niveau), des commissions médicales fédérales ou associatives et des équipes de haut niveau (surveillance de compétition, stages, ...).

Cette formation qui se déroule sur deux semestres soit un an, se divise en un enseignement théorique et un enseignement pratique. Pour l'enseignement théorique (100 à 120 heures), ce sont principalement des cours de physiologie, biologie, biométrie et traumatologie qui sont dispensés.

L'enseignement pratique dure au minimum 40 demi-journées, il comporte des stages de médecine du sport sur le terrain, la participation à des séminaires et aux activités des consultations des centres de médecine et biologie du sport.

Il est pertinent de noter que quatre étudiants ont suivi cette formation pour l'année universitaire 2004-2005. Cet effectif, qui de premier abord peut paraître assez faible, est en fait intéressant compte tenu de la spécificité de ce diplôme. En effet, si la Basse-Normandie génère, chaque année, quatre nouveaux postes de médecins spécialisés dans le sport, elle contribuera activement au développement de la médecine du sport.

2°/ LE DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES COMPLÉMENTAIRE (DESC)

La récente création (en 2002) du DESC en médecine du sport devrait permettre à la médecine du sport de bénéficier d'une reconnaissance identitaire, fondée sur la réalité d'une véritable formation spécifique. La préparation au DESC de médecine du sport impliquerait des fonctions à temps plein d'internes ou de chefs de clinique, dans un environnement approprié permettant d'acquérir une véritable formation au contact des sportifs.

Cette formation qui se déroule en quatre semestres soit deux ans, se divise en un enseignement théorique (général et spécialisé) et un enseignement pratique.

L'enseignement général étudie l'évaluation des pratiques de soins et de la recherche clinique et épidémiologique en Médecine du Sport et l'organisation, gestion, éthique, droit et responsabilité médicale en Médecine du Sport.

L'enseignement spécialisé consiste, quant à lui, en l'étude de la psychologie et la psychopathologie du sportif, des pathologies macro et micro traumatiques spécifiques de l'appareil locomoteur, des adaptations cardiovasculaires, des adaptations respiratoires, des adaptations neuromusculaires de la nutrition du sur-entraînement, des activités sportives en conditions particulières, des activités sportives de l'enfant et de l'adolescent et des maladies chroniques et sport : endocriniennes (diabète, obésité), rhumatologiques (syndromes inflammatoires - maladies dégénératives), épilepsie, asthme, atteintes rénales (HTA, insuffisance rénale, transplantation), stomatologie, ophtalmologie (vision et sport - traumatologie).

L'enseignement pratique comprend des stages permettant à l'étudiant d'être en contact à plein temps avec des sportifs. La validation des terrains de stage sera assurée par le Conseil d'Orientation. La notion de pôle d'accueil permet d'envisager éventuellement l'organisation d'un stage dans plusieurs services d'un même pôle (par exemple, pôle locomoteur : orthopédie, rééducation, rhumatologie, médecine du sport).

Toutefois, aucun étudiant n'a suivi ce cursus durant l'année 2004-2005. Le fait que ce diplôme n'ait été mis en place que depuis l'année universitaire 2002-2003 explique sans doute ce phénomène. Cependant, il est intéressant de noter que la faculté de médecine de Caen est en mesure de dispenser ce cursus.

Enfin, un nouveau diplôme va bientôt être mis en place à la faculté de médecine. Ce diplôme formera des professionnels de la Santé qui s'occuperont ensuite des professionnels dans le domaine du sport. Ce diplôme s'effectuera en collaboration avec la faculté de Saint-Étienne et avec la fédération de basket-ball.

C - LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative et le mouvement sportif se sont engagés dans la lutte contre toutes les formes et pratiques de dopage dans le sport.

La France est un pays pionnier en la matière. En effet, d'importants moyens financiers ont été dégagés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative pour l'organisation des contrôles antidopage de manière inopinée ou pendant les compétitions.

La loi Buffet du 23 mars 1999 vise à protéger la santé du sportif grâce à la prévention, une information et une surveillance médicale renforcées. Dans cette optique, le Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage est né. Il est totalement indépendant du pouvoir politique et sportif, et est chargé du contrôle, de la régulation, de la sanction et d'une mission d'expertise scientifique et médicale. Ce conseil publie officiellement via son site Internet (<http://www.cpld.fr>) les sportifs sanctionnés. Un seul laboratoire est habilité à effectuer les contrôles en eux-mêmes : c'est le laboratoire de Châtenay-Malabry.

1°/ LA PRÉVENTION

En Basse-Normandie, le CHU de Caen, dans le service Médecine du sport, accueille l'Antenne Médicale de Prévention et de Lutte contre le Dopage (A.M.P.L.D.), antenne qui est totalement financée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il est, actuellement, composé d'un directeur, deux médecins du sport et d'un psychologue.

Sa mission est essentiellement basée sur l'information, la sensibilisation et la prévention auprès des jeunes, avec une attention plus particulière pour les jeunes sportifs. Les cibles principales se situent dans les établissements à logique de formation sportive de haut niveau comme les pôles et les Sections Sportives Scolaires. Son action se caractérise par des interventions sous diverses formes : un exposé contractuel ou par des moyens ludiques (questionnaires, jeux, scènes de vie).

2°/ LA LUTTE ANTIDOPAGE

En Basse-Normandie, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports organise le contrôle antidopage dans les compétitions officielles selon la politique de la fédération concernée c'est-à-dire qu'elle s'occupe du prélèvement par l'intermédiaire d'un médecin-préleveur (médecin ayant suivi une formation sur le respect des protocoles de prélèvement et agréé par le MJSVA).

Pour les contrôles inopinés, le médecin est missionné par le directeur de la DRDJS afin de se rendre sur le lieu d'entraînement ou sur les lieux de certaines compétitions.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de contrôles	22	21	19	20	23	20	25	33
Dont inopinés						11	15	28
Dont à l'entraînement								6
Nombre de prélèvements	123	122	172	131	133	124	155	174
Dont inopinés						72	87	156
Dont à l'entraînement								27
Nombre de disciplines	9	14	12	9	12	10	15	14
Nombre de substances retrouvées *	1	2	5	2	5	15	9	8

Tableau n° 24 : nombre de contrôles effectués par la DRDJS de 1998 à 2004

Source : DRDJS Basse-Normandie

* Remarque : le nombre de substances retrouvées ne correspond pas au nombre d'athlètes contrôlés positifs.

Les contrôles inopinés dans les compétitions n'ont été instaurés qu'à partir de 2002 et on peut remarquer leurs nombres sans cesse croissants dus à une volonté politique d'assainissement et une volonté de montrer aux instances internationales concernées l'implication du Ministère dans le domaine de la lutte antidopage en vue

de l'obtention de l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2012 (augmentations considérables en 2004).

Des mesures ont même été prises en 2004 pour que des contrôles soient effectués à l'entraînement.

3°/ UNE NOUVELLE LOI : LA LOI LAMOUR

La nouvelle loi qui devrait être adoptée prochainement dite "loi Lamour" prévoit une restructuration pour une meilleure répartition des tâches de prévention et de lutte antidopage et une harmonisation de la loi française contre le dopage avec les mesures internationales.

Cette nouvelle "loi Lamour" prévoit de confier les tâches de sensibilisation et de prévention contre le dopage au Ministère de la Jeunesse et des Sports via les Directions Régionales sous la forme d'Antennes Médicales de Prévention contre le Dopage (A.M.P.D.). La partie lutte contre le dopage sera confiée à l'Agence Française de la Lutte contre le Dopage (A.F.L.D.) qui sera composée du laboratoire de Châtenay-Malabry et du Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage. Cette agence missionnera les médecins-préleveurs et les échantillons seront ensuite analysés par le laboratoire de Châtenay-Malabry.

Dans une logique d'uniformisation de la lutte contre le dopage au niveau international, toutes les compétitions jusqu'au niveau national seront prises en charge par l'A.F.L.D. Les contrôles antidopages pour les compétitions de niveau international se déroulant sur le territoire français seront assurés par l'Agence Mondiale Antidopage (A.M.A.).

DEUXIÈME PARTIE

LES FORMATIONS ET LE DISPOSITIF DE L'EMPLOI DANS LE SPORT EN BASSE-NORMANDIE

I - LES FORMATIONS DES SPORTIFS ET DES PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS À LEURS CÔTÉS

A - LES FORMATIONS DESTINÉES AUX SPORTIFS

1°/ LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES (SSS)

Les sections sportives scolaires (SSS) ont pour but de permettre aux jeunes sportifs, sélectionnés par leurs fédérations, de concilier études et sports. Elles permettent aux élèves :

- d'exercer une activité sportive en plus de l'enseignement obligatoire d'EPS et des activités de l'association sportive de l'établissement,
- de se perfectionner dans la discipline sportive de leur choix,
- de constituer un tremplin vers les filières du haut niveau.

Ce sont des structures de développement de la pratique sportive qui ne relèvent pas du dispositif de haut niveau. Elles sont aujourd'hui placées sous la seule autorité des recteurs. Elles sont implantées dans les collèges et lycées et s'adressent aux classes de la sixième à la terminale. Elles sont gérées et créées par les chefs d'établissement.

Les conditions d'admission sont variables en fonction des disciplines. Les élèves candidat(e)s désirant rentrer en sections sportives doivent déposer leur demande auprès du chef d'établissement. Les élèves candidat(e)s sont recruté(e)s sur livret scolaire et sur tests d'aptitudes physiques et techniques.

Il est opportun de suivre l'évolution des Sections Sportives et Scolaires car plusieurs d'entre elles contribuent directement au développement du sport de haut niveau dans la région, en particulier :

- celles dont la discipline possède un pôle Espoir ou un pôle France (basket-ball, canoë-kayak, cyclisme, judo, tennis de table et voile),

- celles associées à des clubs dont une ou plusieurs équipes évolue(nt) à haut niveau,
- au cours de l'année scolaire 2004/2005, quarante-trois sections ont été mises en œuvre sur le territoire régional au sein des établissements publics d'enseignement de l'académie de Caen, affichant une répartition par département comme il suit :

Dans le Calvados, vingt-deux sections ont totalisé 359 élèves dans les disciplines sportives suivantes :

- Judo, natation, hockey/glace, patinage artistique, basket-ball, tennis de table, football, gymnastique et rugby à Caen,
- Athlétisme, kayak polo et football féminin à Condé-sur-Noireau,
- Voile à Douvres-la Délivrande,
- Handball à Falaise,
- Échecs, rugby et hockey/gazon à Honfleur,
- Tennis à Lisieux,
- Voile à Ouistreham,
- Équitation à Saint Pierre sur Dives,
- Canoë-kayak à Thury-Harcourt,
- Natation à Vire.

Dans la Manche, douze sections ont rassemblé 180 élèves :

- Cyclisme, football et judo à Brécey,
- Natation et escalade à Coutances,
- Tennis et voile à Granville,
- Escalade à Montmartin sur mer,
- Handball et athlétisme à Agneaux,
- Basket-ball à Cherbourg,
- Football à Avranches.

Enfin dans l'Orne, neuf sections ont attiré 117 élèves :

- Basket et football à Alençon,
- Golf à Bellême,
- Cyclisme à Flers,
- Football à Gacé,
- Rugby à L'Aigle,
- Athlétisme à Mortagne-au-Perche,
- Équitation et judo à Sées.

LOCALISATION DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES EN BASSE-NORMANDIE

Octobre 2005



Sports nautiques

- Canoë-Kayak
- Kayak-Polo
- Natation
- Voile

Sports de glace

- Hockey sur Glace
- Patinage artistique

Sports de balles

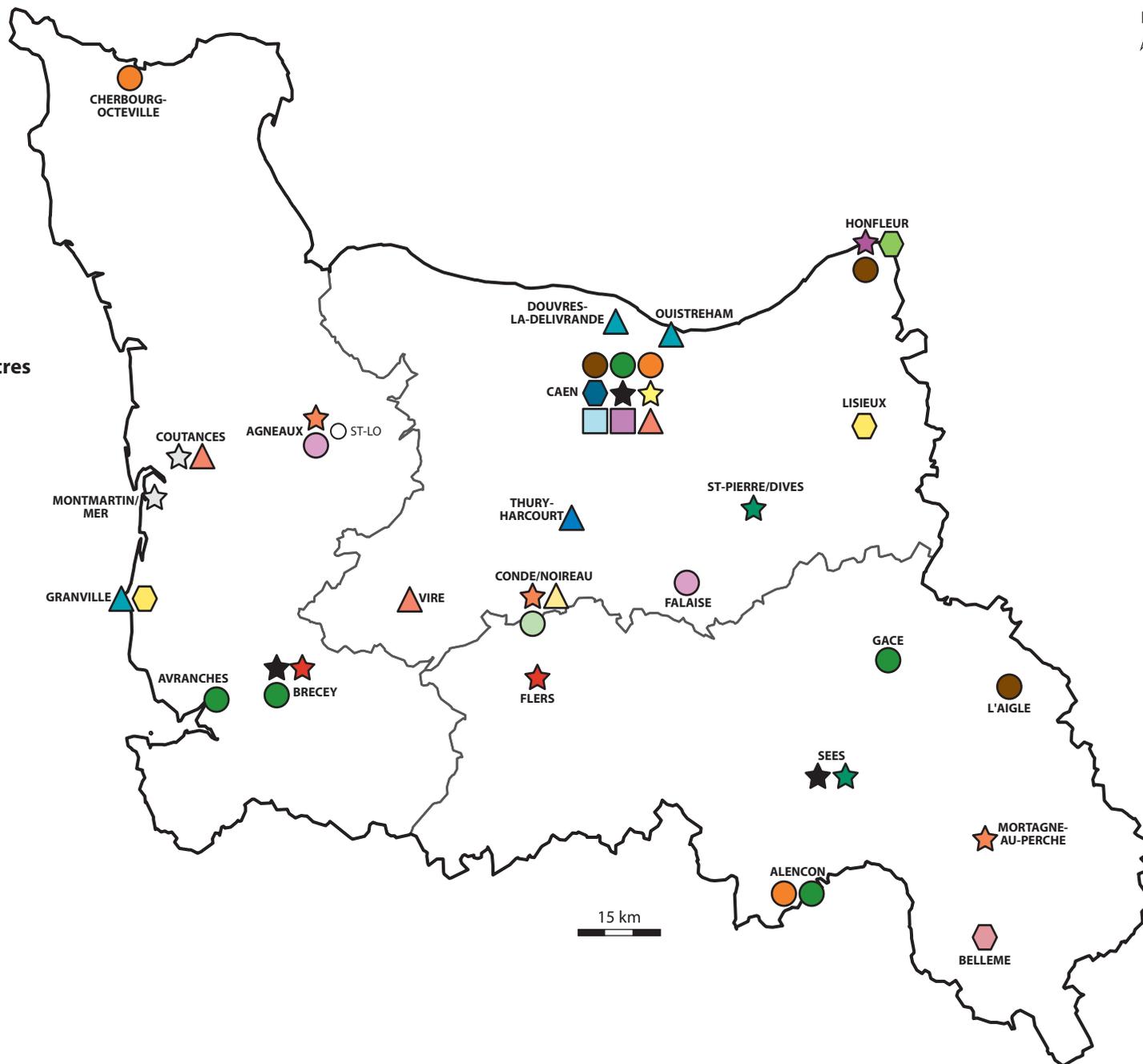
- Basket-Ball
- Football
- Football Féminin
- Handball
- Rugby

Sports individuels et autres

- Athlétisme
- Cyclisme
- Echecs
- Equitation
- Escalade
- Gymnastique
- Judo

Sports de raquettes et assimilés

- Golf
- Hockey sur Gazon
- Tennis
- Tennis de Table



- Source -
Rectorat de l'Académie de Caen
2005

- Réalisation -
Atelier de Cartographie
du Conseil Régional de Basse-Normandie
Novembre 2005



2°/ LES FILIÈRES D'ACCÈS AU SPORT DE HAUT NIVEAU : LES PÔLES

Les places de podium obtenues dans les compétitions sportives internationales de haut - niveau résultent d'une préparation longue et très élaborée.

Le travail d'évaluation, de détection, de préparation et d'entraînement des sportifs nécessite une organisation propre à chaque discipline sportive, rigoureuse et programmée ; ces organisations constituent en France les filières d'accès au sport de haut - niveau.

Celles-ci tiennent compte des besoins du sportif depuis le moment où il est repéré comme « sportif à fort potentiel » jusqu'à l'aboutissement de sa carrière internationale et de son insertion professionnelle, même si celle-ci s'effectue au-delà du terme de sa carrière sportive.

Les filières d'accès au sport de haut - niveau existent depuis 1995. Elles succèdent aux sections sport études (1974 à 1984) et aux Centres Permanents d'Entraînement et de Formation (CPEF) (de 1984 à 1995).

Celles-ci sont construites sport par sport (parfois même discipline par discipline) notamment à partir d'un réseau des « Pôles » qui offrent aux sportifs les meilleures conditions d'accueil. C'est la commission nationale du sport de haut niveau qui valide chaque filière pour une durée pluriannuelle (l'olympiade) garantissant ainsi les stratégies fédérales à tous les partenaires des sportifs de haut niveau.

Destinées aux collectifs « *Équipe de France, France Jeune et Espoir* », elles doivent se révéler particulièrement performantes dans trois secteurs clé que sont la préparation sportive, puis la formation scolaire, universitaire ou professionnelle, et enfin le suivi personnalisé des athlètes.

Chaque année, une enquête concernant le cahier des charges des structures permet d'attribuer un label de qualité ; ainsi les Pôles Espoirs regroupent principalement des sportifs du collectif Espoir. Les Pôles France regroupent principalement des sportifs du collectif Équipe de France ou du collectif France Jeunes.

En 2004/2005, on recense 459 pôles, dont 126 pôles France (1 en Basse-Normandie) et 333 pôles Espoirs (6 en Basse-Normandie). Dans le tableau ci-dessous, nous prenons en compte uniquement les pôles recensés en France métropolitaine.

Discipline	Pôle France	Pôle Espoir	Basse-Normandie	France	Poids/France
Judo	1	0	1	28	3,57
Canoë Kayak	0	1	1	18	5,56
Basket-Ball	0	1	1	32	3,13
Cyclisme	0	1	1	18	5,56
Tennis de table	0	1	1	18	5,56
Voile	0	2	2	11	18,18
Total	1	6	7	459	1,31

Tableau n° 25 : Représentation des pôles en Basse-Normandie

Alors qu'elle comptait huit pôles dont deux pôles France en 1999, la Basse-Normandie compte aujourd'hui seulement 7 pôles dont 1 pôle France. Cette baisse est très regrettable lorsque l'on sait que sur la même période, le nombre de pôles a crû de 378 à 436. Le pôle France de tennis de table a disparu en raison d'un problème d'effectif causé par la fuite de nos meilleurs athlètes vers d'autres régions. La disparition du pôle Espoir de natation s'explique simplement par le fait qu'aucun athlète bas-normand de cette discipline ne figurait sur la liste de sportifs de haut niveau reconnue par le Ministère. Ainsi, les pôles de Basse-Normandie sont :

2.1 - Le pôle France de judo

Le pôle France de judo est composé de 52 athlètes (43 juniors et 9 seniors). Cette structure fonctionne avec un budget annuel de 72 000 euros dont 40 000 pris en charge par la fédération et 32 000 par le Conseil Régional.

Les établissements scolaires partenaires de ce pôle sont les lycées Laplace et Dumont D'Urville à Caen. Les judokas du lycée Laplace bénéficient de trois séances matinales d'entraînement hebdomadaire. Le lycée possède une salle de judo et une petite salle de musculation. Le centre de la Haie Vigné accueille quant à lui les 52 membres du pôle pour les entraînements du soir. Le pôle dispose de trois entraîneurs : un Conseiller Technique Régional (CTR), un cadre fédéral et un emploi jeune.

Au niveau de l'hébergement, la situation est très difficile car les lycéens se retrouvent à 6 ou 8 par chambre, ce qui n'est pas évident pour travailler le soir après les cours et les entraînements. Cependant, les résultats scolaires sont satisfaisants comme le montrent les résultats au Bac de 2004 (98 % de réussite). Cette réussite est sans doute le fruit d'une très bonne communication entre les professeurs et les entraîneurs.

Les membres du pôle France sont tous des sportifs reconnus sur les listes de haut niveau et sont donc soumis aux visites médicales financées par l'État. Le détail de ces visites est expliqué un peu plus tôt dans le rapport.

L'objectif du « pôle France » de judo est de posséder un groupe mixte assez important pour pouvoir participer avec réussite aux compétitions scolaires et universitaires ainsi qu'aux tournois labellisés. Il est intéressant de noter que le responsable du pôle souhaite lui aussi la création d'un centre sportif où les conditions de logement, par exemple, seraient adéquates.

2.2 - Le pôle Espoir de basket-ball

Le pôle Espoir de basket-ball de Basse-Normandie est composé de vingt athlètes dont seize inscrits sur la liste de haut niveau et quatre inscrits sur la liste des partenaires d'entraînements. Cette structure fonctionne avec un budget d'environ 70 000 euros dont 30 000 pris en charge par le Conseil Régional et 8 500 par la Fédération Française de Basket-ball (FFB), le reste étant assumé par la Ligue régionale et les parents des jeunes athlètes.

Les partenaires scolaires de ce pôle sont le collège Monod à Caen et le lycée Victor Hugo à Caen. Au niveau des structures, les entraînements ont lieu au gymnase du lycée Victor Hugo qui possède aussi une petite salle de musculation. Les sportifs s'entraînent environ dix heures par semaine avec le pôle et trois heures avec leurs clubs respectifs. Le pôle dispose de quatre entraîneurs dont un Brevet d'État deuxième degré et trois Brevets d'État premier degré.

En ce qui concerne l'hébergement, le fait que la majorité des athlètes soient de l'agglomération cannaise facilite les choses. Toutefois, les quelques athlètes provenant de l'extérieur de Caen sont hébergés dans des familles d'accueil, ce qui représente un coût élevé (environ 4 000 euros par athlètes et par saison). C'est pourquoi, l'année prochaine, le mode d'hébergement sera différent. En effet, les athlètes seront logés au CIFAC (Centre Interprofessionnel de Formation de l'Artisanat du Calvados).

Le pôle Espoir de Basket obtient des résultats sportifs et scolaires très intéressants. En effet, environ 90 % des adolescents passent en classe supérieure. D'autre part, cette année deux filles et un garçon vont entrer à l'INSEP alors que seulement douze places, sur le plan national, sont disponibles pour chaque sexe. De plus, trois filles vont intégrer le centre de formation féminine de Mondeville. Il serait très intéressant qu'un tel centre de formation existe à Caen pour les garçons.

2.3 - Le pôle Espoir de canoë-kayak

Le pôle Espoir de canoë-kayak de Basse-Normandie est composé de onze athlètes. Cette structure fonctionne avec un budget annuel de 92 000 euros dont les financeurs sont le Conseil Régional de Basse-Normandie, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la DRJS, la Fédération Française de canoë-kayak et le Comité Régional de canoë-kayak.

L'établissement scolaire principalement partenaire du pôle est le lycée Laplace à Caen, sachant qu'il existe une section sportive scolaire au collège Notre-Dame de Thury-Harcourt qui peut accueillir les sportifs du pôle encore au collège. Au niveau des équipements, la situation est problématique. En effet, les locaux sont dans un état vétuste (voire plus...) et sont partagés avec le club local. Les athlètes utilisent parfois la petite salle de musculation qui se trouve au lycée Laplace. Le pôle engage un entraîneur à temps plein, un entraîneur vacataire (80 heures par an), un BEESAN (Brevet d'État d'Éducateur Spécialisé 1^{er} degré option Activités de la Natation) pour une durée de 50 heures par an et d'un étioathe (environ 60 heures par an).

D'une manière générale, la situation pour l'hébergement est jugée assez difficile. En effet, 80% des sportifs du pôle résident à l'internat du lycée Laplace et 20% s'arrangent par ses propres moyens. En revanche, la réussite scolaire est de très bonne qualité. C'est d'ailleurs la priorité du pôle pour les athlètes Espoirs.

Enfin, le pôle Espoir de Caen fait aujourd'hui partie des meilleurs pôles français de canoë-kayak. Chaque année, plusieurs athlètes le quittent pour intégrer un pôle France. D'ailleurs, cette année, le pôle compte dans ses rangs un athlète inscrit sur la liste senior (meilleur français actuellement), deux athlètes en liste jeune. Par contre, l'avenir du pôle est aujourd'hui lié à deux aspects : le financement du poste

d'entraîneur et du fonctionnement du pôle ainsi que les projets d'équipements et de structures du pôle (un stade d'eau vive et un local adapté à la pratique du haut niveau).

2.4 - Le pôle Espoir de cyclisme

Le pôle Espoir de cyclisme de Basse-Normandie est composé de dix athlètes. Cette structure fonctionne avec un budget annuel de 50 000 euros dont 15 000 pris en charge par le Comité de Normandie et 35 000 par le Conseil Régional.

Les établissements scolaires partenaires de ce pôle sont les lycées Dumont D'Urville et Laplace à Caen, Allende à Hérouville-Saint-Clair et l'UFR STAPS. Au niveau des équipements, la situation est assez difficile car le pôle ne dispose que d'un vélodrome à Caen et d'un local au lycée Laplace qui ne possède même pas de douche. On peut aussi noter que le pôle engage un entraîneur et un entraîneur adjoint.

La situation est jugée très délicate également en ce qui concerne l'hébergement des sportifs puisque seulement deux d'entre eux résident à l'internat du lycée Laplace, les autres athlètes devant se débrouiller par leurs propres moyens.

Ces cyclistes doivent passer divers examens médicaux. D'ailleurs, pour eux, la Fédération Française de Cyclisme a rendu obligatoire la visite d'un plateau technique de médecine du sport. En outre, ils doivent passer trois tests de VO2 max¹² par an. Toutefois, les résultats scolaires des membres du pôle sont assez moyens.

2.5 - Le pôle Espoir de tennis de table

Le pôle Espoir de tennis de table est composé de quinze athlètes. Cette structure fonctionne avec un budget annuel de 100 000 euros dont 70% sont pris en charge par les collectivités territoriales.

Les établissements scolaires partenaires de ce pôle sont le collège Langevin Wallon à Blainville-sur-Orne et le lycée Laplace à Caen. Les entraînements du pôle se déploient sur trois sites, au complexe sportif de la Haie Vigné à Caen, au sein de l'avant-garde de Caen et au sein de l'ES Cormelles. Ce mode d'entraînement présente l'avantage d'offrir une très grande qualité d'intégration des jeunes sportifs au sein des clubs. Deux entraîneurs, dont un emploi jeune, s'occupent des sportifs du pôle pendant une durée variant entre 10 et 12 heures par semaine.

Au niveau de l'hébergement, la situation est jugée assez difficile pour le haut niveau mais le responsable du pôle constate la bonne situation de l'internat du collège Langevin Wallon où le directeur est très réceptif et propose un soutien scolaire pour les sportifs. Il est d'ailleurs très intéressant de constater que les membres du pôle obtiennent des résultats scolaires satisfaisants.

¹² Le VO2 max étant la quantité maximale qu'un individu est capable de consommer lorsqu'il fournit un effort, on peut dire que c'est la « cylindrée » du sportif.

En ce qui concerne le suivi médical, aucun financement n'est prévu, ce qui pose d'énormes problèmes. Il est donc très urgent d'établir les responsabilités.

Pour améliorer la qualité du pôle et dans l'idée d'appliquer la volonté du ministère qui souhaite réduire les structures et les athlètes de haut niveau, les ligues de tennis de table de Haute et de Basse-Normandie souhaitent regrouper leurs pôles Espoirs respectifs en un pôle Espoir Normandie qui serait basé à Caen.

2.6 - Le pôle Espoir de voile olympique

Le pôle Espoir de voile de Basse-Normandie est composé de 8 athlètes (6 garçons et 2 filles) et bénéficie de subventions d'investissement et de fonctionnement que lui apportent les partenaires suivants : Ministère de la Jeunesse et des Sports, Fédération française de Voile, Ligue et comités départementaux de Basse-Normandie, Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseil Général du Calvados, Villes de Ouistreham et de Caen.

Les partenaires de ce pôle sont le lycée Laplace à Caen, le lycée Victor Hugo à Caen et l'UFR STAPS à l'université de Caen. La base d'entraînement est située à Ouistreham et il existe trois sites d'entraînement autorisant la navigation par tous les temps : en mer, sur plan d'eau marin abrité (baie de Sallenelles) et sur plan d'eau intérieur (canal de Caen à la mer). Les entraînements se déroulent le mercredi après-midi, le vendredi, le samedi, le dimanche et durant les vacances scolaires.

Au niveau des infrastructures, le pôle est composé d'un terrain aménagé avec locaux pour le rangement du matériel, d'une salle de cours, de vestiaires et d'un site de préparation physique situé au CREPS. Le pôle dispose de dix bateaux dont cinq dériveurs 420 et cinq dériveurs 470. Le pôle est aussi équipé de deux pneumatiques à coque rigide, d'un minibus, de deux remorques collectives, d'un matériel informatique et d'une caméra vidéo numérique.

Il existe quelques structures permettant l'hébergement des jeunes athlètes : internat du lycée Laplace, l'internat au CREPS d'Houlgate, la structure d'internat de la F.O.L « les Marines » à Ouistreham et l'hébergement via le CROUS. Comme on peut le constater, les structures d'hébergement s'étendent sur trois villes différentes. La nécessité d'un centre d'hébergement, à Caen, pour les sportifs se fait une fois de plus ressentir.

Enfin, les athlètes effectuent, au minimum, une séance de préparation physique hebdomadaire. D'autre part, ils doivent passer trois contrôles médico-sportifs annuels avec des tests d'efforts.

2.7 - Le pôle Espoir de voile habitable

Le pôle Espoir de voile habitable de Basse-Normandie bénéficie de subventions à hauteur de 40% de son budget total de 150 000 euros que lui apportent les partenaires suivants : Fédération française de Voile (3,33% du budget total), Conseil Régional de Basse-Normandie (14,67%), Conseil Général de la Manche (20,00%), Ville de Granville (2% en investissement essentiellement). Il regroupe 40 athlètes pour l'entraînement dont 7 sur liste ministérielle.

La base d'entraînement est située à Granville et il existe deux sites d'entraînement : Cherbourg et Granville. Les entraînements se déroulent le mercredi, les samedi, le dimanche et durant les vacances scolaires pour les FIRST CLASS 8, le Samedi et le Dimanche et sur périodes de regroupement pour les MELGES 24 et selon les projets proposés pour les MUMM 30. Le pôle met à disposition des athlètes deux entraîneurs titulaires tous les deux du Brevet d'État d'Éducateur Sportif 2^{ème} degré spécialité voile.

Au niveau des infrastructures, le pôle est composé d'un terrain aménagé avec locaux pour le rangement du matériel, de salles de cours et de réunions, des bureaux et d'un site de préparation physique situé à la Thalasso de Granville en liaison avec le Centre Médico Sportif de Granville. Le pôle dispose de onze bateaux dont 6 First Class 8, 4 Melges 24, 2 Figaro et 1 Mumm 30. Le pôle est aussi équipé d'une vedette et de deux pneumatiques à coque rigide, d'une camionnette et de onze remorques dont quatre remorques collectives et de matériel informatique.

L'hébergement des athlètes se situe dans une auberge de jeunesse dans le Centre Régional de Nautisme directement sur le port.

2.8 - Le pôle Espoir de handball féminin

Le pôle Espoir de Handball féminin est un tout nouveau pôle qui a reçu sa labellisation en Juin 2005. Il est composé de 21 athlètes dont la plupart sont en cours de validation sur la liste ministérielle des espoirs. Il est important de signaler que ces athlètes ne figurent pas sur les listes ministérielles de l'année 2004 et que ce pôle n'est pas comptabilisé dans le décompte du nombre de pôle pour 2004-2005.

Il bénéficie de subventions d'investissement et de fonctionnement que lui apportent les partenaires suivants : le Conseil Régional de Haute-Normandie (11%), le Conseil Régionale de Basse-Normandie (25%), la Ligue de Normandie (12%), l'État et la DRDJS de Basse-Normandie (29%) et les parents et les joueuses (23%).

Les partenaires de ce pôle sont le lycée Laplace à Caen et le collège Lechanteur de Caen. On peut noter que le pôle engage un entraîneur titulaire du Brevet d'État d'Éducateur Sportif 2^{ème} degré Handball et deux entraîneurs adjoints tous eux titulaires du BEES 1 Handball.

Les jeunes athlètes sont hébergées pour la plupart à l'internat du lycée Laplace de Caen.

2.9 - Les pôles de fédération regroupant Haute et Basse-Normandie

En Haute-Normandie se trouvent trois pôles qui dépendent de fédérations qui regroupent Haute-Normandie et Basse-Normandie (comme le pôle de Handball féminin qui se trouve en Basse-Normandie). Ces pôles sont : le pôle en Handball masculin situé à Évreux et les pôles de Natation et de Sports de Glace tous deux basés à Rouen.

LOCALISATION DES PÔLES DE SPORT DE HAUT-NIVEAU EN BASSE-NORMANDIE Octobre 2005

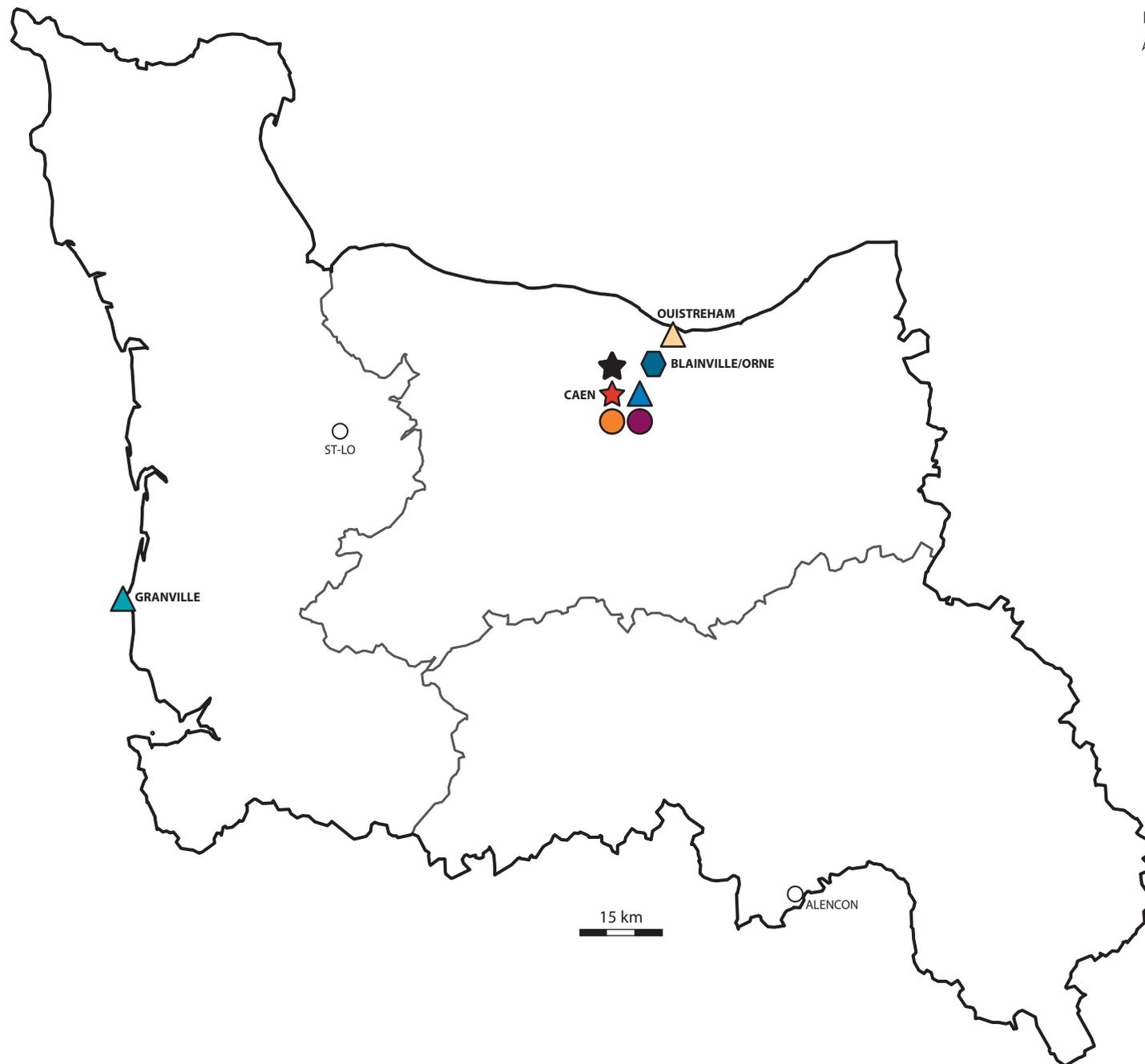


Discipline Pôle France

★ Judo

Disciplines Pôle Espoir

- Basket-Ball
- ▲ Canoë-Kayak
- ★ Cyclisme
- Handball Féminin
- Tennis de Table
- ▲ Voile Habitable
- ▲ Voile Olympique



- Source -
DRDJS de Basse-Normandie
2005

- Réalisation -
Atelier de Cartographie
du Conseil Régional de Basse-Normandie
Novembre 2005

B - LES FILIÈRES DE FORMATION AUX MÉTIERS DU SPORT EN BASSE-NORMANDIE

1°/ LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES PROPOSÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

1.1 - Le positionnement du CREPS (Centre Régional d'Éducation Populaire et de Sport), tête de réseau des opérateurs de la formation

Le CREPS d'Houlgate est chargé de contribuer à la mise en œuvre de la politique décidée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Établissement public de formation et de recherche, ses missions sont :

- Mettre en œuvre des formations qualifiantes et diplômantes aux métiers du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, par les différentes voies de la formation initiale et de la formation professionnelle continue.
- Participer à la préparation, au perfectionnement et au suivi des sportifs de haut niveau, et favoriser l'animation sportive régionale.
- Participer au développement des pratiques de l'éducation populaire et aux actions locales en faveur de la jeunesse.
- Participer à la formation des cadres bénévoles, du mouvement sportif et des associations de jeunesse et d'éducation populaire.
- Mettre en œuvre la formation initiale et continue du personnel du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Réaliser des actions d'études, de recherche et de documentation en liaison avec l'ensemble des partenaires.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a mis en place des formations et délivre six diplômes professionnels d'État dont un permet, de façon spécifique, une intervention dans le domaine sportif tandis que les cinq autres couvrent les secteurs de l'animation sportive et socioculturelle.

1.2 - Une formation aux métiers du Sport : Le BEES (Brevet d'État d'Éducateur Sportif)

Le BEES est un « passeport » indispensable pour exercer une activité d'enseignement, d'encadrement ou d'expertise dans une discipline sportive. Il comporte 3 degrés, correspondant chacun à un niveau de qualification professionnelle.

Le BEES 1^{er} degré, diplôme de niveau IV (Baccalauréat), donne la qualification nécessaire à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives dans les clubs (loi 1901), les structures commerciales privées, les clubs de

vacances-loisirs, et permet de se présenter au concours externe d'éducateur territorial des APS.

Pour accéder à la formation, il faut être âgé de 18 ans et posséder un bon niveau de pratique sportive dans la discipline choisie. La formation est articulée en deux parties complémentaires, elle comprend une formation commune à toutes les disciplines sportives et une formation spécifique à chaque sport. La validation se fait par examen ou par contrôle continu des connaissances.

Cette formation est proposée par le CREPS d'Houlgate ; en 2004, 236 BEES 1^{er} degré ont été délivrés en Basse-Normandie dans 12 disciplines sportives tel qu'il ressort du tableau suivant.

BEES 1	Hommes	Femmes	Total
Métiers de la forme	31	34	65
Équitation	14	38	52
Tennis de Table	19	8	27
Athlétisme	19	4	23
Natation	14	9	23
Football	12	1	13
Canoë Kayak	10	1	11
Voile	9	1	10
Plongée	4	1	5
Char à voile	3	0	3
Gymnastique	1	1	2
Rugby	1	0	1
Basket	1	0	1
Total	138	98	236

**Tableau n° 26 : BEES 1^{er} degré délivrés en Basse-Normandie
par disciplines sportives en 2004**
Source : DRDJS Basse-Normandie

Il convient de noter que 61 diplômés, non comptabilisés dans les chiffres ci-dessus, ont été délivrés en faveur de publics originaires de Basse-Normandie dans d'autres régions de France au cours de l'année 2004.

Le BEES 2^{ème} degré, diplôme de niveau II (Licence/Maitrise), donne la qualification nécessaire à la conduite d'un entraînement pour des athlètes de valeur en vue de la compétition, la formation de cadres sportifs dans une ligue régionale ou un comité départemental, la gestion et la promotion d'une structure ouverte aux activités physiques et sportives ; il permet de se présenter au concours externe de conseiller territorial des APS ou de professeur de sport et s'adresse aux personnes titulaires du 1^{er} degré depuis au moins deux ans.

Cette formation est également accessible auprès du CREPS d'Houlgate. Dans la région, 29 personnes (26 hommes et 3 femmes) ont été diplômées dans les disciplines suivantes en 2004 : judo (27), karaté (1), natation (1) ; dans le même

temps 4 diplômes ont été attribués à des bas-normands situés à l'extérieur de la région.

Le BEES 3^{ème} degré, diplôme non homologué, donne la qualification nécessaire à l'expertise et à la recherche et permet d'accéder à des fonctions techniques de haut niveau ; pour accéder au 3^{ème} degré il faut être titulaire du 2^{ème} degré depuis au moins 4 ans ou être sportif de haut niveau ; cette formation n'est pas accessible en Basse-Normandie.

1.3 - Les formations transversales aux métiers du Sport et de l'Animation

a) Le BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports)

Diplôme d'État homologué au niveau V (CAP, BEP), commun au secteur socioculturel et sportif, le BAPAAT représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles ; il a été créé en 1993.

La formation se déroule en alternance : centre de formation / lieu d'activité professionnelle. Le volume de la formation comprend 1 500 à 2 000 heures d'enseignements généraux, technologiques et professionnels. Les formations sont organisées autour de trois options (*Loisirs du jeune et de l'enfant, Loisirs tous publics dans les sites et structures d'accueil collectif et Loisirs de pleine nature*) et les Assistants animateurs sont amenés à travailler auprès d'employeurs divers : centres de loisirs, centres sociaux, MJC, foyers ruraux...

En Basse-Normandie, la préparation à ce diplôme est proposée par le CREPS d'Houlgate et l'association Musique Expérience (Ducey) ; en 2004, 33 diplômes (19 hommes, 14 femmes) ont été délivrés dans la région dans les options *Loisirs du Jeune et de l'Enfant* (9) et *Loisirs tous publics* (24).

b) Le DEDPAD (Diplôme d'État de Directeur de Projet d'Animation et de Développement)

Il s'agit un diplôme de niveau II (Licence/Maitrise) qui atteste d'une qualification professionnelle pour la conception, la mise en œuvre et la gestion de politiques d'animation et de développement conduites avec ou à partir de structures sportives, sociales ou culturelles.

Ce diplôme est délivré au terme d'une formation en alternance de 1 500 heures (750 heures au centre de formation et 750 heures en situation de travail) réparties sur deux ans au moins et trois au plus ; aucune formation de cette nature n'est toutefois organisée en Basse-Normandie.

c) Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)

Créé en 2001, le BPJEPS de niveau IV (Baccalauréat) atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur

dans le champ de la spécialité obtenue. Le BJPEPS est délivré au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier et permet de travailler dans des structures diverses : associations, secteur marchand, fonction publique.

Ce diplôme est délivré par la voie des unités capitalisables, par la validation des acquis de l'expérience et par un examen d'épreuves ponctuelles. Il est préparé soit par la formation initiale, soit par l'apprentissage, soit par la formation continue. En formation initiale, la durée minimale au centre de formation est de 600 heures.

En Basse-Normandie, les organismes de formation qui proposent un BJPEPS sont le CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation actives), Francas, Musique Expérience et le CREPS d'Houlgate ; en 2004, 49 diplômes (35 hommes, 14 femmes) ont été accordés sur le territoire bas-normand dans 3 champs disciplinaires : activités physiques pour tous (29), activités nautiques/voile (14), loisirs tous publics (6).

1.4 - Les formations aux métiers de l'Animation

a) *Le BEATEP (Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire)*

Le BEATEP, homologué au niveau IV (Baccalauréat), concerne particulièrement les animateurs désirant se perfectionner et approfondir leurs connaissances pédagogiques. Il permet d'obtenir la qualification technique d'animateur dans l'une des trois spécialités suivantes : *activités scientifiques et techniques, activités culturelles et d'expression, activités sociales et vie locale*.

La formation dure entre 8 et 24 mois selon le mode d'alternance choisi par le centre de formation. Elle comprend 440 heures de formation théorique minimum, réparties en 3 unités de formation. Le stage pratique se déroule en situation pré-professionnelle pendant 2 mois à temps plein et 4 mois à temps partiel. Il donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu suivi d'un entretien.

En Basse-Normandie, ce diplôme se prépare au sein de différents organismes : la Ligue de l'enseignement du Calvados, l'UFCV (l'Union Française des Centres de Vacances) et l'IFTS (Institut de Formation des Travailleurs Sociaux).

En 2004, 85 diplômes ont été délivrés (36 hommes, 49 femmes) dans les champs des *activités culturelles et d'expression* (31) et des *activités sociales et vie locale* (54).

b) *Le DEFA (Diplôme d'État relatif aux Fonctions d'Animations)*

La formation au DEFA prépare aux fonctions de cadres de l'animation et conduit à des postes de responsabilité au sein d'associations, de collectivités locales et d'entreprises ; elle permet de concevoir et de diriger des projets d'animation pour tous publics dans le domaine social, socioculturel, sportif ou culturel.

Conduisant à un diplôme de niveau III (BTS, DUT, DEUG), cette formation comprend 5 unités de 160 heures minimum chacune. Ces unités fondamentales sont

la G.A.O (Gestion, Administration et Organisation), l'ESA (environnement social de l'animation), la PRH (pédagogies et relations humaines), la technique d'animation et enfin l'approfondissement de l'une des 4 Unités Fondamentales précédemment suivies.

La formation comprend aussi un stage pratique et une expérience d'animation qui s'étend sur 18 mois avec la rédaction d'un mémoire et d'une soutenance devant un Jury.

En Basse-Normandie, le cursus DEFA est organisé en cycle discontinu. Toutefois la coordination de la programmation des unités de formation est assurée par le Groupement pour la Formation des animateurs (GFA) qui regroupe les organismes suivants : CEMEA, Francas, l'IFTS, l'association Musique Expérience et l'UFCV ; en 2004, 10 diplômés ont été attribués dans la région (7 hommes et 3 femmes).

2°/ LES FORMATIONS EN SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) PROPOSÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'Université de Caen propose un cursus de formation dans le domaine du sport au sein de son UFR STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), laquelle dispense des enseignements se répartissant du premier au troisième cycle.

Hormis les métiers de l'enseignement, les étudiants impliqués dans ce cursus ne trouvent pas aisément de débouchés professionnels dans le secteur sportif à l'issue de leur formation, cela est à souligner.

Trois années de formation à temps plein permettent toutefois l'accès, dans le cadre du dispositif LMD, à une Licence Sciences humaines et sociales "mention STAPS" offrant les quatre spécialités suivantes : *Éducation et motricité, Expertise du mouvement et ergonomie, Management du sport, Entraînement sportif*.

Puis deux années de formation supplémentaires permettent de préparer un Master professionnel Sciences humaines et sociales, mention "Savoirs et expertises de l'activité physique" dans l'une ou l'autre des spécialités suivantes : *Expertise du mouvement et ergonomie, Sport professionnel et stratégies des organisations sportives*¹³.

Dans ce même domaine, un Master recherche peut être conduit par les étudiants dans la spécialité *Mouvement, organisations et cultures sportives*.

¹³ Il est à noter que cette spécialité offre deux parcours possibles ; l'un se rattachant à la "Stratégie des organisations sportives" piloté et proposé à l'Université de Caen, l'autre se rattachant au "Marketing et Management du sport professionnel" piloté et proposé à l'Université de Rouen.

Au cours de l'année universitaire 2003/2004, 1132 étudiants se sont impliqués dans ces différents enseignements selon la répartition entre les cycles de formation dont témoigne le tableau suivant.

	Nbre d'étudiants en Staps en B-N	Répartition d'étudiants	Nbre d'étudiants en Staps en France	Répartition d'étudiants	Poids de la B-N par rapport à la France
Premier cycle	612	54,06%	28 081	58,82%	2,18%
Deuxième cycle	466	41,17%	18 010	37,73%	2,59%
Troisième cycle	54	4,77%	1 646	3,45%	3,28%
Total	1132	100%	47 737	100%	2,37%

Pour mémoire, poids de la population bas-normande par rapport à la France toute entière : 2,30

Tableau n° 27 : Répartition des étudiants en STAPS par cycle de formation en 2003/2004

De façon globale, il apparaît que les étudiants en STAPS sont relativement bien représentés en Basse-Normandie comparativement à la France (2,37% des inscriptions françaises).

Dans le détail, on s'aperçoit toutefois que le deuxième et le troisième cycles sont mieux représentés au niveau régional, avec respectivement 2,59% et 3,28% des inscriptions françaises, que ne l'est le premier cycle avec 2,18% des inscriptions françaises.

L'observation de la répartition en nombre des étudiants confirme cette tendance dans la mesure où les étudiants du premier cycle représentent 54,06% de l'ensemble des étudiants bas-normands inscrits en STAPS contre 58,80% en ce qui concerne leurs homologues français.

En revanche, en second et troisième cycles, les bas-normands sont respectivement 47,17% et 4,77% contre 37,73% et 3,45% pour l'ensemble des étudiants français.

- **Le rôle du Service Universitaire des Activités Physiques, Sportives et de plein air (S.U.A.P.S)**

Le SUAPS est un service, au sein de l'Université de Caen, chargé de promouvoir la pratique sportive de tous les étudiants quels que soient leurs voies et domaines de formation.

Administré par un conseil des sports, il gère les installations sportives de l'université et propose des cours, des stages et des modules optionnels "Activités Physiques et Sportives" (APS).

L'Université de Caen dispose, grâce à son centre sportif, d'un ensemble d'installations modernes implanté au cœur même de son site¹⁴ et qui offre aux étudiants la possibilité de s'adonner à des exercices physiques et sportifs dans des conditions de détente et d'efficacité réelles.

La fréquentation importante du lieu s'explique par l'éventail exceptionnellement large des activités proposées, lesquelles peuvent viser trois objectifs :

- Compléter sa formation générale par l'acquisition d'éléments techniques ou tactiques au travers d'une pratique volontariste.
- Se préparer à la compétition grâce à des entraînements réguliers et à la participation aux tournois ou championnats universitaires.
- Intégrer les activités sportives à certains cursus de formation en préparant un module en APS.

Ainsi au cours de l'année universitaire 2002/2003, près de 8250 étudiants se sont inscrits auprès du SUAPS pour pratiquer une activité sportive parallèlement au suivi de leur formation.

Pour finir, il importe de mentionner que parallèlement aux formations mises en œuvre par L'État, le Mouvement Sportif propose et dispense des formations en direction notamment des cadres dirigeants des clubs, comités départementaux et ligues régionales.

II - LE DISPOSITIF DE L'EMPLOI DANS LE SPORT EN BASSE-NORMANDIE

A - LES MÉTIERS DU SPORT

Avec ses 175 000 associations, ses 14,4 millions de licenciés et les quelque 400 000 emplois induits par le développement de ses différentes activités, le sport en France représente un secteur socio-économique à part entière et constitue un véritable vivier d'emplois.

1°/ LES MÉTIERS DU SPORT PROFESSIONNEL

En France, on recense 3000 sportifs professionnels sur les 400 000 emplois liés au sport soit moins de 1% des emplois. Les sportifs professionnels ont une

¹⁴ *Installations extérieures* : 1 stade (football, rugby), 1 piste de 400 mètres, 2 terrains de basket-ball, 2 terrains de volley-ball, 1 plateau (50*25) et 5 courts de tennis ; *installations couvertes* : 1 halle de sport (58*35), 1 salle omnisport (44*24), 1 gymnase (34*17), 1 salle de danse spécialisée, 1 mur d'escalade, 1 salle jaune polyvalente (12*12), 1 piscine (25*12,5 avec petit bassin 12*8), 1 sauna, 1 salle de musculation et une salle polyvalente (de gym) ; *bâtiments UFR STAPS* : 2 gymnases, 1 salle de musculation, 1 salle de combat, 1 salle de danse.

carrière assez courte (10 ans parfois moins selon le sport pratiqué) et le sportif professionnel doit penser assez tôt à sa reconversion.

L'entraîneur de sportif professionnel doit préparer le sportif à la compétition en élaborant un programme d'entraînement adapté. Il doit avoir une très bonne connaissance technique et tactique de sa discipline. C'est pourquoi il est souvent ancien sportif professionnel. Le BEES 2^{ème} degré permet d'accéder à la fonction d'entraîneur au niveau national.

2°/ LES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

On compte en France 40 000 professeurs d'éducation physique et sportive, soit 10% des emplois sportifs.

Titulaires du CAPEPS (Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive), les professeurs certifiés enseignent dans les collèges et les lycées. Pour accéder au concours du CAPEPS, il faut être titulaire d'une licence de STAPS.

Les professeurs agrégés doivent obtenir l'Agrégation, concours ouvert aux titulaires d'une maîtrise de STAPS (Master 1^{ère} année). Ils travaillent dans les lycées, les Grandes Écoles et les Universités.

Pour enseigner dans les établissements privés, il faut être titulaire du CAPEPS si l'établissement est un établissement sous contrat avec l'État.

3°/ LES MONITEURS ET ÉDUCATEURS SPORTIFS

On compte aujourd'hui environ 15 000 éducateurs sportifs et moniteurs salariés en France soit 3,75% des emplois sportifs. Ils travaillent dans des disciplines diverses et variées et sont titulaires du BEES 1^{er} degré dans la spécialité qu'ils exercent.

On peut répartir les divers emplois proposés dans cette branche au sein de 4 catégories : les activités de plein air ou de pleine nature, les activités de montagne, les activités aquatiques et les activités de la forme.

3.1 - Les activités de plein air ou de pleine nature

Avoir un BEES 1^{er} degré dans une activité de pleine nature permet d'exercer la profession de moniteur d'équitation, d'accompagnateur de tourisme équestre, d'organisateur de randonnée équestre ou pédestre...

3.2 - Les activités de montagne

Les titulaires d'un BEES avec une spécialité correspondant à des sports de montagne peuvent exercer des métiers divers tels que moniteur de ski,

accompagnateur de moyenne montagne, guide de haute montagne (le BEES 3^{ème} degré d'alpinisme permet d'exercer ce métier) et moniteur d'escalade...

3.3 - Les activités aquatiques

Les titulaires d'un Brevet d'État d'Éducateur Sportif peuvent pratiquer des emplois de maître nageur sauveteur, moniteur de voile, moniteur de plongée ou Directeur de centre nautique...

3.4 - Les activités de la forme

Les métiers de la forme bénéficient d'un attrait important à l'heure actuelle et regroupent des professions telles que : éducateur sportif des métiers de la forme, responsable d'une salle de sport...

4°/ LES MÉTIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE

4.1 - Au sein de la Fonction publique d'État

a) *Professeur de sport*

Contrairement au professeur d'EPS qui dépend du ministère de l'Éducation Nationale, le professeur de sport est un fonctionnaire qui dépend du ministère de la jeunesse et des sports. Autre spécification, le professeur de sport n'est spécialisé que dans un seul sport.

- Il peut être rattaché dans des services du ministère jeunesse et des sports (conseiller d'animation sportif) ou directement dans les fédérations sportives (conseiller technique sportif).
- Sa mission est d'entraîner les athlètes et de former les cadres.
- Pour accéder à ce concours, il faut être titulaire d'un BEES 2^{ème} degré dans la spécialité ou d'une licence de STAPS.

b) *Conseiller Technique*

Spécialiste d'une discipline sportive, le conseiller technique a pour mission la promotion, le développement de sa discipline. Il joue un rôle auprès des ligues régionales ou des comités départementaux dans l'entraînement des équipes et la formation de l'encadrement.

Les titulaires d'un BEES 2^{ème} ou 3^{ème} degré, les professeurs de sport et les inspecteurs du Ministère de la Jeunesse et des Sports peuvent avoir accès à ces emplois.

c) Directeur Technique National

Il n'y a qu'un directeur technique national par discipline sportive en France. Leur fonction consiste en la formation des cadres techniques nationaux. Cet emploi est accessible à des professeurs de sport ainsi qu'à des titulaires du BEES 3^{ème} degré.

d) Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Il a en charge la mise en œuvre de la politique du ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative. Son action ne se restreint pas qu'au domaine sportif et il entretient des relations avec les associations, les élus locaux et les différentes administrations afin de superviser les différentes APS dans la formation, la promotion et l'information.

4.2 - Au sein de la Fonction publique Territoriale

a) Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives

Admis à un concours de catégorie A, il doit être titulaire d'une licence ou d'un BEES 2^{ème} degré. Il assure la mise en œuvre technique et pédagogique des Activités Physiques et Sportives. Il encadre les Éducateurs territoriaux et il supervise les installations sportives.

b) Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

Admis à un concours de catégorie B, il doit être titulaire du bac ou du BEES 1^{er} degré. Il doit gérer les activités physiques d'un point de vue global de la collectivité ou de l'établissement public qui l'emploie.

c) Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

Admis à un concours de catégorie C, il doit être titulaire d'un CAP ou d'un BEP (niveau V). Il a en charge la sécurité des installations et des équipements sportifs.

Il existe aussi des aides - opérateurs des APS qui sont recrutés sans condition de diplôme dont la fonction est l'entretien des installations sportives.

5°/ LES MÉTIERS AUTOUR DU SPORT

5.1 - Le management et la gestion du sport

Les grands clubs sportifs, les organismes de sport et centres de loisirs emploient des professionnels formés à la gestion et au management dans le milieu sportif. Leur niveau de qualification dépend essentiellement de la taille et du prestige de l'établissement qui les emploie.

5.2 - Le sport et la santé

a) *Médecin du sport*

Le médecin du sport suit une spécialisation dans le sport après son doctorat. Son rôle consiste à soigner les blessures des sportifs mais également à prévenir tout comportement de dopage chez ces derniers.

b) *Masseur-Kinésithérapeute*

Dans les équipes de haut niveau, le kinésithérapeute est un acteur essentiel de l'équipe médicale mise en place. Il prodigue des soins aux athlètes et collabore à la mise en place du programme d'entraînement.

5.3 - Le sport et la communication

a) *Journaliste sportif*

Ce professionnel a reçu une formation délivrée par une École de Journalisme et possède une culture sportive affirmée et reconnue.

b) *Responsable du marketing sportif*

Sa mission est d'assurer la promotion d'une marque sportive. Il est en général issu d'une École de Marketing et/ou de Communication.

5.4 - Le commerce d'articles de sport.

a) *Vendeur d'article de sport*

Il doit conseiller et vendre un article de sport au client et doit pour cela être au fait des nouveautés dans chaque discipline sportive.

b) *Responsable de rayon*

Il est à la fois vendeur et gestionnaire, il a la responsabilité du budget de son rayon. Il commande les produits de son rayon et est chargé de l'animation de son équipe de vendeurs.

c) *Responsable d'un magasin de sport*

Il doit gérer un magasin dans sa globalité (management, gestion, politique économique). Il est en général diplômé à au moins bac+3 ou diplômé d'une école de commerce.

6°/ LES MÉTIERS LIÉS AUX LOISIRS

6.1 - Animateur dans un club de vacances

Il n'est pas nécessaire d'avoir de qualifications professionnelles précises pour exercer l'activité d'animateur dans un club de vacances. Néanmoins, être titulaire du BAFA peut constituer un atout important.

6.2 - Animateur dans un parc de loisirs

Les parcs de loisirs étant pour la plupart fermés pendant les périodes de l'hiver et souvent de l'automne, les emplois dans ces parcs sont saisonniers. Il n'est pas nécessaire d'avoir de diplômes. Cependant, être titulaire du BAFA peut se révéler là aussi comme un avantage.

6.3 - Animateur socioculturel

Le métier d'animateur socioculturel ne constitue pas une profession spécifique au domaine sportif ; il peut néanmoins conduire à mettre en œuvre une pratique de disciplines sportives à des fins de socialisation et d'expression auprès de publics particuliers. La possession du BAFA ou du BAPAAT s'avère nécessaire dans ce contexte professionnel.

B - LE PLAN SPORT EMPLOI ET LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT SPORT EMPLOI

Le plan Sport Emploi, lancé en 1996 par le Ministère des Sports, a pour ambition de professionnaliser les associations sportives en améliorant l'encadrement des activités qu'elles proposent et en structurant le fonctionnement et la gestion des structures.

Un dispositif d'aide financière permet le recrutement d'éducateurs, d'agents d'animation, d'administration ou de maintenance dans les fédérations, leurs organes déconcentrés et les associations sportives qui leur sont affiliées.

Il repose sur l'institution d'une collaboration étroite entre les services du Ministère du Travail et de l'ANPE dans les départements afin de mobiliser les mesures générales en faveur de l'emploi, et sur l'affectation d'aides spécifiques dégressives sur cinq ans du Ministère des Sports.

Chaque Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) joue ainsi un rôle de « guichet unique » et se charge de faciliter les démarches auprès des autres administrations. Elle complète, si besoin est, sur les propres crédits du Ministère des Sports, afin d'atteindre un abaissement des coûts pouvant représenter : 10 000 euros la première année, 7 700 euros la deuxième année, 4 600 euros la troisième année, 3 100 la quatrième année et 1 600 euros la

cinquième année dans le cadre d'une « convention de développement Sport Emploi ».

De façon complémentaire, une priorité "Emploi" a été affichée dans les conventions d'objectifs passées entre l'État et les fédérations sportives au niveau national.

Dans ce cadre, trois mesures précises ont été mises en œuvre :

- La mise en cohérence des objectifs fédéraux avec la structuration et l'adaptation de l'offre sportive.
- Le cofinancement par le Ministère des Sports de postes de cadres sportifs fédéraux destinés à mettre en œuvre des plans de développement régionaux, non seulement axés sur le haut niveau mais aussi sur le développement de la pratique sportive.
- Le cofinancement d'opérations expérimentales proposées par les fédérations dans le cadre de la lutte pour l'emploi.

Ces conventions d'objectifs ont conduit à mobiliser les fédérations pour promouvoir le plan Sport Emploi auprès des associations locales qui leur sont affiliées, et ont permis de créer des emplois de cadres fédéraux tant régionaux que départementaux avec l'aide financière du Ministère des Sports.

C - LE DÉVELOPPEMENT DES "EMPLOIS JEUNES"

Le plan Sport Emploi s'est avéré complémentaire du dispositif «Nouveaux Services Emplois Jeunes » en permettant l'embauche des plus de 26 ans, titulaires le plus souvent d'une réelle compétence professionnelle de plus en plus nécessaire dans ce secteur.

Département	Sport	Autre projets	Total	% Sport
Calvados	221	250	471	46,92
Manche	184	143	327	56,27
Orne	65	131	196	33,16
Basse-Normandie	470	524	994	47,28
France entière	12 365	22 556	34 921	35,41
% de la B-N	3,80	2,32	2,85	-

Tableau n° 28 : Effectifs d'emplois jeunes dans le champ « jeunesse et sport » en Basse-Normandie au 31 décembre 2004.

Source : DRDJS de Basse-Normandie

En 2004, en Basse-Normandie, 7 personnes ont été concernées par ce dispositif et les emplois créés se sont répartis dans les disciplines suivantes : athlétisme (2), gymnastique volontaire (2), football (1), cyclotourisme (1) et tennis (1).

Au 31 décembre 2004, la Basse-Normandie occupait le dixième rang avec 470 emplois en ce qui concerne les effectifs d'emplois jeunes dans le champ « sport ». D'autre part, la Basse-Normandie présente un nombre d'emplois jeunes dans le champ « sport » par habitant de 0.0327 employé par habitant contre 0.0194 pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Le département du Calvados, avec 221 emplois jeunes dans le champ « sport », devance la Manche (184 emplois) et l'Orne (65 emplois).

En revanche si l'on prend en compte l'ensemble des emplois dans le champ « jeunesse et sport », c'est la Manche qui consacre le plus de ces emplois au domaine du sport avec 56,27% devant le Calvados (46,92%) et l'Orne (33,16%).

La Basse-Normandie est parfaitement bien représentée comparativement à la France puisque le nombre d'emplois jeunes spécialisés dans le sport en Basse-Normandie représente 3,80% des emplois jeunes français alors que le poids de la population bas normande par rapport à la population française n'est que de 2,30%.

En termes d'emplois jeunes dans le secteur sportif, la Basse-Normandie est une région dynamique qui s'est parfaitement bien développée ; la suppression des aides de l'État à la consolidation du dispositif NSEJ amène donc aujourd'hui les acteurs du milieu sportif à envisager les voies d'évolutions possibles en matière d'emploi et de professionnalisation du secteur.

Ces réflexions s'inscrivent dans le contexte nouveau que posent la signature de la première Convention Collective Nationale du Sport en juillet 2005, l'entrée en vigueur de la loi de programmation pour la Cohésion Sociale de janvier 2005 et la mise en place du dispositif des "Emplois Tremplins" par le Conseil Régional de Basse-Normandie.

D - LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT

Après sept ans de négociation, la Convention Collective Nationale du Sport (CCN Sport) a été signée le 7 juillet 2005 par les organisations d'employeurs que sont le Conseil National des Employeurs Associatifs (CNEA) et le CoSMoS et par les syndicats de salariés, la CFDT, la CFTC, et FO, auxquels se sont adjointes le 13 juillet la CGC, la CNES¹⁵, et la FNASS¹⁶.

La CCN Sport a vocation à être applicable, après extension par le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, auprès tant des petites associations employeurs, des sociétés d'organisation d'évènements sportifs que des clubs sportifs professionnels soient quelques 30 000 structures et 100 000 salariés "équivalents temps plein"...

Le texte procure des avancées sociales pour les salariés et un cadre de référence adapté à la situation des différents employeurs de la branche, laquelle devrait tendre à se structurer sur cette base nouvelle et consensuelle.

¹⁵ Confédération nationale des éducateurs sportifs et salariés du sport

¹⁶ Fédération nationale des associations des syndicats de sportif

Ainsi ayant pour objet de favoriser le développement et la structuration de l'emploi dans la branche professionnelle sport, la convention apporte un cadrage dans différents domaines : représentation du personnel, caractéristiques des contrats de travail, échelles et classifications des salaires, spécificités reconnues au sport professionnel...

1°/ LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL AU SEIN DES ENTREPRISES DU SECTEUR SPORTIF

La CCN souligne les modalités de financement du paritarisme en prévoyant que le fonds d'aide au développement du paritarisme est alimenté par une cotisation des entreprises, fixée à 0,05% des salaires versés et recouverte par l'OPCA¹⁷ Uniformalion.

Au niveau de la branche, le dialogue social repose sur plusieurs commissions paritaires nationales, dont l'une de prévention, d'hygiène, de sécurité et de veille sanitaire.

L'élection d'un Délégué du Personnel est prévue dans les structures de 7 à 10 salariés ; différents organismes gestionnaires en matière de prévoyance sont proposés au choix des entreprises.

Employeurs et salariés sont appelés à se "conformer strictement" à la réglementation sur la lutte antidopage.

2°/ L'ADAPTATION DES CONTRATS DE TRAVAIL AUX SPÉCIFICITÉS DE LA BRANCHE

Les spécificités de la branche résultent de la nature et du rythme des activités sportives liées aux conditions climatiques, au temps de loisir des pratiquants, aux calendriers des compétitions...

Les signataires de la convention doivent privilégier le Contrat de travail à Durée Indéterminée, lequel peut correspondre à un CDI Intermittent, sans dépasser 1250 heures sur 36 semaines, s'agissant des emplois d'animation, d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement ainsi que ceux liés aux services (ménage, cuisine).

Le CDI Intermittent peut également être appliqué aux salariés employés dans des établissements dont la fermeture dépasse la durée légale des congés payés.

En outre, le CDI peut être assorti d'une modulation du temps de travail dans la limite de 1575 heures de travail par an et de 14 semaines de 48 heures par an ; cette modulation peut intervenir, après consultation des représentants du personnel, dans le cadre d'un emploi à temps plein comme à temps partiel.

¹⁷ Organisme Paritaire Collecteur Agréé chargé de collecter les fonds de formation.

Puis un Contrat à Durée Déterminée, le "contrat d'intervention", ouvrant droit à une prime égale à 10% de la rémunération totale, est prévu pour les compétitions ou les manifestations importantes.

3°/ ENCADREMENT DES SALAIRES ET CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE

Une classification comptant huit groupes, dont trois pour les techniciens et trois pour les cadres, est établie ; elle utilise des "repères de compétences" d'autonomie, de responsabilité et de technicité.

La grille des salaires minimaux mensuels, dont l'application s'établira progressivement au cours des deux années à venir, est comprise entre 1230 euros (groupe 1) et 2152,25 euros (groupe 6), les deux montants annuels des groupes 7 et 8 atteignant respectivement 30750 euros et 35670 euros.

Une majoration de 5% pour les salariés à temps partiel dont la durée de travail ne dépasse pas 10 heures par semaine est prévue.

Les salariés des groupes 1 à 6 bénéficient d'une prime d'ancienneté et un dispositif de revalorisation salariale vise les salariés qui percevaient une rémunération inférieure au montant minimal de leur classification.

4°/ LES MESURES SPÉCIFIQUES AU SPORT PROFESSIONNEL

Certaines mesures visent de façon particulière les entreprises et les associations qui ont pour objet de participer à des compétitions et à des courses et qui emploient des salariés à ces fins.

Des conditions d'emplois spécifiques tiennent compte de la brièveté des carrières des sportifs professionnels et de leurs entraîneurs et peuvent faire l'objet de négociations particulières dans le cadre d'accords sectoriels (rugby¹⁸, basket).

Ainsi un Contrat à Durée Déterminée du sportif professionnel peut être conclu pour cinq saisons sportives ; des salaires minimaux sont imposés et la rémunération d'un sportif à temps plein ne peut descendre en dessous de 14760 euros par an, hors avantages en nature, les congés payés sont fixés à 36 jours ouvrables.

Enfin des dispositions portent sur l'exploitation de l'image par l'employeur et le salarié, et sur la participation aux équipes de France.

¹⁸ Convention collective du Rugby professionnel

E - LA RECONFIGURATION DU PAYSAGE DES CONTRATS AIDÉS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL

La structuration attendue de la branche professionnelle du secteur sportif et le développement de l'emploi au sein de celui-ci s'inscrivent dans le contexte des modifications apportées au paysage des contrats aidés par les pouvoirs publics, d'une part, aux contours de la formation professionnelle d'autre part.

1°/ LES CONTRATS DE TRAVAIL AIDÉS PAR LES POUVOIRS PUBLICS DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

Dans leur grande majorité, les structures du secteur sportif présentent un statut associatif ; dépourvues de but lucratif, elles demeurent tributaires des aides à l'emploi que l'État et les collectivités territoriales développent et distribuent sur les territoires.

1.1 - Les contrats de travail aidés par l'État

La loi dite "de cohésion sociale" du 18 janvier 2005 et ses textes réglementaires d'application sont venus modifier le paysage des contrats aidés en France.

a) Le Contrat Initiative - Emploi

La suppression des aides à la consolidation du dispositif "Nouveaux Services Emplois Jeunes" précédemment évoqué a été affirmée et précisée¹⁹ ; toute conclusion de nouveaux CDD de type NSEJ est devenue impossible.

Les postes actuellement tenus par des salariés en CDD qui ne bénéficient d'aucune forme de consolidation pourront être maintenus à l'échéance du contrat sur les bases d'un Contrat Initiative - Emploi (CIE).

Traditionnellement réservé au secteur marchand, ce contrat est accessible aux associations affiliées à l'UNEDIC dans le cas exceptionnel que pose la fin d'un poste NSEJ.

Il correspond alors à un CDD de 5 ans sans formule de consolidation pour une durée maximale de 2 ans, avec le même salarié quel que soit son profil (20 heures minimum par semaine, SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures travaillées ou minimum conventionnel applicable dans la structure).

Le montant de l'aide de l'État est fixé par un arrêté du Préfet de Région et ne peut excéder 47% du SMIC horaire brut.

¹⁹ Circulaire DGEFP N°2005-08 du 22 mars 2005

*b) Le Contrat d'Avenir et le Contrat d'Accompagnement dans
l'Emploi*

Deux types de contrats aidés consacrés au développement de l'embauche dans le secteur non marchand s'adressent aux structures associatives qui s'engagent dans la création d'emplois visant à satisfaire des besoins collectifs non pris en compte : le Contrat d'Avenir (CA) et le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Accessible notamment aux associations, le Contrat d'Avenir vise à faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes bénéficiaires des minima sociaux (Revenu Minimum d'Insertion, Allocation de Solidarité Spécifique, Allocation de Parent Isolé) depuis au moins 6 mois.

D'une durée déterminée de 24 mois renouvelable dans la limite de 12 mois, il est à temps partiel (26 heures/semaine) et intègre nécessairement des actions d'accompagnement, de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience ; la rémunération correspond au SMIC.

Ce type de contrat conduit à l'attribution d'aides financières à l'embauche²⁰ et offre le bénéfice d'exonérations de charges patronales²¹ à la faveur de l'employeur.

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi remplace le Contrat Emploi Solidarité et le Contrat Emploi Consolidé et s'adresse à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ; il est accessible aux associations.

D'une durée déterminée de 6 à 24 mois, il se traduit par un temps de travail complet ou partiel (20 heures/semaine au minimum), peut inclure des actions spécifiques d'accompagnement, de formation professionnelle ou de VAE et offre une rémunération égale au SMIC (sauf dispositions conventionnelles plus favorables).

Vis-à-vis de l'employeur, il donne lieu au versement par l'État d'une aide à l'embauche et éventuellement à la formation²², et offre une exonération de charges patronales²³.

**1.2 - Les Emplois Tremplins portés par le Conseil Régional de
Basse-Normandie**

À la fin de l'année 2004, le Conseil Régional de Basse-Normandie a voté l'institution du dispositif "Emplois Tremplins" destiné à soutenir et accompagner, pendant cinq ans, la création dans la région de 500 emplois associatifs dans différents secteurs d'activités : culture, environnement, éducation, intégration sociale et sport.

²⁰ Aide forfaitaire de 425,40 euros mensuels versée par le Conseil Général (RMI) ou l'État (ASS,API), aide complémentaire dégressive de l'État, "prime à la sortie" de 1500 euros si embauche en CDI à la fin du contrat.

²¹ Cotisations patronales de sécurité sociale, taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage et participation à l'effort de construction.

²² Prise en charge par l'État d'une part du salaire brut jusqu'à 95% du SMIC brut, des frais pour actions de formation ou de VAE

²³ Idem que pour le Contrat d'Avenir

Le dispositif s'adresse aux associations et aux groupements d'associations qui présentent un projet de développement ou de création d'activités d'utilité sociale porteuses du développement économique des territoires.

Il vise également à favoriser l'insertion des publics les plus en difficulté dites "prioritaires" : Jeunes sans qualification ou faiblement qualifiés, femmes seules avec personne(s) à charge, demandeurs d'emploi de longue durée et/ou de plus de 45 ans, allocataires du RMI, étrangers en situation régulière, personnes handicapées.

L'employeur doit se conformer aux engagements que constituent la création d'un emploi à temps complet sous Contrat à Durée Indéterminée, la formation du ou des salariés concerné(s) et la pérennisation du poste à la sortie du dispositif.

En cas de transformation d'un poste Nouveaux Services Emplois Jeunes, Contrat Emploi Consolidé ou Contrat Emploi Solidarité, le projet doit présenter des perspectives favorables à la pérennisation du poste.

Dans le domaine sportif, une priorité est donnée aux projets qui visent le développement des pratiques sportives pour tous, à tous les niveaux, ou bien qui appuient la mise en œuvre de nouvelles disciplines sportives, ou encore qui offrent un accès au sport à de nouveaux publics ou comme moyen de lutte contre les exclusions sociales.

En contrepartie, le Conseil Régional intervient à différents niveaux auprès des employeurs potentiels puis soutenus.

En amont de la démarche, la Région peut subventionner le coût d'une aide au montage du projet²⁴.

Une fois celui-ci accepté, la collectivité régionale verse une aide annuelle à la rémunération dégressive sur 4 ans et dont le montant total varie en fonction des caractéristiques des publics employés ; ainsi l'employeur associatif perçoit une enveloppe totale de 48 000 euros²⁵ pour l'embauche d'une personne reconnue public dit "prioritaire" ou de 33 000 euros pour le recrutement de toute autre personne.

Enfin, le Conseil Régional favorise le suivi de la formation que l'employeur s'est engagé à mettre en œuvre en faveur du salarié.

Dans ce cadre, les titulaires des Emplois Tremplins peuvent être associés au programme de formation des "Emplois - Jeunes" que finance le Conseil Régional ; sinon la Région verse une aide financière à la formation qui tient compte des caractéristiques des publics et des activités concernés²⁶.

²⁴ Jusqu'à 80% du coût de la prestation dans la limite de 2000 euros.

²⁵ 18 000 en année 1, 15 000 en année 2, 10 000 en année 3 et 5000 en année 4.

²⁶ Personnes de niveaux VI,V,IV ou activités réglementées (crédit de 500 heures maximum financé à 6,40 euros/heure jusqu'à 3200 euros), personnes de niveau supérieur à IV (crédit de 300 heures, 6,40 euros/heure jusqu'à 1920 euros).

2°/ LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Il importe de souligner, pour finir, que la structuration de la branche professionnelle du secteur sportif va devoir intégrer, en s'opérant, les évolutions induites par la loi du 4 mai 2004 relative à la Formation tout au long de la vie et à l'Apprentissage.

La loi reconnaît un "Droit Individuel à la Formation" (DIF) à tout salarié dans l'entreprise ; de sa propre initiative et avec l'accord de l'employeur, chaque salarié peut ainsi prétendre à 20 heures de formation par an, cumulables sur six ans (120 heures), dans et/ou en dehors du temps de travail²⁷.

L'entreprise peut intégrer, si elle le souhaite, ce nouveau dispositif à son plan interne de formation développant différentes actions que la loi pose comme obligatoires :

- Actions de formation liées à l'évolution des emplois ou participant au maintien dans l'emploi,
- Actions de développement des compétences,
- Actions d'adaptation au poste de travail.
- Ainsi, au lieu d'être supportée par l'entreprise, la prise en charge financière des actions résultant de la mise en œuvre du DIF peut être assurée par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) auprès duquel l'entreprise verse les fonds consacrés à la formation professionnelle.
- Il apparaît donc important que cette possibilité soit prise en considération par les partenaires sociaux impliqués dans les structures du monde sportif.

²⁷ Hors du temps de travail, une allocation correspondant à 50 % de la rémunération nette est versée à l'employé.

TROISIÈME PARTIE

LES FINANCEURS DU SPORT

I - L'ÉTAT

Le principal outil financier de l'État est le Fonds National de Développement du Sport (FNDS). Ce fonds, alimenté par un prélèvement effectué sur les jeux de la « Française des jeux », est destiné à aider les projets de développement des clubs, comités départementaux et ligues.

Il importe de souligner toutefois que ce Fonds est appelé à devenir un établissement public dénommé Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)²⁸.

Ce changement doit permettre d'assurer une décentralisation fonctionnelle de ce financement du sport sans remettre en cause a priori le recours à des ressources spécifiques et le respect d'une concertation forte avec le mouvement sportif et les acteurs locaux pour la répartition des moyens.

A - LA PLACE DE LA BASSE-NORMANDIE PAR RAPPORT À LA FRANCE

	Dotation 2003	Dotation 2004	Dotation 2005	Var. 2003/2005
Plus faible	749 204	882 771	971 958	+ 20.08 %
Moyenne	3 464 636	4 012 273	4 425 909	+ 27.75 %
Plus forte	11 485 815	13 777 179	15 260 920	+ 33.02 %
Basse-Normandie	2 021 567	2 280 512	2 519 084	+ 24.61 %
Rang	17	17	17	16

Tableau n° 29 : Comparaison de la Basse-Normandie par rapport à la France

Depuis 2003, la Basse-Normandie occupe la 17^{ème} place en termes de dotation avec 2 021 567 euros en 2003, 2 280 512 euros en 2004 et 2 519 084 en 2005 (cf. annexe n° 10). La part du FNDS allouée à la Basse-Normandie est donc relativement faible. D'ailleurs, en 2005, la dotation moyenne pour une région de France métropolitaine était de 4 425 909 euros, c'est-à-dire supérieure de 1 906 825 euros à celle de la Basse-Normandie.

²⁸ Cette modification découle notamment des changements imposés par la mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2006, des dispositions contenues dans la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finance (suppression des budgets annexes parmi lesquels figure le budget alloué au FNDS).

D'autre part, lorsque l'on s'intéresse au développement du FNDS depuis 2003, on s'aperçoit que la dotation de la Basse-Normandie a augmenté de 24,61%. Toutefois, cette hausse est à relativiser puisque sur l'ensemble de la France métropolitaine, le FNDS a crû de 27,75%. Ainsi, en termes de valeur absolue et d'évolution du FNDS, la Basse-Normandie est une des régions les plus faibles.

	E/licencié 2004	E/licencié 2005	E/habitant 2004	E/habitant 2005
Plus faible	5,48	5,87	1,26	1,38
Moyenne	6,42	6,92	1,51	1,64
Plus forte	14,70	15,10	3,39	3,68
Basse-Normandie	7,37	7,79	1,60	1,76
Rang	8	8	9	9

Tableau n° 30 : Poids du FNDS par licencié et par habitant en 2004 et 2005

En revanche, en ce qui concerne le poids du FNDS par rapport au nombre de licenciés et par rapport au nombre d'habitants, la Basse-Normandie est beaucoup mieux placée. En effet, si l'on s'intéresse à la dotation en euros par licencié alloué par le FNDS, la Basse-Normandie occupe la 8^{ème} place en 2004 et 2005 avec respectivement 7,37 et 7,39 euros.

De même, si l'on prend en compte la dotation en euros par habitant alloué par le FNDS, la Basse-Normandie occupe la 9^{ème} place en 2004 et en 2005 avec respectivement 1,60 et 1,76 euros. Ainsi, en ce qui concerne la dotation du FNDS par licencié et par habitant, le poids de la Basse-Normandie est assez important.

B - LA RÉPARTITION DU FNDS EN BASSE-NORMANDIE

	2002	2003	2004	2005
Ligues et Comités régionaux	415 376	440 702	497 152	549 160
Calvados	640 708	679 772	766 844	847 067
Manche	506 606	537 494	606 344	669 774
Orne	342 705	363 599	410 173	453 083
Total :	1 905 395	2 021 567	2 280 512	2 519 084

Tableau n° 31 : Répartition de la part régionale du FNDS

L'augmentation très substantielle des crédits FNDS 2005 par rapport à l'an passé (+ 10,46%) porte la dotation globale pour l'ensemble de la Basse-Normandie à 2 519 084 euros (pour 2 280 512 en 2004). Comme les années précédentes, la répartition de la part régionale s'opère en fonction d'un pourcentage qui prend en compte, pour chacun des départements, le nombre de licenciés et d'habitants par rapport à ceux de l'ensemble de la Basse-Normandie, ce qui donne la répartition du tableau précédent.

1°/ LES ACTIONS DES CLUBS, DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX ET DES LIGUES/COMITÉS RÉGIONAUX

Les aides attribuées aux clubs, aux comités départementaux et aux ligues permettent aux structures :

- d'améliorer et de développer leur projet sportif tout en favorisant les valeurs éthiques liées au sport ; à titre d'exemple : recherche de publics nouveaux, diversification des activités physiques et sportives au bénéfice du plus grand nombre, promotion d'activités sportives nouvelles, amélioration des pratiques sportives régulières, amélioration du niveau des licenciés, et en particulier les plus jeunes d'entre eux.
- de développer un ou des projets innovants et structurants visant à la cohésion sociale, à l'éducation et à l'insertion ; à titre d'exemple : prévenir et lutter contre les incivilités et la violence dans le sport, faciliter le brassage social, l'accession à la citoyenneté, l'insertion sociale et professionnelle, l'intégration sociale, la promotion d'activités familiales, l'intégration des handicapés ou encore l'accès des femmes à la pratique et aux responsabilités.
- de mettre en place des actions spécifiques visant explicitement la promotion de la santé par le sport à l'aide d'une information et d'une pratique sportive adaptées et diversifiées pour le plus grand nombre, à tous les âges de la vie, et notamment, en direction des adolescents et des « vétérans ».
- d'organiser ou promouvoir des événements festifs locaux ou organisés autour des grands événements sportifs ; à titre d'exemple : opérations « portes ouvertes », accueil des champions, commémoration, débats, etc.

2°/ LES ACTIONS SPÉCIFIQUES DES LIGUES ET DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Outre les actions mentionnées ci-dessus, les ligues et les comités départementaux prétendent à des subventions concernant :

- La formation de dirigeants, d'arbitres ou juges fédéraux, ou d'agents d'accueil ou d'animation : notamment, toutes actions visant à l'égal accès des femmes et des hommes aux structures dirigeantes, ainsi que tous projets de préparation des jeunes à l'exercice de responsabilités.
- La formation d'éducateurs et d'entraîneurs sportifs : formations d'animateurs bénévoles appelés à encadrer les pratiquants sportifs ; formations complémentaires nécessaires aux éducateurs sportifs diplômés d'État (management, conduite de projets, formations nécessaires au suivi des actions spécifiques d'insertion, de prévention, de lutte contre la violence...).
- La détection et le perfectionnement des sportifs : actions conduisant à la détection des jeunes talents ; regroupements ponctuels ou sélection de jeunes talents, préparation à l'entrée des jeunes dans les filières.
- Les actions menées dans le cadre de la surveillance médicale comme : la prévention et l'éducation dans le domaine de la lutte contre la dopage, ainsi

que la promotion de la santé par le sport à l'aide d'une information et d'une pratique sportive adaptées et diversifiées pour le grand nombre et à tous les âges de la vie.

- Le fonctionnement de l'Équipe Technique Régionale (ETR) : les aides obtenues sont consacrées au fonctionnement de l'ETR : réunions, matériel et documentation, frais de déplacements, encadrements, etc ; mais en aucun cas, pour les actions que programme l'ETR.

3°/ L'AIDE À L'EMPLOI

Le dispositif du « Plan Sport Emploi » qui existe depuis 1996 est reconduit chaque année. Bien entendu, l'amélioration de l'encadrement par la professionnalisation demeure, comme pour les comités départementaux, une préoccupation des clubs qui sont les employeurs majoritaires. D'ailleurs, la part régionale consacrée à l'emploi était de 9,8% en 2002 et de 11,7% en 2003.

4°/ LES AIDES SPÉCIFIQUES DE L'ÉTAT POUR LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

L'enveloppe prévisionnelle de l'État pour la Basse-Normandie en 2004 était de 45 735 euros (Montant utilisé : 45 334 euros).

L'exercice 2004 a été une année de transition entre la réduction des formations diplômantes destinées aux emplois jeunes et l'accroissement des formations destinées aux cadres de l'animation, ou consacrées à des formations continues non diplômantes.

Si en 2003, 100% de l'enveloppe avaient été consacrés à la formation de 122 emplois jeunes, en 2004, seulement 47% de l'enveloppe (21 534 euros) ont été attribués à 43 d'entre eux, inscrits dans un brevet d'État d'Animateur Technicien d'Éducation Populaire (BEATEP).

Une aide de 9 000 euros a été attribuée, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, pour la mise en place d'une coordination et d'un suivi individualisé des candidats inscrits dans le cursus du Diplôme d'État relatif aux Fonctions d'Animation (DEFA). Le renforcement de la formation des cadres de l'animation est en effet une priorité pour consolider le développement des structures.

Enfin, des aides d'un montant total de 14 800 euros ont été attribuées à diverses actions de qualifications complémentaires : formation des coordinateurs de Contrats Éducatifs Locaux, prévention des maltraitances et la formation à la mise en place de séjours internationaux.

II - LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN BASSE-NORMANDIE

A - L'IMPLICATION DES COMMUNES

1°/ LE FINANCEMENT DU SPORT PAR LES COMMUNES EN FRANCE

Les collectivités locales comptent pour un tiers de la dépense sportive en France. Les communes constituent le principal financeur public, avec une dépense d'un peu plus de 7 milliards d'euros, loin devant les départements (0,52 milliards) et les régions (0,27 milliards) : presque 90% de la dépense sportive des collectivités locales est donc supportée par les communes comme le montre le tableau ci-dessous.

Comme indiquées dans la première partie du rapport, les dépenses des communes comprennent généralement le financement des équipements sportifs et les subventions versées aux associations sportives, ainsi que les dépenses des services locaux gérant le sport et se répartissent pour environ 70% en dépenses de fonctionnement, et pour 30% en dépenses d'investissements.

Dépense effectuée par	1999	2000	2001
<u>L'État</u> :	2,63	2,75	2,83
dont Ministère chargé de l'Éducation nationale	1,97	2,03	2,08
dont Ministère des Sports	0,44	0,47	0,50
dont autres ministères	0,05	0,05	0,05
<u>Les collectivités locales</u> :	7,24	7,60	7,82
dont communes	6,56	6,88	7,01
dont départements	0,47	0,50	0,52
dont régions	0,19	0,20	0,27

En milliards d'euros

Tableau n°32 : Les dépenses sportives des pouvoirs publics en 1999, 2000 et 2001

Source : INSEE/Ministère des Sports

Dans ce contexte, les maires déclarent consacrer globalement jusqu'à 8 % de leur budget communal au sport : plus précisément moins de 4% pour les communes de moins de 1 000 habitants et de 4 à 8% pour les strates supérieures.

2°/ LE FINANCEMENT DU SPORT PAR LES COMMUNES EN BASSE-NORMANDIE

Il ne se révèle pas évident d'évaluer la participation des Communes aux dépenses sportives en raison de la définition ambiguë donnée à la nature et à l'étendue des dépenses sportives dans les budgets communaux et en raison du caractère non-annuel de ces dépenses.

Certaines dépenses peuvent être considérées comme des dépenses à la fois sportives et culturelles selon les Communes ; tel est le cas des frais engagés pour

l'entretien d'un terrain municipal utilisé pour des matchs de football hebdomadaires durant la saison et servant de lieu de stationnement lors des fêtes estivales.

D'autre part, les dépenses sportives d'investissement peuvent varier considérablement d'une année sur l'autre selon que la Commune a décidé de financer la construction d'un équipement spécifique.

Il convient de signaler par ailleurs qu'une juste évaluation des moyens budgétaires consacrés par les Communes aux politiques sportives doit tenir compte des transferts de compétences et de moyens éventuellement réalisés dans le cadre des relations d'intercommunalité.

Ainsi des municipalités telles que Bayeux, Avranches, Falaise, Flers et Mondeville présentent des dépenses sportives d'investissement supérieures aux dépenses sportives de fonctionnement ; ceci n'a rien de surprenant dans la mesure où ces 5 communes ont investi dans la rénovation d'un stade (Bayeux), la construction d'une salle de sport (Avranches), la reconstruction d'un gymnase (Falaise), la construction d'un stade (Flers) et la rénovation de la toiture de la Halle d'Ornano (Mondeville).

Commune	Investissement Sport	Fonctionnement Sport	Budget Sport Total	Fonctionnement Total	% FS/FT	FS par habitant
Mondeville	639 243	321 022	960 265	13 582 502	2,36%	30
Hérouville	942 864	1 011 464	1 954 328	29 143 926	3,47%	41
Deauville	747 824	2 186 000	2 933 824	19 021 122	11,49%	484
Falaise	250 220	35 157	285 377	9 341 483	0,38%	4
Lisieux	439 927	1 219 301	1 659 228	29 083 647	4,19%	51
Caen	1 815 495	7 996 705	9 812 200	119 363 182	6,70%	68
Vire	377 759	604 177	981 936	16 850 314	3,59%	44
Condé sur Noireau	871 769	128 177	999 946	2 179 957	5,88%	21
Bayeux	3 842 320	2 058 945	5 901 265	20 460 461	10,06%	134
Dives s/Mer	141 131	351 293	492 424	5 935 165	5,92%	58
Cherbourg	2 400 900	3 490 316	5 891 216	48 215 360	7,24%	79
Granville	542 780	1 126 889	1 669 669	16 920 049	6,66%	84
Saint Lô	276 724	2 992 337	3 269 061	23 974 959	12,48%	139
Avranches	862 520	649 947	1 512 467	9 423 079	6,90%	70
Alençon	217 774	794 423	1 012 197	16 643 292	4,77%	26
Argentan	592 235	1 349 742	1 941 977	16 730 610	8,07%	77
L'Aigle	32 603	291 170	323 773	6 796 322	4,28%	31
Flers	927 442	910 171	1 837 613	8 361 000	10,89%	52
Mortagne	161 142	329 967	491 109	6 550 274	5,04%	68
Total	16 082 672	27 847 203	43 929 875	418 576 704	6,65%	70

Tableau n°33 : Budget sportif de quelques communes en Basse-Normandie en 2004

Source : extrait des C.A. de 2004 des différentes communes

On peut remarquer aussi la dépense d'investissement importante pour la ville de Cherbourg-Octeville qui peut s'expliquer par le fait que la commune a commandé la construction d'une piscine.

S'agissant des dépenses sportives de fonctionnement, il apparaît que 5 villes consacrent une part considérable de leur budget communal de fonctionnement au secteur du sport : Saint-Lô, Deauville, Flers, Bayeux et Argentan.

Hormis Flers, ces villes affichent une dépense de fonctionnement dans le domaine sportif de plus de 75 euros par habitant et atteignant même 484 euros par habitant à Deauville.

A contrario, les villes de Falaise, Mondeville, Hérouville - Saint -Clair et Vire ne consacrent pas une part importante de leur budget communal de fonctionnement aux dépenses sportives ; la ville de Falaise ne consacre en effet que 4 euros par habitant aux dépenses sportives.

Il est intéressant de mentionner que la ville de Mondeville ne consacre pas beaucoup de moyens en fonctionnement pour le sport malgré la présence sur son territoire de plusieurs clubs sportifs importants (Basket, Tennis de table et Athlétisme)

Ceci s'explique notamment par le fait que les plus grands clubs fonctionnent majoritairement grâce à l'argent du sponsoring de grandes entreprises et aux aides publiques des collectivités territoriales départementales et régionale.

B - LES POLITIQUES DÉVELOPPÉES PAR LES COLLECTIVITÉS DÉPARTEMENTALES

Les politiques sportives départementales s'articulent autour de quatre points majeurs :

- l'investissement pour les équipements sportifs (construction de gymnase, de piscine...),
- l'accompagnement financier aux sportifs de haut niveau,
- l'aide aux manifestations,
- le soutien au développement de la pratique sportive scolaire avec notamment la pratique équestre dans les écoles pour l'Orne et le Calvados.

1°/ LE CONSEIL GÉNÉRAL DU CALVADOS

En 2005, le budget primitif voté par le Conseil Général du Calvados en faveur de la politique sportive a atteint un total de 7 078 114 euros répartis entre une somme de 4 651 448 euros au titre de l'investissement et une somme de 2 426 666 euros au titre du fonctionnement.

Ainsi, tel qu'il ressort du tableau suivant, la part réservée au sport a représenté 1,17% du budget total du Conseil Général.

	2005
Investissement	4 651448
Fonctionnement	2 426666
Total budget sport	7 078114
Budget C.G du Calvados	604 000000
% pour le budget sport	1,17 %

Tableau n° 34 : Le budget du Conseil Général du Calvados

La collectivité départementale intervient dans des opérations d'investissement concernant des équipements sportifs et socio-éducatifs, puis elle accorde de nombreuses subventions de fonctionnement en faveur de différents acteurs et événements de la vie sportive et elle s'implique enfin dans le champ du sport en milieu scolaire.

1.1 - Les interventions en faveur des équipements sportifs

En ce qui concerne les équipements sportifs, le Conseil Général du Calvados investit tant dans des travaux nouveaux que dans des réparations d'envergure lorsque les équipements datent de plus de vingt ans.

D'autre part, le taux d'intervention est fixé à 35 ou 40 % selon le potentiel fiscal, majoré à 50 % lorsque le maître d'ouvrage prend l'engagement, par délibération, de mettre gratuitement les installations à la disposition des collégiens pour l'enseignement de l'éducation physique.

Dans ce cadre, une enveloppe de 4 488 158 euros a été votée au titre de l'année 2005 (contre 3 095 705 euros en 2004 soit une augmentation de près de 45%).

1.2 - Les aides aux acteurs et aux événements de la vie sportive

En 2005, une enveloppe de 2 269 666 euros a été réservée aux dépenses de fonctionnement inhérentes à la vie sportive dans le département se répartissant entre 1 067 116 euros destinés à l'accompagnement du sport professionnel et 1 202 500 euros réservés à la vie sportive plus générale.

a) L'accompagnement du sport professionnel

Les modalités de cet accompagnement se déclinent de façon nouvelle en 2005, le Conseil Général ayant mis en place des aides aux clubs « phares » du département.

À ce titre, le Stade Malherbe de Caen s'est vu offrir un crédit global de 910 000 euros (531 000 euros pour le fonctionnement du centre de formation, 379 000 euros pour les actions de communication), auquel s'ajoute un crédit de 7166 euros pour une mission d'audit permanent.

De plus, depuis 1998, le Conseil Général accorde une subvention par année sportive aux clubs calvadosiens évoluant au plus haut niveau ; ainsi, le Caen Tennis de Table Club (Pro A Masculine) s'est vu allouer une subvention de 40 000 euros, l'Union Sportive Ouvrière de basket-ball féminin de Mondeville (Ligue féminine) et l'Union Sportive Ouvrière de tennis de table féminin de Mondeville (Pro A féminin) se sont vues attribuer chacune une subvention de 40 000 euros.

Enfin, depuis 2003, le Département participe au fonctionnement du centre de formation agréé du club de l'Union Sportive Ouvrière de basket-ball féminin de Mondeville, et une subvention de 30 000 euros a été attribuée ainsi pour 2005.

b) Les soutiens à la vie sportive plus générale

Ils résident dans les aides attribuées à de nombreux clubs sportifs, consacrées au déroulement d'évènements sportifs et au développement du sport en milieu rural et enfin réservées aux athlètes de façon individuelle (soit 1 202 500 euros votés pour 2005).

Avant que la politique en faveur du sport professionnel ne soit mise en œuvre comme indiqué ci-dessus, le montant de l'aide générale aux clubs s'est élevé à 442 056 euros (124 310 euros partagés sous forme de subvention forfaitaire de 155 euros entre 802 clubs du Calvados, agréés par la DRDJS et 317 746 euros ventilés entre les clubs en fonction de leurs jeunes licenciés) en 2004.

En outre, 54 clubs ou sections ont bénéficié, compte tenu de leur taille et du niveau sportif atteint, d'un soutien départemental renforcé à travers une aide échelonnée de 500 euros à 23 000 euros, soit au total une somme globale de 302 792 euros.

Six manifestations annuelles de renom sont soutenues par le Département : Tour de Normandie cycliste (9 910 euros), Marathon de la Liberté (6500 euros), Jumping international de Deauville (15300 euros), Jumping international de Caen (34800 euros), Foulées du Port de Caen (7000 euros) et Championnat de France Inshore vitesse endurance (1500 euros), soit une enveloppe globale de 75 010 euros en 2004.

En outre, un crédit de 30 000 euros a été réparti par la commission permanente, sur proposition du Comité Départemental des Sports Équestres, entre douze sociétés hippiques pour l'organisation de concours hippiques dans le Calvados.

Enfin, 29 subventions ont été accordées en 2004 pour un montant total de 56 200 euros, afin de soutenir l'organisation de manifestations exceptionnelles servant à la promotion du sport. De plus, une enveloppe spécifique a été réservée pour le financement des défis des ports de pêche ; seul le défi du port de pêche de Grandcamp - Maisy a été organisé et a bénéficié d'une subvention de 2 500 euros.

Puis, depuis 1996, le Département mène une politique en faveur du développement de la pratique du sport en milieu rural ; ainsi, en 2004, un crédit de 12 623 euros a été consacré à ce programme pour le financement des actions menées par les Comités Départementaux de handball et d'éducation physique et de gymnastique volontaire avec lesquels le Conseil Général a passé une convention.

Pour finir, un crédit de 44 574 euros correspondant à la somme des bourses attribuées aux athlètes a été réparti de la façon suivante en 2004 : 22 400 euros aux sportifs de haut niveau et espoirs sportifs, 10 400 euros aux sportifs méritants et 11 774 euros aux présélectionnés olympiques.

1.3 - Les actions dans le domaine scolaire et périscolaire

Au titre de l'année 2005, un crédit de 157 000 euros a été voté en faveur du développement des activités sportives en milieu scolaire se répartissant entre 26000 euros pour le déploiement des activités équestres à l'école et 131 000 euros pour le sport scolaire dans les collèges (subventions aux comités départementaux scolaires, aux comités départementaux chargés de la gestion administrative des sections sportives scolaires, aux associations sportives scolaires participant aux championnats de France, pour le déroulement du cross du Conseil général, et aux activités nautiques scolaires sur et hors le temps d'étude)

2°/ LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE

Tel qu'il apparaît dans le tableau suivant, le budget du Conseil Général de la Manche alloué à la politique sportive s'est élevé à 4 572 524 euros ; avec 2 931 021 euros et 1 633 503 euros réservés respectivement à l'investissement et au fonctionnement, il a représenté 1,04 % du budget primitif voté par le Conseil Général pour l'année 2005.

	2004	2005
Investissement	2 606 510	2 939 021
Fonctionnement	1 730 766	1 630 503
Total budget sport	4 337 276	4 572 524
Budget Conseil Gén.	433 100 000	441 600 000
% pour budget sport	1,00	1,04

**Tableau n° 35 : Les budgets primitifs du Conseil Général de la Manche
(2004 à 2005)**

Le Conseil Général de la Manche intervient dans de nombreuses opérations d'investissement pour les équipements sportifs et accorde également des subventions de fonctionnement à de nombreux acteurs sportifs.

	2004	2005
Installations sportives de proximité	150 000	285 000
Équipements de spécialités (couverts et plein air).	325 500	902 000
Divers (piscine, matériel nautique, golf, aéroclub...).	2 131 010	1 752 021
Total investissement :	2 606 510	2 939 021
Haut Niveau (aides aux équipes, dotations aux sportifs).	663 000	640 000
Mouvement Sportif (aide aux comités sportifs).	160 000	120 000
Sport temps scolaire (équitation et voile scolaire...).	280 886	200 000
Manifestations sportives ponctuelles.	227 655	280 000
Aides au regroupement de structures	530 725	393 503
Total fonctionnement :	1 730 766	1 633 503
Total :	4 337 276	4 572 524

Tableau n° 36 : Budgets primitifs du Conseil Général de la Manche en faveur du sport en 2004 et 2005

2.1 - Les investissements en faveur des équipements sportifs

Pour les équipements sportifs, les interventions financières du Conseil Général de la Manche sont variées et concernent trois types d'équipements : les installations sportives de proximités (285 000 euros en 2005), les équipements de spécialité (905 000 euros en 2005) et tous les équipements de type piscine, terrains de golf ou matériel nautique (1 752 021 euros en 2005).

Ainsi près de 65% du budget consacré à la politique sportive ont été réservés aux investissements en matière d'équipements sportifs contre 60% en 2004.

2.2 - Les aides apportées au sport de haut niveau et au mouvement sportif

Le Conseil Général de la Manche a aussi alloué de nombreuses subventions de fonctionnement, notamment en termes de soutien au haut niveau (640 000 euros en 2005) et d'aide aux comités sportifs (120 000 euros en 2005).

2.3- Le soutien aux manifestations sportives et à la pratique sportive sur le temps scolaire

Il a aussi participé financièrement à de nombreuses organisations de manifestations sportives ponctuelles (280 000 euros en 2005) et au soutien de la pratique sportive sur le temps scolaire (200 000 euros en 2005).

2.4 - L'aide au regroupement de structures

Enfin, de multiples actions concernant, entre autres, l'aide au regroupement des structures pour la mise en commun des moyens humains et matériels (judo, voile...) ont été menées.

3°/ LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE

Le Conseil Général de l'Orne poursuit une politique dynamique de développement du sport. Ainsi, depuis une douzaine d'années, le budget consacré par le Conseil Général au sport, tant sur le plan des investissements que du fonctionnement, n'a cessé d'évoluer pour atteindre à l'heure actuelle un budget total de près de 2 millions d'euros.

Type d'actions	En 2004
Fonctionnement	725 693
Investissement	1 223 490
Total	1 949 183
Dont :	
Pour le Comité des sports et de la jeunesse	385 600
Pour le cross des collègues	11 000
Pour les manifestations sportives événementielles	80 770
Dans du partenariat avec des sportifs de très haut niveau	43 230
Pour les classes de sport	38 800
Pour l'aéronautisme	20 000

Tableau n° 37 : La répartition du budget consacré au sport par
le Conseil Général de l'Orne en 2004

Le Conseil Général de l'Orne mène plusieurs types d'actions qui visent à encourager la pratique du sport pour tous et les performances de l'élite sportive, à soutenir les manifestations et compétitions, et à favoriser le fonctionnement des comités et de leurs clubs affiliés.

3.1 - Les investissements en faveurs des équipements sportifs

En 1998, le Conseil Général de l'Orne a décidé de programmer des investissements tant en matière de construction que de modernisation des équipements, pour la période 1999-2009, sur l'ensemble du département, à raison de plus de 300 000 euros par an. Ces projets vont de réalisations classiques (gymnases...) et de constructions de piscines aux ouvrages réservés à des pratiques plus intimistes (salle d'armes, extension de stand de tir à l'arc) ou nouvelles (skate parc...)²⁹.

²⁹ 505 000 euros sur 2004, 2005, 2006

3.2 - Les soutiens apportés au mouvement sportif

En 2004, la collectivité départementale a attribué 228 8500 euros aux Comités Sportifs Départementaux permettant de financer les stages de formations de cadres, les stages sportifs, les manifestations exceptionnelles et les équipes départementales.

Ici, le but recherché est d'améliorer la qualité de la performance tant au niveau individuel qu'au niveau collectif, et de structurer de manière cohérente la discipline dans un esprit de partenariat plus harmonieux.

3.3 - Les soutiens en faveur du sport de bon et de haut niveau

Le Conseil Général de l'Orne accompagne l'émergence et le développement du sport de bon et de haut niveau et intervient pour cela auprès des classes de sport dans les collèges, des équipes évoluant en division nationale, des sportifs de haut niveau.

a) Les aides aux classes de sport et aux sections sportives scolaires dans les collèges

Les aides aux classes de sport dans les collèges concernent les classes dites « optionnelles » qui ont été créées à l'initiative du chef d'établissement, dans un souci de développer une spécificité sportive bien souvent en rapport direct avec l'environnement du collège ou le projet d'établissement.

Elles concernent aussi les sections sportives scolaires (labellisées par l'inspecteur Pédagogique Régionale d'EPS du Rectorat après avis du Directeur Départemental de la Jeunesse et Des sports) qui visent précisément le haut niveau, par un entraînement intensif des élèves sélectionnés sur leurs performances sportives, et recrutés sur tout le département.

b) L'accompagnement des équipes évoluant en division nationale

Par ailleurs, le Comité des Sports et de la Jeunesse du Conseil Général propose des aides aux équipes évoluant en division nationale, soit une enveloppe globale de 121 500 euros en 2004.

Ainsi, une quinzaine d'équipes bénéficie de ces aides permettant notamment de faire face aux coûts de déplacement, au recrutement d'athlètes, ainsi qu'à l'acquisition de matériel spécifique. Le budget imparti à ces aides en 2004 s'est élevé à 121500 euros.

c) Le soutien aux sportifs de haut niveau

Puis, le Conseil Général de l'Orne soutient les sportifs de haut niveau. En général, près d'une quarantaine de sportifs par an obtient cette bourse sportive départementale dont le montant varie selon la catégorie.

D'un montant global de 43 230 en 2004, cette aide permet d'assumer les frais générés par la pratique : 400 euros pour la catégorie Espoir, 600 euros pour la catégorie Jeune et 800 euros pour les catégories Senior et Elite (incluant les partenariats sportifs).

Enfin, le pôle Espoir « cyclisme » a reçu une aide de 43 230 euros en 2004.

3.4 - Les aides en faveur des événements sportifs

Des subventions pour l'organisation de manifestations sportives sont également distribuées par la collectivité territoriale ; ces manifestations se partagent au sein de deux catégories : les manifestations d'audience départementale et les manifestations événementielles.

Les manifestations d'envergure départementale ont pour objectif de soutenir le sport en milieu rural et d'assurer une animation la plus diversifiée possible sur tout le territoire ornaï. Une quarantaine de manifestations est subventionnée chaque année.

Les manifestations événementielles sont retenues pour leur audience et le niveau sportif élevé. Drainant régulièrement des milliers de spectateurs, certaines se déroulent chaque année et deviennent des rendez-vous incontournables comme le Meeting International d'Athlétisme d'Argentan, le tournoi de Tennis de Table à Alençon ou encore le Cross des collégiens organisé sur l'hippodrome du Haras du Pin.

Le budget imparti à l'ensemble de ces événements sportifs s'est élevé à 109 720 euros en 2004.

3.5 - Les soutiens en faveur du secteur équestre

Enfin, aux 2 000 000 d'euros alloués au domaine du sport par le Conseil Général de l'Orne, il convient d'ajouter plus de 500 000 euros d'aides au secteur équestre qui sont examinées par la commission de l'agriculture et de l'aménagement du territoire.

De fait, le cheval occupe une place prépondérante dans l'activité touristique, économique et sportive de l'Orne, c'est pourquoi le Conseil Général y porte une attention toute particulière qui se traduit par de nombreuses aides liées au développement sportif (manifestations, sportifs), mais aussi à d'autres composantes de la filière.

C - LE CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE

1°/ LA POLITIQUE SPORTIVE RÉGIONALE

Le Conseil Régional de Basse-Normandie représente un financeur important du sport dans la région même si son budget consacré aux dispositifs pilotés par la Direction de la Jeunesse et des Sports semble faible comparé à celui des autres Conseils Régionaux, tel que le montre le tableau suivant.

Région	Dépenses Sports	Rang	Dépense sports/hab.	Rang
Alsace	9 528 504	12	5,34	12
Aquitaine	1 036 056	10	3,43	16
Auvergne	-	-	-	-
Bourgogne	3 077 131	20	1,91	20
Bretagne	18 301 463	6	6,13	9
Centre	26 206 317	4	10,6	4
Champagne-Ardenne.	25 891 769	5	19,43	2
Corse	5 910 113	16	21,92	1
Franche-Comté	4 422 579	18	3,92	15
Île-de-France	66 973 094	1	5,98	10
Languedoc-Roussillon	15 615 500	8	6,44	5
Limousin	4 373 531	19	6,14	8
Lorraine	14 749 457	9	6,35	7
Midi-Pyrénées	7 716 060	14	2,9	17
Nord-Pas-de-Calais	10 043 220	11	2,5	19
Basse-Normandie	2 708 200	21	1,88	21
Haute-Normandie	8 232 796	13	4,58	17
Pays de la Loire	17 939 142	7	5,4	11
Picardie	7 459 549	15	3,98	14
Poitou-Charentes	4 629 352	17	2,76	18
PACA	54 201 658	2	11,69	3
Rhône-Alpes	37 244 542	3	6,38	6

Tableau n° 38 : Les budgets sportifs des Régions en 2003

Source : ACTSCR

En 2003, la Basse-Normandie possédait, en valeur absolue, le budget sportif le plus faible de l'Hexagone et se plaçait en 21^{ème} position parmi les 21 régions enquêtées avec 2 708 200 euros, soit 0,76% du montant total des dépenses engagées par les Régions françaises (sans l'Auvergne) : 355 587 033 euros.

Les régions consacraient en moyenne près de 6,05 euros par habitant à la pratique sportive et un écart de 17,55 euros se révélait entre la Basse-Normandie (1,88 euros) et la région Champagne-Ardenne (19,43 euros), si l'on excepte la Corse du fait de son statut spécifique (21,92 euros).

Néanmoins, la Région bas-normande a procédé à une augmentation constante de son budget sport depuis 2003, ce dernier passant de 2 708 200 euros en 2003 à 2 728 800 euros en 2004 pour atteindre un total de crédits de paiement de 5 907 456 euros en 2005 (hors enveloppe destinée aux Jeux équestres mondiaux).

	en 2003	en 2004	en 2005
Amélioration des équipements sportifs.	1 678 200	1 678 200	4 000 000
Soutien aux athlètes de haut niveau.	300 000	300 000	350 000
Soutien aux pôles de haut niveau.	200 000	200 000	200 000
Accompagnement des centres de formation.	530 000	550 600	550 000
Actions nouvelles.	0	0	807 456
Jeux équestres mondiaux.	0	0	1 445 000
Total Général.	2 708 200	2 728 800	7 352 456

Tableau n° 39 : La répartition du budget réservé à la pratique du sport.

Source : Conseil Régional de Basse-Normandie

Ainsi, depuis plusieurs années, la politique sportive du Conseil Régional se traduit à travers différentes actions visant à améliorer les équipements sportifs, soutenir les athlètes et les filières de "haut niveau", et accompagner certains centres de formation, de perfectionnement et d'insertion des jeunes sportifs.

1.1 - L'amélioration des équipements sportifs

Pour l'ensemble de ces actions, le Conseil Régional qui a consacré 1 678 200 euros en 2003 et en 2004 a fortement augmenté les crédits de paiement en 2005. En effet, les crédits votés en 2005 atteignent 4 000 000 d'euros soit une augmentation impressionnante de 138,35%.

Ces actions sont de plusieurs types. En effet, elles permettent d'améliorer les équipements sportifs structurants de niveau régional, c'est-à-dire les structures permettant la tenue de compétitions de niveau national ou international.

Elles permettent également la construction, l'extension ou la rénovation d'équipements sportifs municipaux utilisés par les élèves des lycées et des établissements assimilés : gymnases, piscines, stades d'athlétisme, terrains synthétiques, etc.

Ces aides financières concernent, par ailleurs, la mise aux normes des salles de gymnastique. Cette intervention est destinée à éviter des problèmes de santé aux jeunes athlètes tout en augmentant la qualité de leurs performances.

Le CREPS d'Houlgate est le seul établissement de ce type dans notre région et sa vocation est double : formation et recherche d'une part, pôle sportif d'autre part. Sa promotion et son renforcement, au travers notamment d'une aide à l'aménagement de structures, sont nécessaires pour satisfaire la vocation d'accueil de sportifs, de cadres et de dirigeants.

Enfin, les ligues qui s'engagent dans des plans de développement agréés par la Commission régionale du FNDS peuvent obtenir des aides de la Région pour les

équipements matériels nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans ces plans.

Il convient de souligner qu'un recensement exhaustif des équipements sportifs répartis sur le territoire national est actuellement en cours à la demande du ministère de la Jeunesse et des Sports ; réalisé à l'échelon territorial par les Directions départementales et régionales du ministère, cet état des lieux devrait permettre d'appréhender la localisation et la situation des structures en Basse-Normandie à partir de la fin de l'année 2005.

1.2 - Les soutiens aux sportifs et aux Pôles de "haut niveau"

Tout d'abord, la Région accorde des bourses individuelles aux athlètes répondant à la définition réglementaire de « sportif de haut niveau ». Cette aide a l'avantage de permettre aux sportifs retenus de poursuivre dans notre région une pratique sportive plus coûteuse, compte tenu du niveau requis. Il est intéressant de noter que cette aide qui était de 300 000 euros en 2003 et 2004 est de 350 000 euros en 2005.

D'autre part, des subventions aux pôles Espoirs, pôle France et structures de la filière de haut niveau permettent à ces structures, réservées à l'élite sportive, de mettre en œuvre toutes les conditions techniques (encadrements et matériels spécifiques) et médicales (alimentation appropriée aux efforts, suivi médical) pour préparer les jeunes athlètes aux compétitions nationales et internationales. Ces subventions s'élèvent à 200 000 euros par an depuis 2003.

1.3 - Les aides aux centres de formation

Des subventions pour mission d'intérêt général peuvent être versées aux centres agréés³⁰ pour la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs et la participation à des actions éducatives et préventives. Ces subventions qui étaient de l'ordre de 530 000 euros en 2003 sont passées à 550 600 euros en 2004 pour se stabiliser à 550 000 euros en 2005.

1.4 - Les actions nouvelles

Pour le Conseil Régional, l'année 2005 est l'occasion de mener des réflexions sur de nouveaux axes d'interventions possibles : l'aide aux clubs, le sport pour tous et le sport au lycée (UNSS), et le soutien à l'emploi des athlètes de haut niveau. Une aide de 515 923 euros était prévue pour ces nouvelles politiques.

Par ailleurs, il était envisagé la possibilité de soutenir des événements sportifs réguliers de différents niveaux. À cet effet, une dotation de 291 533 euros était prévue.

³⁰ Centre de formation du Stade Malherbe à Caen et Centre de formation Union Sportive Ouvrière Mondeville Basket

Enfin, il est intéressant de noter que le Conseil Régional de Basse-Normandie a décidé d'allouer une enveloppe de 1 445 000 euros pour la candidature de la région aux jeux équestres mondiaux de 2010.

Parallèlement aux actions menées dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil Régional accompagne également le développement des activités et du secteur sportifs via la mise en œuvre de différentes politiques sectorielles : aménagement du territoire, communication, emploi et formation, etc.

2°/ LES DISPOSITIFS PILOTÉS DANS LE CADRE D'AUTRES POLITIQUES SECTORIELLES RÉGIONALES

Le Conseil Régional de Basse-Normandie finance de nombreuses actions en faveur du sport dans le cadre des politiques sectorielles évoquées ci-après.

2.1 - Les dépenses réalisées par la Direction de l'Agriculture

La Direction de l'Agriculture a consacré plus de 124 000 euros en faveur d'événements à caractère sportif de la filière équine en 2004 et déjà plus de 200 000 euros au milieu de l'année 2005.

Elle a en outre accordé une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Comité Régional d'Équitation de Normandie (contre 50 000 euros en 2004) dans le cadre du plan de développement annuel de la structure.

2.2 - Les moyens déployés par la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Apprentissage

Ils concernent des actions de formation individuelles et des actions collectives.

Une enveloppe de 190 000 euros (en 2005) alimente, depuis de nombreuses années, un système de bourses individuelles qui couvrent une partie du coût de formations professionnelles liées aux métiers du sport et de l'animation³¹.

Dans le domaine des actions collectives, des moyens ont été consacrés en 2005 au déroulement de formations de pré-qualification orientées vers les métiers de l'animation et du nautisme ; des crédits formation ont été alloués pour la prise en charge d'une partie des frais de formation en faveur de titulaires de contrats "emploi-jeunes" dans le secteur de l'animation.

2.3 - Les actions portées par la Direction de la Communication

Plus de 600 000 euros ont été attribués à des actions liées au secteur sportif en 2005 : événements et opérations à caractère sportif, marchés liés aux clubs sportifs

³¹ Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) 1^{er} degré, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire (BEATEP), Diplôme d'État à la Fonction d'Animation (DEFA).

(près de 522 000 euros), dépenses relatives à la candidature bas-normande aux jeux équestres de 2010 (près de 81 200 euros).

2.4 - Les actions suivies par la Direction de l'Aménagement du territoire

Des aides prévisionnelles ont été consacrées à des équipements sportifs intégrés aux contrats territoriaux ; dans ce cadre, 40 opérations ont concerné des bassins de natation, des courts de tennis, des équipements équestres, des sites d'activités aquatiques et nautiques...pour un montant total approchant 7 500 000 euros (au 1^{er} septembre 2005)

III - LES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES

A - POURQUOI LE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ?

Depuis plusieurs années, le monde de l'entreprise a largement intégré les nombreux avantages qu'il pouvait avoir à associer son nom à celle d'une manifestation sportive internationale ou d'un club ou même d'un athlète de haut niveau.

En termes d'image cette association étend la renommée de l'entreprise au-delà du secteur où elle rayonne. Le sport lui donne également la possibilité d'ajouter à cette image, des valeurs que l'on ne retrouve pas sur le marché : « moralité, fair-play, dépassement de soi, courage, endurance... » Mais elle fait également ressortir celles que la société tente souvent de mettre en avant : « compétitivité, motivation, solidarité, gagne... »

Ses valeurs peuvent de plus être dirigées vers plusieurs cibles : les clients où elles sont reprises dans les moyens de communication que se donne l'entreprise, les fournisseurs par les mêmes moyens de communication et en les associant à ce partenariat et les collaborateurs qui la plupart du temps trouvent une possibilité de se fédérer autour d'un concept. Cette notion apporte un environnement nouveau qui n'inclut pas les désavantages habituels tels que le stress et la pression dus aux fluctuations.

L'entreprise trouve dans le sponsoring un moyen de souder efficacement ses employés, son équipe de cadres, de motiver voir de remotiver son équipe commerciale par une implication poussée de ce partenariat.

Il n'est plus à prouver que les implications dont nous parlons peuvent aller au-delà de la simple communication ; des épreuves peuvent être organisées pour tous les acteurs de l'entreprise (employés, C.E, conjoints, enfants), tout comme vers les clients et les fournisseurs, elles peuvent servir de lancement pour un produit, une gamme ou encore de récompense.

Enfin, la fiscalité actuelle et les avantages qui s'y rattachent ont largement permis le développement du sponsoring. La médiatisation de l'événement sportif relaie et amplifie les canaux de communication habituels de l'entreprise sans surcoût.

Les entreprises ont ainsi plusieurs avantages à s'investir dans le domaine du sport. Il serait donc intéressant maintenant de lister les types d'entreprises qui permettent de promouvoir le sport en Basse-Normandie.

B - LES ENTREPRISES PARTENAIRES DU SPORT EN BASSE-NORMANDIE

Pour commencer, les entreprises partenaires du sport en Basse-Normandie peuvent être de plusieurs types. Par exemple, ces entreprises peuvent être des établissements bancaires qui utilisent très souvent le sport pour asseoir leur réputation. C'est le cas notamment de la Caisse d'Épargne de Basse-Normandie, le Crédit Mutuel ou encore le Crédit Agricole du Calvados qui aident respectivement les ligues bas-normandes d'athlétisme, d'équitation et de natation.

D'autre part, les grandes entreprises qui disposent d'une manne financière importante vont pouvoir sponsoriser les équipes de haut niveau. Par exemple, Carrefour est le sponsor principal de l'USO Mondeville féminine qui joue les premiers rôles en France et GDE est l'un des partenaires les plus importants du Stade Malherbe de Caen. Ces deux sponsors vont donc profiter des médias pour amplifier leur renommée.

D'ailleurs, ces médias sont souvent eux-mêmes partenaires du sport. Par exemple, France 3 Normandie (télévision), France Bleu Normandie (radio) et Ouest France (presse écrite) ont tous les trois sponsorisé le Meeting national Gaz de France organisé le Samedi 25 juin 2005 à Hérouville-Saint-Clair. On peut noter que le partenariat des médias est principalement présent lors des manifestations sportives importantes. Ils peuvent ainsi couvrir l'événement tout en faisant parler d'eux.

Enfin, les partenaires du sport en Basse-Normandie sont aussi des entreprises nationales comme France Telecom pour la Ligue d'athlétisme, EDF (Électricité de France) pour la Ligue d'Équitation et Orange pour le Stade Malherbe de Caen. Il est aussi intéressant de noter que des marques ou des entreprises spécifiques à un sport soutiennent ce dernier. Par exemple, Arena qui est une marque d'équipement spécialisé dans la natation (maillots de bain, bonnets de bain, lunettes de plongée, ...) est partenaire de la Ligue de natation de Basse-Normandie.

A N N E X E S

Annexe n°1

Fédérations Olympiques : Nombre de licences en Basse-Normandie et en France en 1983, 1989, 2003 et évolution du nombre des licences.

	Basse-Normandie								France								Part BN/France		
	1983	Rang	1989	Rang	2003	Rang	83/89	89/03	1983	Rang	1989	Rang	2003	Rang	83/89	89/03	1983	1989	2003
Athlétisme	2628	11	3474	11	3884	11	32,2%	11,8%	101454	10	126804	11	159224	11	25,0%	25,6%	2,59%	2,74%	2,44%
Aviron	236	23	319	23	383	23	35,2%	20,1%	21842	19	33818	16	33360	21	54,8%	-1,4%	1,08%	0,94%	1,15%
Badminton	37	25	685	19	3450	13	1751,4%	403,6%	4966	25	14317	21	90489	15	188,3%	532,0%	0,75%	4,78%	3,81%
Base-ball	0	26	0	25	535	21	0,0%	0,0%	4103	26	10142	23	8635	27	147,2%	-14,9%	0,00%	0,00%	6,20%
Basket-ball	9033	3	8709	5	9359	7	-3,6%	7,5%	341131	5	337105	4	417531	5	-1,2%	23,9%	2,65%	2,58%	2,24%
Boxe Anglaise	517	20	373	21	525	22	-27,9%	40,8%	14179	22	12643	22	24027	24	-10,8%	90,0%	3,65%	2,95%	2,19%
Canoë-Kayak	785	17	852	16	1044	17	8,5%	22,5%	27290	17	25468	18	29127	23	-6,7%	14,4%	2,88%	3,35%	3,58%
Cyclisme	3854	9	3812	10	3718	12	-1,1%	-2,5%	87709	14	75842	14	91985	14	-13,5%	21,3%	4,39%	5,03%	4,04%
Équitation	3719	10	4872	8	14466	3	31,0%	196,9%	139851	7	166168	6	454412	4	18,8%	173,5%	2,66%	2,93%	3,18%
Escrime	762	18	895	15	953	19	17,5%	6,5%	31448	16	33347	17	45750	19	6,0%	37,2%	2,42%	2,68%	2,08%
Football	50728	1	46860	1	49557	1	-7,6%	5,8%	1655603	1	1725505	1	2052845	1	4,2%	19,0%	3,06%	2,72%	2,41%
Gymnastique	1665	13	1958	14	6329	9	17,6%	223,2%	105517	9	140781	8	225353	8	33,4%	60,1%	1,58%	1,39%	2,81%
Haltérophilie	549	19	575	20	713	20	4,7%	24,0%	17966	20	21199	20	29692	22	18,0%	40,1%	3,06%	2,71%	2,40%
Handball	4376	6	5073	6	9585	6	15,9%	88,9%	156872	6	179840	5	302269	6	14,6%	68,1%	2,79%	2,82%	3,17%
Hockey/Gazon	268	21	330	22	277	25	23,1%	-16,1%	8008	24	8443	25	7582	28	5,4%	-10,2%	3,35%	3,91%	3,65%
Judo	8501	4	11726	3	14325	4	37,9%	22,2%	359664	4	455815	3	532677	3	26,7%	16,9%	2,36%	2,57%	2,69%
Lutte	141	24	205	24	233	26	45,4%	13,7%	9985	23	9860	24	12097	26	-1,3%	22,7%	1,41%	2,08%	1,93%
Natation	1257	15	3901	9	4846	10	210,3%	24,2%	94679	13	139627	9	205790	9	47,5%	47,4%	1,33%	2,79%	2,35%
Pentathlon	0	26	0	25	0	28	0,0%	0,0%	168	27	153	26	617	29	-8,9%	303,3%	0,00%	0,00%	0,00%
Ski	5365	5	?	?	0	28	?	?	748762	3	?	?	157 762	12	?	?	0,72%	?	0,00%
Sport de Glace	791	16	758	18	1015	18	-4,2%	33,9%	24817	18	25142	19	38837	20	1,3%	54,5%	3,19%	3,01%	2,61%
Taekwondo	NO	NO	NO	NO	370	24	NO	-	NO	NO	NO	NO	46328	18	NO	-			0,80%
Tennis	27623	2	33718	2	25516	2	22,1%	-24,3%	1157458	2	1362752	2	1052338	2	17,7%	-22,8%	2,39%	2,47%	2,42%
Tennis de Table	4028	8	4974	7	6542	8	23,5%	31,5%	96096	11	123570	12	178462	10	28,6%	44,4%	4,19%	4,03%	3,67%
Tir	1748	13	2006	13	2594	14	14,8%	29,3%	120548	8	127484	10	128958	13	5,8%	1,2%	1,45%	1,57%	2,01%
Tir à l'arc	255	22	765	17	1514	15	200,0%	97,9%	17908	21	33923	15	50166	17	89,4%	47,9%	1,42%	2,26%	3,02%
Triathlon	NO	NO	NO	NO	193	27	NO	NO	NO	NO	NO	NO	18621	25	NO	NO			1,04%
Voile	4283	7	9246	4	12636	5	115,9%	36,7%	94935	12	161421	7	247162	7	70,0%	53,1%	4,51%	5,73%	5,11%
Volley-ball	1573	14	2418	12	1501	16	53,7%	-37,9%	62403	15	97152	13	89607	16	55,7%	-7,8%	2,52%	2,49%	1,68%
Total olympiques	134722		148504		176063		10,2%	18,6%	5505362		5448321		6731703		-1,0%	23,6%	2,45%	2,73%	2,62%

Annexe n°2

Fédérations Olympiques : Répartition par département en Basse-Normandie

	Calvados			Manche			Orne			BN		France	
	Nb	TP	%D/F	Nb	TP	%D/F	Nb	TP	%D/F	Nb	TP	Nb	TP
Athlétisme	1684	0,26	1,06	1683	0,35	1,06	507	0,17	0,32	3884	0,27	159224	0,27
Aviron	224	0,03	0,67	159	0,03	0,48	0	0,00	0,00	383	0,03	33360	0,06
Badminton	1554	0,24	1,72	1068	0,22	1,18	828	0,28	0,92	3450	0,24	90489	0,15
Base-ball	44	0,01	0,51	491	0,10	5,69	0	0,00	0,00	535	0,04	8635	0,01
Basket-ball	5485	0,83	1,31	2530	0,52	0,61	1344	0,46	0,32	9359	0,65	417531	0,70
Boxe Anglaise	270	0,04	1,12	155	0,03	0,65	100	0,03	0,42	525	0,04	24027	0,04
Canoë-Kayak	496	0,08	1,70	358	0,07	1,23	190	0,07	0,65	1044	0,07	29127	0,05
Cyclisme	1213	0,18	1,32	1714	0,35	1,86	791	0,27	0,86	3718	0,26	91985	0,15
Équitation	5820	0,88	1,28	4999	1,03	1,10	3647	1,25	0,80	14466	1,01	454412	0,76
Escrime	505	0,08	1,10	282	0,06	0,62	166	0,06	0,36	953	0,07	45750	0,08
Football	20811	3,15	1,01	17840	3,68	0,87	10906	3,74	0,53	49557	3,45	2052845	3,44
Glace	565	0,09	1,45	199	0,04	0,51	251	0,09	0,65	1015	0,04	38837	0,07
Gymnastique	3536	0,54	1,57	2064	0,43	0,92	729	0,25	0,32	6329	0,44	225353	0,38
Haltérophilie	606	0,09	2,04	47	0,01	0,16	60	0,02	0,20	713	0,05	29692	0,05
Handball	3867	0,59	1,28	4473	0,92	1,48	1245	0,43	0,41	9585	0,67	302269	0,51
Hockey/Gazon	277	0,04	3,65	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	277	0,02	7582	0,01
Judo	7178	1,09	1,35	4307	0,89	0,81	2840	0,98	0,53	14325	1,00	532677	0,89
Lutte	110	0,02	0,91	116	0,02	0,96	7	0,00	0,06	233	0,02	12097	0,02
Natation	2444	0,37	1,19	1776	0,37	0,86	626	0,21	0,30	4846	0,34	205790	0,35
Pentathlon	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	617	0,00
Taekwondo	370	0,06	0,80	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	370	0,03	46328	0,08
Tennis	12595	1,91	1,20	8734	1,80	0,83	4187	1,44	0,40	25516	1,78	1052338	1,76
Tennis de Table	2916	0,44	1,63	2241	0,46	1,26	1385	0,48	0,78	6542	0,46	178462	0,30
Tir	1288	0,20	1,00	659	0,14	0,51	647	0,22	0,50	2594	0,18	128958	0,22
Tir à l'arc	690	0,10	1,38	601	0,12	1,20	223	0,08	0,44	1514	0,11	50166	0,08
Triathlon	89	0,01	0,48	44	0,01	0,24	60	0,02	0,32	193	0,01	18621	0,03
Voile	6250	0,95	2,53	6386	1,32	2,58	0	0,00	0,00	12636	0,88	247162	0,41
Volley-ball	755	0,11	0,84	420	0,09	0,47	326	0,11	0,36	1501	0,10	89607	0,15
Total	81642	12,39	1,24	63346	13,06	0,96	31065	10,66	0,47	176063	12,26	6573941	11,02

Nb : correspond au nombre de licenciés

TP : correspond au taux de pratique de l'activité sur le territoire considéré

%D/F : correspond à la part des licences départementales sur les licences nationales.

Rappelons que le poids de la population du calvados par rapport à la France est 1,11 que celui pour la manche est 0,81 et que pour l'orne on a 0,49.

Annexe n°3

Fédérations olympiques

Evolution de la pratique sportive féminine en Basse-Normandie

	% des femmes en Basse-Normandie			En France
	en 1983	en 1990	en 2003	% en 2003
Athlétisme	31,81	31,33	37,58	36,64
Aviron	13,55	32,91	25,94	32,00
Badminton	40,54	40,97	42,63	40,83
Base-ball	-	-	15,86	18,45
Basket-ball	46,09	45,00	36,25	40,02
Boxe Anglaise	3,09	0,00	-	12,29
Canoé-kayak	22,16	28,23	23,11	24,38
Cyclisme	3,99	15,46	9,55	9,89
Equitation	54,96	63,46	69,83	75,18
Escrime	31,07	26,89	28,65	26,60
Football	1,40	1,15	2,74	2,05
Sport de Glace	44,24	40,43	45,79	49,79
Gymnastique	73,45	75,93	84,71	78,51
Haltérophilie	0,00	22,98	34,95	32,49
Handball	29,68	29,51	37,25	36,57
Hockey/gazon	11,94	11,63	20,05	19,98
Judo	20,24	18,71	25,98	24,05
Lutte	9,92	17,12	24,68	22,49
Natation	41,52	50,85	53,74	55,18
pentathlon moderne	-	-	-	34,36
Taekwendo	-	-	23,48	27,62
Tennis	37,82	65,56	33,74	32,32
Tennis de table	11,96	11,73	17,72	16,86
Tir	7,37	7,93	8,44	9,60
Tir à l'arc	15,29	19,24	19,54	22,48
Triathlon	-	-	12,95	18,81
Voile	22,01	33,55	20,78	29,00
Volley-Ball	42,46	51,22	43,17	45,34
Total	20,17	30,23	35,33	26,85

Annexe n° 4

Fédérations olympiques:

Répartition du FNDS aux différentes disciplines en 2003.

	Somme en euros					%
	Ligues	Calvados	Manche	Orne	Total	
Athlétisme	14400	12450	20019	20500	67369	5,13
Aviron	3850	2400	9503	0	15753	1,20
Badminton	4900	8977	6106	4200	24183	1,84
Base-ball	0	1300	4000	0	5300	0,40
Basket	22330	39500	10750	12457	85037	6,47
Boxe Anglaise	0	900	2150	2900	5950	0,45
Canoé-kayak	17410	38300	20137	10150	85997	6,55
Cyclisme	12850	12887	11350	14500	51587	3,93
Equitation	10220	3000	3050	1200	17470	1,33
Escrime	5700	14650	17790	5300	43440	3,31
Football	22580	72750	71153	72177	238660	18,17
Sport de Glace	7460	10750	0	0	18210	1,39
Gymnastique	9820	22750	17500	5860	55930	4,26
Haltérophilie	1550	12450	0	2000	16000	1,22
Handball	5550	21850	17520	13750	58670	4,47
Hockey/gazon	13850	9900	0	0	23750	1,81
Judo	9500	27750	25787	21390	84427	6,43
Lutte	6330	7200	2379	2000	17909	1,36
Natation	11400	18300	17458	7600	54758	4,17
Pentathlon moderne	0	0	0	0	0	0,00
Taekwendo	0	800	0	0	800	0,06
Tennis	19360	34500	36096	17810	107766	8,20
Tennis de table	16050	36150	18990	19190	90380	6,88
Tir	5910	5750	900	5800	18360	1,40
Tir à l'arc	6460	7250	11422	5350	30482	2,32
Triathlon	2600	1900	300	0	4800	0,37
Voile	0	35150	32801	0	67951	5,17
Volley-Ball	3100	6100	6849	6760	22809	1,74
Total:	233180	465664	364010	250894	1313748	100,00

Annexe n° 5

Fédérations Non Olympiques : Nombre de licences en Basse-Normandie et en France en 1983, 1989, 2003 et évolution du nombre des licences.

	Basse-Normandie								France								Part BN/France		
	1983	Rang	1989	Rang	2003	Rang	83/89	89/03	1983	Rang	1989	Rang	2003	Rang	83/89	89/03	1983	1989	2003
Aéromodélisme	NA	NA	NA	NA	542	17	-	-	NA	NA	NA	NA	22231	23	-	-	-	-	2,44%
Aéronautisme	1034	6	1134	7	940	11	9,7%	-17,1%	41629	7	53077	7	43479	13	27,5%	-18,1%	2,48%	2,14%	2,16%
Aérostation	NA	NA	NA	NA	22	40	-	-	NA	NA	NA	NA	747	53	-	-	-	-	2,95%
Aïkido et aff	NA	NA	NA	NA	309	23	-	-	NA	NA	NA	NA	28942	17	-	-	-	-	1,07%
Aïkido et budo	NA	NA	NA	NA	587	16	-	-	NA	NA	NA	NA	26106	18	-	-	-	-	2,25%
Automobile	823	7	692	9	1664	8	-15,9%	140,5%	22937	10	24605	12	45849	12	7,3%	86,3%	3,59%	2,81%	3,63%
Ball-trap	NA	NA	NA	NA	623	14	-	-	NA	NA	NA	NA	19181	24	-	-	-	-	3,25%
Balle au tambourin	0	22	0	29	0	45	-	-	764	29	2166	29	5243	41	183,5%	142,1%	0,00%	0,00%	0,00%
Ballon au poing	0	22	0	29	0	45	-	-	621	30	884	32	617	54	42,4%	-30,2%	0,00%	0,00%	0,00%
Billard	26	20	135	20	134	31	419,2%	-0,7%	9605	19	16116	17	14801	29	67,8%	-8,2%	0,27%	0,84%	0,91%
Bowling	68	18	221	17	312	22	225,0%	41,2%	17709	13	21094	14	18972	26	19,1%	-10,1%	0,38%	1,05%	1,64%
Boxe française	26	20	226	16	193	28	769,2%	-14,6%	18061	12	19929	15	29665	16	10,3%	48,9%	0,14%	1,13%	0,65%
Char à voile	105	17	153	19	228	26	45,7%	49,0%	1364	28	2869	27	2055	49	110,3%	-28,4%	7,70%	5,33%	11,09%
Course camarguaise	NA	NA	NA	NA	0	45	-	-	NA	NA	NA	NA	2681	47	-	-	-	-	0,00%
Course d'orientation	271	14	1168	6	61	35	331,0%	-94,8%	8894	21	32267	9	5853	40	262,8%	-81,9%	3,05%	3,62%	1,04%
Course landaise	NA	NA	NA	NA	1	43	-	-	2190	24	NA	NA	2610	48	-	-	-	-	0,04%
Cyclotourisme	NA	NA	NA	NA	2860	6	-	-	NA	NA	NA	NA	115097	7	-	-	-	-	2,48%
Danse	NA	NA	NA	NA	510	18	-	-	NA	NA	NA	NA	46779	11	-	-	-	-	1,09%
Echecs	NA	NA	NA	NA	1330	10	-	-	NA	NA	NA	NA	51042	10	-	-	-	-	2,61%
Etudes, sports/marin	1354	4	2128	4	3151	4	57,2%	48,1%	70676	5	112558	6	142424	6	59,3%	26,5%	1,92%	1,89%	2,21%
Football américain	NA	NA	35	23	56	36	-	60,0%	NA	NA	2849	28	11886	31	-	317,2%	-	1,23%	0,47%
Giravion	NA	NA	NA	NA	1	43	-	-	NA	NA	NA	NA	287	56	-	-	-	-	0,35%
Golf	1519	2	4962	2	8549	1	226,7%	72,3%	53279	6	159796	4	338510	2	199,9%	111,8%	2,85%	3,11%	2,53%
Javelot tir sur table	NA	NA	NA	NA	0	45	-	-	NA	NA	NA	NA	1769	51	-	-	-	-	0,00%
Jeu de paume	NA	NA	NA	NA	0	45	-	-	NA	NA	NA	NA	2728	45	-	-	-	-	0,00%
Joutes, s. Nautique	NA	NA	NA	NA	0	45	-	-	NA	NA	NA	NA	4448	43	-	-	-	-	0,00%
Karaté	1055	5	2775	3	3862	3	163,0%	39,2%	87421	4	170631	3	193057	4	95,2%	13,1%	1,21%	1,63%	2,00%
Kick-Boxing	NA	NA	NA	NA	29	39	-	-	NA	NA	NA	NA	6568	39	-	-	-	-	0,44%
Longue Paume	0	22	0	29	0	45	-	-	1521	25	1549	30	1307	52	1,8%	-15,6%	0,00%	0,00%	0,00%
Montagne, Escalade	NA	NA	NA	NA	808	13	-	-	NA	NA	NA	NA	51204	9	-	-	-	-	1,58%

Motocyclisme	364	12	1069	8	827	12	193,7%	-22,6%	12938	15	49016	8	39044	15	278,9%	-20,3%	2,81%	2,18%	2,12%
Motonautisme	28	19	69	22	50	38	146,4%	-27,5%	2662	23	1507	31	2702	46	-43,4%	79,3%	1,05%	4,58%	1,85%
Muaythai	NA	NA	NA	NA	202	27	-	-	NA	NA	NA	NA	8075	36	-	-	-	-	2,50%
Padel	NA	NA	NA	NA	0	45	-	-	NA	NA	NA	NA	4002	44	-	-	-	-	0,00%
Parachutisme	778	8	532	11	149	30	-31,6%	-72,0%	35076	8	30304	10	13891	30	-13,6%	-54,2%	2,22%	1,76%	1,07%
Pêche à la mouche	NA	NA	NA	NA	0	45	-	-	NA	NA	NA	NA	2004	50	-	-	-	-	0,00%
Pêche au coup	NA	NA	132	21	176	29	-	33,3%	NA	NA	6240	24	8504	35	-	36,3%	-	2,12%	2,07%
Pêche en mer	0	22	19	25	12	41	-	-36,8%	10210	17	13554	20	11083	32	32,8%	-18,2%	0,00%	0,14%	0,11%
Pelote Basque	0	22	16	26	0	45	-	-100,0%	9897	18	14293	19	16104	27	44,4%	12,7%	0,00%	0,11%	0,00%
Pétanque	5679	1	6773	1	7195	2	19,3%	6,2%	470293	1	486174	1	392579	1	3,4%	-19,3%	1,21%	1,39%	1,83%
Planeur ULM	NA	NA	32	24	129	32	-	303,1%	NA	NA	5182	25	7824	37	-	51,0%	-	0,62%	1,65%
Pulka et traîneau	NA	NA	NA	NA	10	42	-	-	NA	NA	NA	NA	496	55	-	-	-	-	2,02%
Randonnée pédestre	NA	NA	NA	NA	2892	5	-	-	NA	NA	NA	NA	158113	5	-	-	-	-	1,83%
Roller Skating	380	11	406	13	1379	9	6,8%	239,7%	9565	20	14583	18	40894	14	52,5%	180,4%	3,97%	2,78%	3,37%
Rugby	1488	3	1761	5	2162	7	18,3%	22,8%	210015	2	224588	2	219406	3	6,9%	-2,3%	0,71%	0,78%	0,99%
Rugby à XIII	0	22	0	29	0	45	-	-	24217	9	30169	11	25930	19	24,6%	-14,1%	0,00%	0,00%	0,00%
Sauvetage	NA	NA	NA	NA	0	45	-	-	NA	NA	NA	NA	25454	20	-	-	-	-	0,00%
Ski nautique	126	15	255	15	348	21	102,4%	36,5%	7373	22	12071	21	15044	28	63,7%	24,6%	1,71%	2,11%	2,31%
Spéléologie	NA	NA	NA	NA	51	37	-	-	NA	NA	NA	NA	7594	38	-	-	-	-	0,67%
Sport de boules	605	9	555	10	450	19	-8,3%	-18,9%	150437	3	127146	5	82916	8	-15,5%	-34,8%	0,40%	0,44%	0,54%
Squash	334	13	257	14	399	20	-23,1%	55,3%	17637	14	24154	13	22821	22	37,0%	-5,5%	1,89%	1,06%	1,75%
Surf	0	22	6	28	103	34	-	1616,7%	1391	27	4807	26	5133	42	245,6%	6,8%	0,00%	0,12%	2,01%
Tai Chi Chuan	NA	NA	NA	NA	264	24	-	-	NA	NA	NA	NA	23464	21	-	-	-	-	1,13%
Trampoline	0	22	12	27	NA	NA	-	-	1444	26	8157	23	-	NA	464,9%	-	0,00%	0,15%	-
Twirling bâton	445	10	424	12	243	25	-4,7%	-42,7%	20319	11	10290	22	8969	34	-49,4%	-12,8%	2,19%	4,12%	2,71%
Vol à voile	111	16	169	18	115	33	52,3%	-32,0%	11201	16	19616	16	9440	33	75,1%	-51,9%	0,99%	0,86%	1,22%
Vol libre	NA	NA	NA	NA	596	15	-	-	NA	NA	NA	NA	19140	25	-	-	-	-	3,11%
Total	16619		26616		44524				1331346		1702241		2406764		80,8%	41,4%	1,2%	1,6%	1,8%

Annexe n° 6

Fédérations Non Olympiques : Répartition par département en Basse-Normandie

	Calvados			Manche			Orne			BN		France	
	Nb	TP	%D/F	Nb	TP	%D/F	Nb	TP	%D/F	Nb	TP	Nb	TP
Aéromodélisme	280	0,04	1,26	167	0,03	0,75	95	0,03	0,43	542	0,04	22231	0,04
Aéronautisme	375	0,06	0,86	310	0,06	0,71	255	0,09	0,59	940	0,07	43479	0,07
Aérostation	7	0,00	0,94	10	0,00	1,34	5	0,00	0,67	22	0,00	747	0,00
Aïkido et aff	149	0,02	0,49	91	0,02	0,30	69	0,02	0,23	309	0,02	30121	0,05
Aïkido et budo	246	0,04	0,93	290	0,06	1,09	51	0,02	0,19	587	0,04	26492	0,04
Automobile	431	0,07	0,94	771	0,16	1,68	462	0,16	1,01	1664	0,12	45849	0,08
Ball-trap	368	0,06	1,92	103	0,02	0,54	152	0,05	0,79	623	0,04	19181	0,03
Balle au tambourin	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	5243	0,01
Ballon au poing	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	617	0,00
Billard	64	0,01	0,43	58	0,01	0,39	12	0,00	0,08	134	0,01	14801	0,02
Bowling	119	0,02	0,63	170	0,04	0,90	23	0,01	0,12	312	0,02	18972	0,03
Boxe française	143	0,02	0,73	36	0,01	0,18	14	0,00	0,07	193	0,01	19665	0,03
Char à voile	122	0,02	5,94	106	0,02	5,16	0	0,00	0,00	228	0,02	2055	0,00
Course camarguaise	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	2681	0,00
Course d'orientation	57	0,01	0,97	0	0,00	0,00	4	0,00	0,07	61	0,00	5853	0,01
Course landaise	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	1	0,00	0,04	1	0,00	2620	0,00
Cyclotourisme	948	0,14	0,82	911	0,19	0,79	1001	0,34	0,87	2860	0,20	115097	0,19
Danse	156	0,02	0,33	354	0,07	0,76	0	0,00	0,00	510	0,04	46779	0,08
Echecs	864	0,13	1,69	339	0,07	0,66	127	0,04	0,25	1330	0,09	51042	0,09
Etudes, sports/marin	1435	0,22	1,01	1340	0,28	0,94	376	0,13	0,26	3151	0,22	142424	0,24
Football américain	56	0,01	0,47	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	56	0,00	11886	0,02
Giraviation	1	0,00	0,35	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	1	0,00	287	0,00
Golf	5051	0,76	1,49	2768	0,57	0,82	730	0,25	0,22	8549	0,60	338510	0,57
Javelot tir sur table	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	1769	0,00
Jeu de paume	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	2728	0,00
Joutes, s. Nautique	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	4448	0,01
Karaté	1982	0,30	1,03	950	0,20	0,49	930	0,32	0,48	3862	0,27	193057	0,32
Kick-Boxing	0	0,00	0,00	29	0,01	0,44	0	0,00	0,00	29	0,00	6568	0,01
Longue Paume	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	1307	0,00
Montagne, Escalade	392	0,06	0,77	198	0,04	0,39	218	0,07	0,43	808	0,06	51204	0,09

Motocyclisme	302	0,05	0,77	405	0,08	1,04	120	0,04	0,31	827	0,06	39044	0,07
Motonautisme	10	0,00	0,37	31	0,01	1,15	9	0,00	0,33	50	0,00	2702	0,00
Muaythai	150	0,02	1,86	52	0,01	0,64	0	0,00	0,00	202	0,01	8075	0,01
Padel	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	4002	0,01
Parachutisme	127	0,02	0,91	22	0,00	0,16	0	0,00	0,00	149	0,01	13891	0,02
Pêche à la mouche	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	2004	0,00
Pêche au coup	60	0,01	0,71	65	0,01	0,76	51	0,02	0,60	176	0,01	8504	0,01
Pêche en mer	12	0,00	0,11	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	12	0,00	11083	0,02
Pelote Basque	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	16104	0,03
Pétanque	2229	0,34	0,57	2843	0,59	0,72	2123	0,73	0,54	7195	0,50	392579	0,66
Planeur ULM	28	0,00	0,36	50	0,01	0,64	51	0,02	0,65	129	0,01	7824	0,01
Pulka et traîneau	10	0,00	2,02	12	0,00	2,42	5	0,00	1,01	27	0,00	496	0,00
Randonnée pédestre	1197	0,18	0,76	1002	0,21	0,63	693	0,24	0,44	2892	0,20	158113	0,26
Roller Skating	457	0,07	1,12	633	0,13	1,55	289	0,10	0,71	1379	0,10	40894	0,07
Rugby	963	0,15	0,44	611	0,13	0,28	588	0,20	0,27	2162	0,15	219406	0,37
Rugby à XIII	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	25930	0,04
Sauvetage	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	25454	0,04
Ski nautique	0	0,00	0,00	78	0,02	0,52	270	0,09	1,79	348	0,02	15044	0,03
Spéléologie	40	0,01	0,53	2	0,00	0,03	9	0,00	0,12	51	0,00	7594	0,01
Sport de boules	450	0,07	0,54	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	450	0,03	82916	0,14
Squash	92	0,01	0,40	157	0,03	0,69	150	0,05	0,66	399	0,03	22821	0,04
Surf	0	0,00	0,00	103	0,02	2,01	0	0,00	0,00	103	0,01	5133	0,01
Tai Chi Chuan	189	0,03	0,81	33	0,01	0,14	42	0,01	0,18	264	0,02	23464	0,04
Twirling bâton	134	0,02	1,49	50	0,01	0,56	59	0,02	0,66	243	0,02	8969	0,02
Vol à voile	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	115	0,01	9440	0,02
Vol libre	499	0,08	2,61	97	0,02	0,51	0	0,00	0,00	596	0,04	19140	0,03
Total	20195	3,06	0,84	15247	3,15	0,64	8984	3,08	0,37	44818	3,12	2398339	4,02

Annexe n° 7

Fédérations non olympiques : Evolution de la pratique sportive féminine.

	En Basse-Normandie			En France
	% femmes en 1983	% femmes en 1990	% femmes en 2003	% femmes en 2003
Aéromodélisme	-	-	3,69	2,98
Aéronautique	19,92	7,29	11,09	6,86
Aikido	-	-	24,22	25,26
Automobiles	4,61	9,94	10,78	9,39
Billards	-	-	6,54	5,41
Sports de boules	1,48	1,93	10,20	7,75
Boxe française	3,84	6,60	-	24,95
Bowling	-	-	25,33	19,84
Char à voile	17,14	-	23,46	13,77
Course d'orientation	34,31	25,26	46,36	34,10
Cyclotourisme	15,92	16,22	17,90	16,60
Echecs	-	-	22,05	21,14
Etudes et sports s/marins	17,72	-	29,23	29,76
Golf	32,58	31,42	-	29,30
Karaté	-	-	26,91	26,78
Montagne et escalade	39,66	-	36,91	36,83
Motocyclisme	0,82	2,75	2,53	4,20
Parachutisme	23,90	-	23,81	12,96
Pétanque et jeu provençal	10,53	11,79	16,27	14,50
Randonné pédestre	-	-	61,51	61,64
Roller skating	40,00	47,54	47,90	43,14
Rugby	-	-	2,97	2,88
Ski nautique	31,74	38,61	36,67	33,67
Spéléologie	51,61	15,62	29,51	20,41
Squash	-	-	22,47	20,49
Twirling bâton	-	-	95,34	91,75
Vol à voile	39,32	4,63	15,45	8,18
Vol libre	39,63	7,36	0,00	10,73
Total:	15,06	-	26,42	24,30

Annexe n° 8

Fédérations non olympiques: Répartition du FNDS aux différentes disciplines en 2003 (en euros).

	Ligues	Calvados	Manche	Orne	Total	%
Aéromodélisme	500	3400	1200	350	5450	1,49
Aéronautique	600	3900	3080	8500	16080	4,40
Aérostation	0	0	0	0	0	0,00
Aikido	5500	7050	1950	0	14500	3,97
Automobiles	0	0	0	1000	1000	0,27
Jeu de balles au tambourin	0	0	0	0	0	0,00
Ballon au poing	0	0	0	0	0	0,00
Ball-trap et tire à balle	0	0	0	0	0	0,00
Billards	1700	0	0	0	1700	0,47
Sports de boules	4000	5200	0	350	9550	2,61
Boxe française	0	0	0	0	0	0,00
Bowling	600	450	1930	0	2980	0,82
Char à voile	4300	13200	9500	0	27000	7,39
Clubs alpins	300	1000	500	0	1800	0,49
Course camarguaise	0	0	0	0	0	0,00
Course landaise	0	0	0	0	0	0,00
Course d'orientation	1560	2000	0	400	3960	1,08
Cyclotourisme	16720	300	13686	6300	37006	10,13
Danse	0	3750	3500	0	7250	1,98
Echecs	2650	5350	500	0	8500	2,33
Etudes et sports s/marins	9830	12150	5736	7950	35666	9,76
Football américain	0	0	0	0	0	0,00
Full contact	0	1000	0	500	1500	0,41
Giraviation	0	0	0	0	0	0,00
Golf	0	700	1300	1400	3400	0,93
Javelot tir sur table	0	0	0	0	0	0,00
Jeu de paume	0	0	0	0	0	0,00
Joutes et sauv. nautique	0	0	0	0	0	0,00
Karaté	8500	14100	6915	4880	34395	9,41
Kick-Boxing	0	0	0	0	0	0,00
Longue paume	0	0	0	0	0	0,00
Montagne et escalade	4380	6300	3700	1600	15980	4,37
Motocyclisme	1200	0	1000	300	2500	0,68
Motonautisme	0	0	0	0	0	0,00
Muaythai	900	650	0	0	1550	0,42
Padel	0	0	0	0	0	0,00
Parachutisme	2100	1600	0	0	3700	1,01
Pêche au coup	0	300	0	0	300	0,08
Pêches en mer	0	0	0	0	0	0,00
Pêches spor. à la mouche	0	0	0	0	0	0,00
Pelote basque	0	0	0	0	0	0,00
Pétanque et jeu provençal	2200	2500	5327	1700	11727	3,21
Planeur ULM	500	3000	0	200	3700	1,01
Pulka et traîneau à chien	0	0	0	0	0	0,00
Randonné pédestre	9850	500	1670	550	12570	3,44
Roller skating	5500	2000	3400	4550	15450	4,23
Rugby	15250	12350	10108	12000	49708	13,60
Rugby à XIII	0	0	0	0	0	0,00
Sambo	0	300	0	0	300	0,08
Sauvetage et secourisme	0	0	0	0	0	0,00
Ski nautique	1500	0	0	0	1500	0,41
Spéléologie	1000	1700	0	0	2700	0,74
Squash	750	0	0	200	950	0,26
Surf	0	0	1500	0	1500	0,41
Tai chi chuan gi gong	0	0	0	0	0	0,00
Trampoline	0	0	0	0	0	0,00
Twirling bâton	1300	11200	0	2900	15400	4,21
Vol à voile	1800	0	2500	4400	8700	2,38
Vol libre	1600	3900	0	0	5500	1,50
Total:	106590	119850	79002	60030	365472	100,00

Annexe n°9

Place de la Basse-Normandie dans les régions françaises pour la pratique sportive par grands types de fédérations en 2003

Régions	Fédérations Olympiques	Taux de pratique	Rang	Fédé non olympiques	Taux de pratique	Rang	Fédé aff.	Taux de pratique	Rang	Fédé sco et univ.	Taux de pratique	Rang	Fédé pers. handica	Taux de pratique	Rang	Total général	Taux de pratique	Rang
Alsace	243024	13,69	3	49351	2,78	20	48610	2,74	21	91438	5,15	4	1489	0,08	7	433912	24,44	8
Aquitaine	346547	11,60	10	184918	6,19	4	106781	3,57	7	87439	2,93	20	3433	0,11	1	729118	24,40	9
Auvergne	155082	11,80	9	63240	4,81	6	59381	4,52	2	34332	2,61	21	1051	0,08	9	313086	23,82	11
Basse-Normandie	176063	12,26	7	44818	3,12	17	40448	2,82	20	62222	4,33	10	382	0,03	21	323933	22,56	15
Bourgogne	169047	10,48	19	62619	3,88	10	52069	3,23	14	44980	2,79	19	541	0,03	19	329256	20,42	20
Bretagne	440621	14,80	1	96667	3,25	14	131919	4,43	5	203583	6,84	1	2386	0,08	8	875176	29,39	1
Centre	291640	11,82	8	91796	3,72	11	88031	3,57	8	99949	4,05	12	1383	0,06	15	572799	23,22	13
Champagne-Ardenne	146605	10,97	16	31950	2,39	21	44840	3,35	12	46739	3,50	14	891	0,07	12	271025	20,28	21
Corse	33606	12,63	5	18806	7,07	1	6747	2,54	22	8089	3,04	18	39	0,01	22	67287	25,36	5
Franche-Comté	125004	11,06	15	37503	3,32	13	32676	2,89	19	40061	3,54	13	679	0,06	13	235923	20,87	17
Haute-Normandie	201162	11,25	12	54467	3,05	15	138535	7,75	1	33461	1,87	22	1276	0,07	11	428901	24,00	10
Ile de France	1012029	9,09	22	395082	3,55	12	354433	3,18	16	354990	3,19	17	4549	0,04	18	2121083	19,05	22
Languedoc-Roussillon	255538	10,64	20	152147	6,33	3	83068	3,46	9	110994	4,62	8	2573	0,11	2	604320	25,16	7
Limousin	80400	11,31	11	28572	4,02	9	27251	3,83	6	31033	4,37	9	395	0,06	17	167651	23,59	12
Lorraine	257613	11,11	14	74211	3,20	16	74564	3,22	15	109214	4,71	7	1300	0,06	16	516902	22,29	16
Midi-Pyrénées	293315	11,12	13	186496	7,07	2	119050	4,51	3	88710	3,36	15	2254	0,09	4	689825	26,15	4
Nord Pas-de-Calais	396133	9,87	21	86789	2,16	22	116450	2,90	17	227227	5,66	3	3410	0,08	5	830009	20,68	19
Pays de la Loire	460052	13,89	2	100839	3,04	18	109050	3,29	13	196775	5,94	2	2420	0,07	10	869136	26,24	3
Picardie	202340	10,82	17	54754	2,93	19	54110	2,89	18	76781	4,11	11	519	0,03	20	388504	20,78	18
Poitou-Charentes	217484	13,04	4	67759	4,06	8	57021	3,42	11	78732	4,72	6	1001	0,06	14	421997	25,29	6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	498935	10,70	18	264928	5,68	5	160735	3,45	10	151494	3,25	16	3925	0,08	6	1080017	23,15	14
Rhône-Alpes	733159	12,61	6	272556	4,69	7	259648	4,47	4	280205	4,82	5	5747	0,10	3	1551315	26,68	2
Total France métropolitain	6735399	11,29		2420268	4,06		2165417	3,63		2458448	4,12		41643	0,07		13821175	23,18	

Annexe n°10

Répartition de la part régionale du FNDS en 2003, 2004 et 2005.

Région	Répartition en euros			Rang en 2005	Variation en %			Rang var 2003/2005
	Dotation 2003	Dotation 2004	Dotation 2005		Var. 2003/2004	Var. 2004/2005	Var. 2003/2005	
Alsace	2 254 715	2 609 861	2 892 032	14	15,75	10,81	28,27	9
Aquitaine	3 780 926	4 553 780	5 029 383	6	20,44	10,44	33,02	1
Auvergne	1 951 708	2 278 323	2 480 476	18	16,73	8,87	27,09	13
Bourgogne	2 213 558	2 541 100	2 783 938	15	14,80	9,56	25,77	15
Bretagne	3 931 995	4 433 359	5 013 208	7	12,75	13,08	27,50	12
Centre	3 322 974	3 891 043	4 261 722	10	17,10	9,53	28,25	10
Champagne-Ardenne	1 980 306	2 269 973	2 454 202	19	14,63	8,12	23,93	18
Corse	749 204	882 771	971 958	22	17,83	10,10	29,73	5
Franche-Comté	1 745 084	2 019 684	2 204 027	20	15,74	9,13	26,30	14
Languedoc-Roussillon	3 284 727	3 857 638	4 326 759	9	17,44	12,16	31,72	4
Limousin	1 227 798	1 455 327	1 587 249	21	18,53	9,06	29,28	7
Lorraine	3 041 997	3 485 123	3 783 121	11	14,57	8,55	24,36	17
Midi-Pyrénées	3 731 437	4 437 527	4 915 497	8	18,92	10,77	31,73	3
Nord-Pas-de-Calais	4 923 781	5 434 849	5 912 640	4	10,38	8,79	20,08	22
Basse-Normandie	2 021 567	2 280 512	2 519 084	17	12,81	10,46	24,61	16
Haute-Normandie	2 211 281	2 501 737	2 726 425	16	13,14	8,98	23,30	20
Pays de la Loire	4 280 203	4 934 687	5 467 868	5	15,29	10,80	27,75	11
Picardie	2 495 920	2 816 439	3 048 248	12	12,84	8,23	22,13	21
Poitou-Charentes	2 359 378	2 718 740	3 040 335	13	15,23	11,83	28,86	8
PACA	5 699 820	6 617 095	7 373 898	3	16,09	11,44	29,37	6
Rhône-Alpes	7 527 806	8 473 255	9 317 012	2	12,56	9,96	23,77	19
Ile de France	11 485 815	13 777 179	15 260 920	1	19,95	10,77	32,87	2
Total Métropole:	76 222 000	88 270 002	97 370 002	-	15,81	10,31	27,75	-